



Mobilités humaines & développement

Fleuve Sénégal à Bohé, Mauritanie,
Photo: A. Cressy / CIRDR

Regards croisés, échanges,
débats & propositions

Nouakchott, 2 au 4 novembre 2010

Actes du forum

Sommaire

04 *AVANT PROPOS*

06 *Introduction générale*

06 *Enjeux*

06 Dépassionner le débat sur les migrations

06 Impulser une dynamique de concertation inclusive sur la migration

06 Mobiliser les acteurs de la société civile

07 Genèse du forum

08 *Ouverture*

09 *Déroulement des travaux*

11 *Première partie : regards croisés pluri acteurs sur migrations et développement*

12 Mobilités intra africaines : des données historiques et géographiques

21 Migrations & Développement

47 Penser, dialoguer et vivre ensemble

61 Synthèse et principales conclusions

62 *Deuxième partie : vers une plateforme associative sous-régionale*

63 Variété des acteurs associatifs

67 Construction d'un cadre de concertation sous-régional

70 Présentation d'initiatives communes et mobilisations futures

79 Déclaration de Nouakchott

Sigles et acronymes

ACP	Pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique
AMAIG	Association des maires du Guidimakha
AMDH	Association Mauritanienne de Droits de l'Homme
AME	Association Malienne des Expulsées
AMM	Association des maires de Mauritanie
AMPG	Association des maires et parlementaires du Gorgol
ANAEM	Agence Nationale d'Accueil des Etrangers et des migrants
ARACEM	Association des Refoulés d'Afrique Centrale au Mali
ARK	Assemblée régionale de Kayes (Mali)
CBMF	Conseil de base des Maliens de France
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique d'Ouest
CIGEM	Centre d'Information et de Gestion des Migrations (Mali)
CONGAD	Conseil des ONG d'appui au Développement (Sénégal)
CONGAI	Collectif des ONG d'appui et d'intervention (Guinée Bissau)
CRID	Centre de recherche et d'information pour le développement
EMDK	Espace Migration et Développement en région de Kayes
ENDA	Environnement et Développement
Eu-nomad	European Network on Migrations and Development
FECONG	Fédération des Collectifs d'ONG du Mali
FED	Fonds Européen de Développement
FLASH	Faculté des lettres, des arts et sciences humaines (Bamako)
FAMAM	Fédération des Associations des Migrants Africains en Mauritanie
GADEM	Groupe anti-raciste, de défense et d'accompagnement des étrangers et migrants
GERM	Groupe d'études et de recherche sur les migrations (Saint Louis du Sénégal)
GRAMI	Groupe de recherche action sur les Migrations au Mali
GREMI	Groupe d'études sur les migrations internationales
GRDR	Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural
IEJI	Institut d'études juridiques internationales (Madrid)
MIIINDS	Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement Solidaire
OCDE	Organisation de Coopération et Développement Économique
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMVS	Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal
RAME	Réseau des associations mauritaniennes en Europe
RATAM	Réseau des associations pour l'Asile et la Migration (Mauritanie)
SSAE	Soutien, solidarité et action en faveur des émigrés
UA	Union Africaine
UAGF	Union des associations du Gorgol en France
UCAD	Université Cheikh Anta Diop (Dakar)
UE	Union Européenne
UGB	Université Gaston Berger de Saint Louis du Sénégal
USE	Union pour la Solidarité et l'Entraide

Avant-Propos

Le présent document rend compte des travaux du forum "mobilités humaines, territoires et développement" qui s'est tenu du 2 au 4 novembre 2010 à Nouakchott en République Islamique de Mauritanie.

Aux côtés de l'**Université de Nouakchott** (Faculté des Lettres et des Sciences Humaines), ancrage institutionnel de la rencontre, le GRDR a mobilisé plusieurs de ses partenaires associatifs pour la co-organisation de ce forum. Ainsi, l'Association Mauritanienne des Droits de l'Homme (**AMDH**), point focal national du forum, la **CIMADE**, (association française), l'Union pour la Solidarité et l'Entraide (**USE**) au Sénégal, l'institut juridique d'études internationales (**IEJI**), Espagne, et **Caritas Mauritanie**, ont piloté la préparation et l'organisation de la rencontre.

Le **CCFD**, partenaire historique du GRDR a apporté son soutien autant moral que financier dès les premières étapes de l'organisation de ce forum qui s'inscrit dans le cadre de ses stratégies de renforcement des capacités des organisations de la société civile ouest africaine. Le **Secours Catholique** France, a de son côté consolidé cette initiative. En outre, **Médico International** (Allemagne) et le **CNCD** (Belgique) avec la Cimade, partenaires de l'AMDH ont aussi apporté un appui financier consistant. Ce fut également le cas de Caritas Mauritanie qui s'est également mobilisée activement avec IEJI en matière d'appui logistique. Les travaux ont été suivis par une diversité de participants (300 personnes contre 150 attendues). Dans les pays du Bassin du Fleuve Sénégal tout comme au Maghreb et en Europe, les universités et centres de recherche



Bannière du forum

se sont également mobilisés pour apporter leur éclairage à partir de l'état de la recherche, contribuant ainsi à la réflexion.

Les associations de migrants en Mauritanie mais aussi les fédérations de ressortissants d'a et nord africains en France ont saisi l'opportunité pour s'exprimer, proposer et s'engager dans la mobilisation autour de la problématique migratoire. Les administrations mauritaniennes directement ou indirectement en charge des questions de migration (police, gendarmerie, douanes, aménagement du territoire, santé, éducation...) ont pris part aux travaux.

Les associations mauritaniennes d'élus, les organisations civiles ouest africaines (Mali, Sénégal, Guinée

Bissau) et du Maroc ont contribué à la richesse des débats tandis que les représentants de la presse officielle et privée (audiovisuelle et écrite) de Mauritanie mais aussi du Sénégal ont relayé les temps forts de l'événement au delà de l'enceinte de l'Université.

Les coopérations au développement de la Mauritanie, notamment celles en première ligne sur le thème de la migration, ont contribué significativement aux débats et apporté des éclairages. C'est le cas notamment de la Commission de l'Union Européenne qui était présente tout au long des journées à l'université et de l'organisation internationale des migrations (OIM) qui a pu décliner ses stratégies et interventions dans le domaine des migrations et du développement.

L'ouverture d'un espace de débats, d'échanges et de réflexion pluri acteurs sur la problématique migratoire visait à améliorer la qualité du dialogue sur les migrations tant dans les relations Sud-Sud que Nord-Sud, à permettre aux acteurs associatifs du sud et du nord de partager et clarifier les visions, approches et positions sur les migrations et à renforcer les dynamiques pour un plaidoyer pertinent et efficace sur la question.

Il est escompté au terme de ces journées une meilleure connaissance, analyse et compréhension des enjeux récents de la migration, des propositions pertinentes pour un dialogue équilibré, une stratégie véritablement concertée autour des problématiques migratoires et qui puisse être portée par une plateforme associative sous-régionale des deux rives du Sahara (réseau, coalition) dans une perspective de consolidation au sud comme au nord (Manifeste euro africain, Eu-nomad, Migreurop, Des Ponts Pas Des Murs...), des dynamiques d'échanges et de plaidoyer sur les migrations.

L'événement s'est déroulé en deux temps. Les deux premières journées (**2 et 3 novembre**) ont été consacrées aux échanges, débats et réflexions sur les enjeux et les défis majeurs mis en avant par les travaux de recherche ainsi que par les expériences des acteurs associatifs dans leur diversité. Le campus de l'Université (amphithéâtre du département de géographie de la faculté des lettres et sciences humaines) a servi de cadre à ce premier temps. Le troisième jour (**4 novembre**) les acteurs associatifs ont échangé pour définir un positionnement commun et débattre de la pertinence de la mise en place d'une plate forme associative sous régionale sur les migrations au regard des dynamiques existantes. Cette rencontre s'est tenue dans les locaux du GRDR à Nouakchott.

Dans sa première partie, le forum a privilégié la méthode "**regards croisés pluri acteurs sur migrations et développement**" pour signifier toute la complexité de la problématique des enjeux récents de la migration. Pour croiser les regards, il a fallu partir de présentations introductives sur la base des résultats des productions scientifiques (chercheurs), de pratiques de terrain (associatifs) et de modes opératoires politiques (institutionnels) autour de trois thèmes fortement imbriqués :

• **Mobilités ouest africaines :**

Quelles sont les grandes tendances historiques et géographiques des migrations ouest africaines, qu'il s'agisse de mobilités internes ou externes? La finalité est de décliner le contexte et de pouvoir aborder lisiblement les problématiques migratoires sous différents angles (défis, enjeux, valorisations...).

• **Migrations et développement :**

Quels enjeux pour les territoires? Quelles sont les plus et moins – valeurs de la mobilité dans les stratégies de développement des territoires du Sud et du Nord? Les investigations concernent plusieurs aspects : financiers, économiques, culturels, coopération internationale, insertion, développement, main-d'œuvre et emplois, logement, accès aux droits... mais aussi les rôles d'une diversité d'acteurs locaux dans l'élaboration des politiques sur les migrations, en particulier celui des autorités locales.

• **Comment penser, dialoguer et vivre ensemble?**

Face au développement des villes en Afrique et des échanges dans le monde, les problématiques du « *vivre ensemble* » deviennent quotidiennes. Il semble de plus en plus, que la mondialisation et les mérites des échanges dans le monde, ne concernent pas ou peu,

la mobilité des personnes. Celle-ci, contrairement à celle des biens, fait l'objet d'une volonté de contrôle draconien (nouvelles conditions de l'Aide Publique au Développement européenne), voire d'instrumentalisation à des fins politiques. Les migrants sont rarement associés aux prises de décisions sur les politiques, les stratégies et les actions dont ils sont pourtant au centre. La base de la concertation sur les accords dits concertés reste encore très étroite et les points d'équilibre sont loin d'être atteints. Le dialogue politique est-il possible?

Dans sa seconde partie, sous le titre "**vers une plate forme associative sous régionale autour des nouveaux enjeux de la migration**", a été exploré une direction à suivre et des sens à partager.

La direction à suivre était vraisemblablement de reconnaître ensemble et avant tout, la nécessité par les associations investissant le champ de la migration de coordonner leurs efforts et de mutualiser les réflexions et les actions.

Les sens à explorer sont plus complexes dans la mesure où cela a consisté à évaluer objectivement les obstacles à :

- la construction de passerelles tissées de positionnements communs - eux mêmes fondés sur des visions, valeurs et principes partagés-, renforcées en permanence par une acceptation et un respect des divergences et désaccords et soutenues par des stratégies concertées,
- l'identification des modes opératoires souples pour une régulation collective à minima d'une mobilisation effective et efficiente dans la perspective d'un dialogue équilibré sur les migrations.

Introduction générale

Enjeux

Dépassionner le débat sur la migration

Depuis le début du siècle en cours, la mobilité humaine, sur fond de drames, est au cœur des débats souvent passionnés et des réflexions essentiellement dominées par le Nord. La question est de plus en plus inscrite en premières pages des agendas politiques, juste après le terrorisme et la lutte contre les trafics mafieux, tant au Nord qu'au Sud, alors que les controverses s'amplifient, notamment autour du dialogue politique Nord-Sud sur les migrations. Dans la pratique, que ce soit dans les relations Sud-Sud ou Nord-Sud, les réalités migratoires africaines sont faiblement prises en compte dans le dialogue politique. Par exemple, l'impact des dynamiques migratoires africaines sur le développement solidaire des territoires d'origine et d'accueil est sous-estimé, voire ignoré et leurs apports à tout

point de vue peu valorisés. L'invasion du Nord, riche et prospère, par le Sud, pauvre et affamé, constitue le discours le plus servi, notamment, par les médias et une certaine élite politique du nord ; de même que l'accent est exclusivement mis sur le durcissement et l'inhospitalité, voire les aspects inhumains des politiques migratoires du Nord et passe sous silence la part de responsabilité des États d'origine des migrants et leurs propres politiques répressives d'expulsion entre pays du Sud.

Impulser une dynamique inclusive de concertation sur les mobilités humaines.

Toutefois, les migrations Sud-Nord polarisent l'intérêt et retiennent toute l'attention des États au sud comme au nord, des chercheurs, des associations et des partenaires au développement. Les pays de destination au Nord,

notamment européens, s'organisent et mettent en place un dispositif de gestion dite « concertée » des flux migratoires tendant de plus à plus à la responsabilisation des gouvernements du Sud, à la criminalisation des migrants et reposant sur une conditionnalité sans cesse plus forte de l'Aide Publique au Développement dont l'objectif principal serait de « freiner les migrations ». Sur un plan opérationnel, l'essentiel des projets et programmes dédiés à la thématique bénéficie d'appuis financiers de la Commission de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds Européen de Développement – FED- (appel à projets asile et migrations, CIGEM/OIM/FRONTEX...) ou d'États membres (Fonds CEDEAO, Espagne).

Au Sud, les gouvernements doivent souvent faire face à ce dialogue déséquilibré et peinent à faire émerger des positionnements politiques nationaux mais aussi régionaux sur les migrations.

Mobiliser les acteurs de la société civile, notamment, ouest africaine et maghrébine dans une perspective de participation active au dialogue politique sur les migrations.

Les acteurs de la société civile ont commencé à se mobiliser autour de la problématique migratoire. Pourtant, à quelques rares exceptions près, la société civile est encore insuffisamment visible et ne participe que peu, voire pas du tout au « dialogue politique » sur la migration.



Le carnet du participant au forum

Un carnet a été distribué à tous les participants. Il rassemble la présentation des communications et le profil associatif de chaque organisateur. Il est consultable en ligne :

<http://issuu.com/grdr/docs/carnet-participants-hd>

Les constats et questionnements ci-avant, largement partagés avec d'autres acteurs de la société civile du Sud comme du Nord, font depuis plusieurs années l'objet d'une réflexion continue dans le cadre du partenariat stratégique entre le CCFD et le GRDR.

Partenaires institutionnels de longue date, le GRDR et le CCFD, sur la base de cette réflexion, sont convaincus qu'une nouvelle mobilisation des acteurs associatifs, et au premier plan, ceux du sud, mais aussi des chercheurs, devient indispensable pour impulser une dynamique inclusive de concertation autour des migrations.

Genèse du forum "mobilité et territoires"

Sur la base d'une proximité avec les acteurs que ce soit sur le terrain ou au niveau central, d'une profonde immersion dans les trois pays du Bassin du Fleuve Sénégal et aussi d'une parfaite connaissance du milieu associatif au Nord, notamment en France, le GRDR a exploré le niveau d'intérêt et recueilli l'adhésion d'une diversité d'acteurs à une rencontre ouverte qui aurait lieu dans un des États de la sous-région sahélienne pour mettre en débats plusieurs questions portant directement sur les migrations et réunissant une diversité de familles d'acteurs (associatifs, chercheurs, acteurs institutionnels – étatiques, coopération bi et multi latérale-). Le GRDR a assuré, depuis, la coordination d'ensemble de la préparation et de l'organisation jusqu'à la capitalisation du forum.

La rencontre de Saint Louis en mars 2010, abritée par le groupe d'études et de recherche sur les migrations (GERM) de l'Université de Saint Louis, en mettant en place un groupe de travail composé du GRDR (chef de file), de la CIMADE, de l'Union pour la Solidarité et l'Entraide (USE) représentant également le CONGAD (Sénégal), l'Association Mauritanienne des droits de l'homme (AMDH) lança définitivement la dynamique. Le Centre Djoliba, l'Association Malienne des Expulsés (Mali) et d'autres associations invitées à cette rencontre n'ont pas pu y participer.

Au cours de cette rencontre, des questions de compréhension sont rapidement apparues : quelles sont les raisons à la base du **choix de la Mauritanie** pour abriter cet événement ? Pourquoi, l'université de Nouakchott comme ancrage institutionnel au lieu d'un département ministériel, notamment, celui de l'intérieur et de la décentralisation en charge des questions de migrations ? Les réponses apportées relevaient plutôt de l'ordre, soit tactique, soit stratégique. Le choix de la Mauritanie n'est pas anodin, il relève d'un souci d'équilibre : nombre de rencontres sur les migrations se sont jusque là tenues au Sénégal, voire au Mali mais rarement en Mauritanie.

Traditionnellement, pays d'accueil et de départ, la Mauritanie est devenue en très peu de temps, un pays de transit. Cette nouvelle donne place le pays dans la ligne de mire des politiques européennes et suscite une forme

locale de xénophobie instrumentalisée par les politiciens. Les associations de migrants, essentiellement ouest africaines, qui éclosent depuis ces trois dernières années, sont isolées voire marginalisées.

Le choix de l'université de Nouakchott et la décision de tenir le forum sur le campus (en dépit de conditions logistiques difficiles) relèvent d'une symbolique visant à ancrer la formation et la recherche sur les dynamiques migratoires dans les universités et centres de recherche ouest africains.

Suite à ce débat et sur la base d'une unanimité autour de la pertinence de ces choix, les participants validèrent les Termes de référence, l'agenda provisoire et le budget prévisionnel du forum.

Elargissement du groupe des initiateurs (avril 2010), à Caritas Mauritanie et à l'Institut juridique d'Etudes Internationales (IEJI) qui ont rejoint le noyau constitué à Saint Louis, un mois auparavant.

Formalisation du portage institutionnel par l'Université de Nouakchott (avril 2010) : le GRDR et l'université de Nouakchott sont liés par une convention de partenariat datant de juin 2009. C'est sur la base de cette convention qu'a été signé un protocole spécifique de partenariat avec le département de Géographie de la faculté des lettres et sciences humaines, par lequel l'université s'engage à porter institutionnellement et à abriter l'événement.

Ouverture du forum

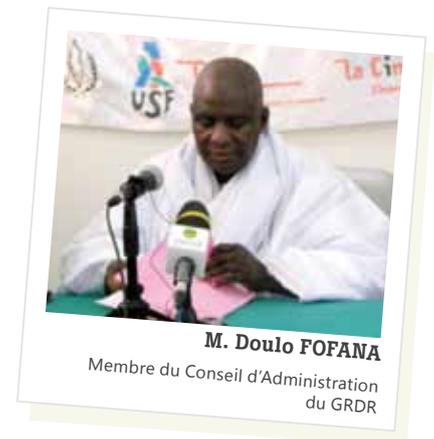
L'ouverture solennelle a été présidée par le Ministre Mauritanien de l'enseignement secondaire et supérieur aux côtés de son collègue de l'intérieur et de la décentralisation, dont les migrations figurent parmi les attributions. Le Président de l'Université de Nouakchott, les Présidents et représentants des associations coorganisatrices y compris des associations et fédérations d'associations de migrants en Europe ont marqué de leur présence cette cérémonie.



Arrivée des participants

M. Hamoudi Ould Hamadi, Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Nouakchott en souhaitant la bienvenue « à tous les hôtes qui ont bravé les difficultés du voyage » pour participer au dialogue sur les migrations, confirme une certaine multiplication des obstacles pour ceux qui prennent les routes du voyage. Le forum abordé sous forme de regards croisés pluri acteurs : recherche/société civile permettra d'échanger sur la complexité

des migrations, devenues un sujet sensible qui interroge le développement, la sécurité individuelle et collective. M. Hamoudi Ould Hamadi insiste sur la nécessité d'adopter des stratégies mondiales justes et non discriminatoires, conformes aux conventions et accords internationaux, afin d'encourager la migration sécurisée, la circulation de main-d'œuvre, les droits des émigrés avant de souhaiter un « excellent séjour chez vous » en Mauritanie aux participants.



M. Doulo FOFANA
Membre du Conseil d'Administration
du GRDR

M. Doulo FOFANA, membre du Conseil d'Administration du GRDR, prenant la parole au nom du groupe d'organisateur dit que le GRDR et ses partenaires, en organisant cet atelier ont cherché à offrir l'opportunité de dialoguer à plusieurs voix autour de la migration sur le mode opératoire de regards croisés d'acteurs : institutionnels, associatifs, universités et centres de recherche. Dans la pratique affirme Mr Fofana, la rencontre, dans cette configuration (rencontre d'une diversité de familles d'acteurs opérant dans le champ des migrations sur le campus de l'Université), est une première, en Mauritanie. Tenir ce forum revêt un sens particulier en Mauritanie; un pays devenu une étape dans la mobilité humaine vers l'Europe tout en restant une destination et

un point de départ, essentiellement vers l'Afrique de l'Ouest, mais aussi vers l'Afrique centrale.

Parvenir à un dialogue politique équilibré nécessite une première étape de concertation et des temps d'échanges. Ceux-ci devraient, de plus en plus, se dérouler dans les pays du Sud, mais aussi entre ces pays et ceux du Nord.

Mr Fofana terminera son discours en remerciant le gouvernement mauritanien pour l'accueil et les facilités accordées à l'organisation

de l'événement mais aussi le CCFD et le Secours catholique (en soutien au GRDR), Medico international et le CNCD (en soutien à l'AMDH) pour leur soutien moral et financier sans lequel il eut été difficile de relever ce défi.

Prenant la parole, le **Ministre de l'Enseignement Secondaire et Supérieur** tout en souhaitant la bienvenue aux participants décline les grandes lignes de la politique mauritanienne en matière de migrations. Celle-ci se résume essentiellement dans une stratégie sécuritaire tous

azimuts avant de déclarer ouverts les travaux du forum auxquels il a souhaité un immense succès.



M. le Ministre de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur

Déroulement des travaux

Présentation du forum autour de points de compréhension, objectifs, contenu et principes d'animation par Mr Habaye Ansari, coordinateur du pôle "migrations et coopération transfrontalière", à la Direction des Programmes du GRDR en Afrique.

Depuis les années 2000, les controverses se cristallisent sur les migrations. Le zoom des médias sur les pirogues et les récits des drames liés aux tentatives d'accéder à "l'eldorado occidental" servis par la presse ont généré un sentiment de peur au Nord et des relents de haine au Sud.

L'Europe s'organise et définit des stratégies, ses États membres sont proactifs tandis qu'au Sud, les acteurs y compris les États tâtonnent.

La société civile, notamment, du Sud, s'empare du sujet en méconnaissant parfois tout de la thématique. Les États du Sud (espace CEDEAO, Mauritanie et Maghreb...) toilettent leur législation sans forcément tenir compte des réalités contextuelles nationales.

Ce schéma sombre, même s'il explique, pour une large part, la difficulté à parvenir au juste équilibre dans le dialogue entre le Nord et le Sud, mais également entre États au Sud



M. Habaye Ansari,
Pôle "migrations et coopération
transfrontalière" du GRDR en Afrique

Objectifs du forum mobilités et territoires

- Dépasionner le débat sur les migrations; construire une bonne gouvernance migratoire locale, sous régionale et internationale,
- Mieux connaître et analyser les enjeux récents de la migration africaine ; promouvoir la recherche, produire des connaissances pour nourrir les politiques migratoires du Sud
- Définir un positionnement commun des organisations par rapport à la problématique migratoire, mettre en place une plateforme associative consolidant l'échange et le plaidoyer au sud et au nord

sur les migrations, ne devrait cependant pas occulter les dynamiques et tendances à l'oeuvre.

En ouvrant ses portes au forum, l'Université de Nouakchott et les autres universités ouest africaines participantes entendent s'engager davantage dans la recherche et la production de connaissances pour alimenter les politiques publiques migratoires au Sud avec le soutien d'universités et centres de recherche du Nord.

Si, de plus en plus, les associations des deux rives du Sahara se mobilisent

autour de la question migratoire, pour dépasser les clivages associatifs, la concertation reste encore à approfondir. Si, la préparation, l'organisation et la capitalisation de ce forum sont actés comme une réussite, c'est surtout grâce à la mise en commun des efforts de plusieurs associations du Sud et du Nord qui ont tissé des passerelles depuis plusieurs années, à partir de la spécificité de chacune. L'USE travaille sur la migration depuis les indépendances africaines à partir de la rive gauche du fleuve Sénégal, l'AMDH forte de son ancrage national est spécialisée dans les

questions des droits de l'Homme et l'Association Malienne des Expulsés (AME) aux cotés de la CIMADE, leur partenaire sous régional. L'IEJI est riche de son expérience de recherche au sein des communautés migrantes de Nouadhibou dans le Nord de la Mauritanie. Caritas Mauritanie articule actions sur le terrain de la promotion humaine et du développement. Le GRDR accompagne depuis, 40 ans, dans le Bassin du fleuve Sénégal, en Casamance (Sénégal) et en Guinée Bissau, les dynamiques de développement local, de décentralisation, de sécurité alimentaire selon une approche conjuguant "migrations citoyenneté développement". Les associations et fédérations d'associations de migrants en France, participantes au forum, sur la base d'un long cheminement avec le GRDR, apportent leurs expertises, leurs regards et leurs capacités de propositions alternatives (Réseau des associations mauritaniennes en Europe – RAME-, Conseil de Base des Maliens de France - CBMF, Fédération des associations de développement de la région de Matam au Sénégal -FADERMA-). Les organisations mauritaniennes, en dépit de leur récente création sont très actives, notamment, auprès des organisations de ressortissants ouest africains résidant à Nouakchott et Nouadhibou.

Première partie

Regards croisés pluri-acteurs sur migrations et développement

Présentation

En terme de contenu, la première partie a été consacrée à plusieurs exposés suivis d'échanges sous forme de trois temps de dialogue. Chaque temps, modéré par un facilitateur.

DIALOGUE 1 : Mobilités inter africaines, données historiques, géographiques.

- ▶ La mobilité humaine, fondamentaux et traitement politique/Thierno Bâ, Président de l'USE ;
- ▶ Production, fiabilité et accessibilité des données sur les migrations en Afrique : cas de la Mauritanie/Moctar Ould El Hacem, Université de Nouakchott,
- ▶ Mobilités vers et depuis le Mali/Pierre Cissé, Institut supérieur de formation et de recherche appliquée ISFRA/Université de Bamako

DIALOGUE 2 : "Migrations et Développement".

- ▶ "Reconstruction de parcours de migrants maliens à Ziguinchor"/Doudou Guèye, Université de Ziguinchor (Sénégal)
- ▶ Rôle et place des associations de migrants, Samba Yatera, chercheur (France)
- ▶ "Développement local : une réponse à la migration irrégulière /Mome Ducros, Organisation Internationale des Migrations (OIM)
- ▶ "Initiatives migrantes et politiques migratoires de développement"/Patrick Gonin (Migrinter, Poitiers) et Chadia Arab, membre de Immigration-Développement

et Démocratie, (IDD France / Maroc)

- ▶ "L'impact des politiques migratoires européennes sur les pays du Sud"/Amadou M'Bow secrétaire général (AMDH) et Anne Sophie Wender (Cimade)

DIALOGUE 3 : "Penser, Dialoguer et Vivre ensemble"

- ▶ "La place de la recherche et de l'éducation sur les questions migratoires"/Mr Buuba Diop Babacar (UCAD, ICAE, PAALAE), Dakar, Sénégal,
- ▶ "Le projet d'émigrer des jeunes Africains, quelles interrogations, quelles alternatives?"/Jean-Luc Dumond, chercheur, France et Siré Camara, Président du centre culturel Camara, Nouakchott,
- ▶ "Recherche et formulation des politiques publiques migratoires : le cas du Mali"/Brema Ely Dicko, chercheur au Groupe d'Etudes sur les Migrations Internationales (GREMI), Bamako,
- ▶ "La mise en place d'une gestion cohérente de la migration au travers du prisme des programmes de l'OIM en Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mali, Mauritanie) et au Maroc"/Nadia Khrouz, Groupe Anti Raciste de Défense et d'Accompagnement des Etrangers et Migrants (GADEM), Rabat, Maroc.

La méthode d'animation a privilégié des introductions et interrogations sur les thématiques retenues, pour laisser place ensuite aux points de clarification, aux débats et aux propositions fertiles. La finalité était de dépassionner les débats sur les migrations, de contribuer à la construction et à l'amélioration d'une gouvernance locale et sous régionale des migrations respectueuse des droits des migrants, d'encourager une production, par le Sud, de connaissances pour nourrir les politiques migratoires du Sud et de définir des modalités d'implication des chercheurs du sud dans les réflexions politiques sur les migrations.

Dialogue 1

Mobilités ouest africaines : données historiques, géographiques

Le Professeur Ould Hamadi de l'université de Nouakchott assurant la modération de ce premier temps de dialogue procéda par un rappel du thème en le formulant sous forme de questions : Quelles sont les grandes tendances historiques et géographiques des migrations ouest africaines, qu'il s'agisse de mobilités internes ou externes ?

Les questionnements soulevés ci-dessus, loin d'être exhaustifs, ont été abordés à travers trois exposés sur les mobilités intra africaines, notamment ouest africaines ; le premier exposé a décliné la vision historique, politique, sociale et culturelle mais aussi les pratiques d'un acteur associatif, l'Union pour la solidarité et l'entraide au Sénégal. Les deux autres exposés qui suivront ont été présentés par deux chercheurs. Moctar Hassan, de l'Université de Nouakchott a tenté de démontrer combien il est difficile, dans le contexte africain, en partant du cas mauritanien, de produire, d'actualiser et d'accéder aux données sur les migrations. A sa suite, Dr Pierre Cissé, chercheur à l'ISFRA (Université de Bamako) a esquissé un tableau décrivant les mobilités vers et depuis le Mali.

La mobilité humaine, fondamentaux et traitement politique



Thierno Ba

Président de l'union pour la solidarité et l'entraide (USE), Sénégal

Thierno Ba- président de l'union pour la solidarité et l'entraide (USE), Sénégal

Depuis sa création en 1955, l'USE considère que la mobilité humaine est un phénomène relevant du droit naturel et fait de la mobilité des personnes dans le respect des lois et règlements des États et du dispositif juridique international conséquent, une devise intangible. L'organisation qui travaille dans la vallée du fleuve Sénégal, une zone d'émigration historique, affirme que l'exercice de ce droit dans toute sa plénitude est source de richesse, de

paix et de dialogue entre les peuples et les cultures du monde.

Tout voyage comporte au moins trois dimensions au-delà des aspects économiques : la variété et la richesse des cultures, les langues et la diversité de la vie sur la Terre. Cette mobilité humaine est considérée comme un facteur clé qui accroît l'interculturalité et l'innovation dans les sociétés. L'homme est apparu en Afrique il y a 2,5 millions d'années, depuis la mobilité humaine a gardé une dimension naturelle. Les brassages multiples et

divers induits par les migrations ont abouti à des métissages dont la richesse linguistique des hommes n'est qu'un des aspects : une majorité d'africains est plurilingue, parlant souvent au moins quatre langues.

Mr Ba estime que l'Afrique, en particulier, point de départ mais aussi de destination, depuis la nuit des temps, de millions de migrants gagnerait à se doter de stratégies migratoires pertinentes, à visage humain, fondées sur les valeurs culturelles du continent. Il reconnaît, par ailleurs, que cela ne saurait devenir une réalité que dans un continent pacifique et solidaire qui promeut la liberté de circulation des hommes.

Mais, il émettra une réserve par rapport à la volonté politique des décideurs politiques africains à réhabiliter l'histoire des migrations. Partant de sa longue expérience y compris de migrant en France, il rappellera que si les apports des migrants au nord sont connus et mieux reconnus, il n'en est pas de même en Afrique où les

migrations intra africaines sont peu documentées, les apports économiques et techniques des migrants non valorisés. Pire, les migrants intra africains sont ignorés des États africains et sont souvent malmenés au gré des crises politiques et économiques qui secouent le continent depuis le milieu des années 60.

“

*La mobilité humaine
est un phénomène
naturel.*

”

Globalement, il fait le constat qu'aujourd'hui, les politiques ne voient les migrants qu'à travers le prisme des statistiques et des flux financiers et occultent les apports de ces mêmes migrants aux sociétés de destination.

Le déni des droits de ces migrants est presque systématique y compris des droits inaliénables comme le droit à la mobilité, à la sécurité, à l'éducation, à la santé et à la manifestation de la culture propre. S'interrogeant sur la capacité des États à respecter les engagements contractés en toute liberté, il fera remarquer que même lorsque des Conventions Internationales, signées et ratifiées, reconnaissent des droits aux migrants, les lois migratoires nationales, notamment, en Afrique de l'ouest ne les respectent pas.

Le Président de l'USE conclut son intervention par un appel aux universitaires à se démarquer de ces tendances ; éviter la tentation du comptage des migrants et des transferts effectués, mais à se concentrer plutôt sur comment améliorer le respect, la promotion de leurs droits et sur l'apport des migrations et ne jamais perdre de vue la dimension "droit naturel" de la mobilité humaine ; « Nous sommes tous des migrants, nous sommes tous mobiles ».

Problématique de la production, de la fiabilité et de l'accès aux informations et données sur les migrations en Afrique : le cas de la Mauritanie

**Professeur Moctar Ould El Hacem,
Département de Géographie, Université
de Nouakchott**

L'Afrique : un continent à forte tradition migratoire

Mr Ould El Hacem dans son exposé tente de mettre l'accent sur les difficultés de production et d'accessibilité

des informations et données sur les migrations en Afrique en partant de l'exemple Mauritanien. Il attire surtout l'attention, en le déplorant, sur le manque de données sur les migrations africaines anciennes.

Mais l'intervenant interroge surtout la situation actuelle : quelles informations, données fiables existent ?



Pr Moctar Ould El Hacem,
Département de Géographie, Université de
Nouakchott

Où sont-elles disponibles ? Quelle accessibilité ?

La seule certitude est, de son point de vue, que l'Afrique est un continent à forte tradition migratoire. Faisant remonter dans le temps, à l'ère néolithique, les mouvements migratoires en Afrique, il souligne que l'abondante pluviométrie de l'époque a joué un rôle important dans la mobilité des groupes comme l'attestent les mouvements du nord vers le sud du Sahara actuel figés par les nombreuses gravures rupestres, les « longues migrations » zonales des groupes africains (hottentots, bochimans, peulhs, berbères..) ainsi que les déplacements engendrés par la constitution et la recomposition de royaumes et empires ouest africains (Sonrai, Mossi, Bambara...), de groupes qui continuent toujours d'inscrire la mobilité dans leurs cultures et stratégies de vie. Une mobilité de moins en moins collective et de plus en plus individuelle.

Les bassins d'emplois et pôles économiques créés par la colonisation aux fins d'exploitation des matières premières du continent vont légèrement modifier la nature de la mobilité humaine. Désormais, ce ne sont plus les groupes ou clans entiers qui vont migrer mais des "corporations", voire des individus. Des filières se créent au sud vers la côte (café, cacao en Côte d'Ivoire) et à l'ouest (arachide au Sénégal). Ainsi, les navétanes sénégalais vinrent travailler dans le bassin arachidier. Les tisseuses de nattes et cordonniers d'amulettes se sont également déplacées de la Mauritanie vers le Sénégal, d'une rive à l'autre du fleuve. Les premières données sur la main-d'œuvre indigène employée par les compagnies de traite sont produites, notamment au Sénégal par Maurel, Buhan et Teissere.

On apprend des sources coloniales, que F. Bonnet Dupeyron en 1952 avait produit plusieurs cartes sur les déplacements

et migrations transfrontalières des tribus. Ces mouvements saisonniers sont bien suivis par les administrateurs coloniaux qu'ils s'agissent de chameliers transporteurs d'arachide par caravanes, de pèlerinages confrériques, de HAWAYATT (premières migrations féminines de la Mauritanie vers le Sénégal autour de la cordonnerie et confection d'amulettes, tissage de nattes...). En 1954, fut particulièrement suivi et documenté les mouvements d'éleveurs en quête de pâturages et



*Une certitude :
l'Afrique est un
continent à forte
tradition migratoire.*



de cultures de la rive gauche vers la rive droite du fleuve Sénégal avec un listing des villages autorisés (archives coloniales IFAN, Dakar).

A l'indépendance à partir de 1960, les administrations des États nouvellement créés commencèrent à établir des « tableaux de commandement » recensant les étrangers (avec un fichier complet d'informations) dans chaque circonscription. Ainsi, les archives du département de Guerou dans le centre de Mauritanie, nous apprenaient que cette collectivité tire les 2/3 de ses revenus des transferts de ses ressortissants au Congo et plus généralement de l'Afrique centrale pendant qu'est généralisée l'existence au sein des postes frontaliers de registres d'enregistrement des étrangers (Fassala Néré, ROSSO, GOURAYE...).

En Mauritanie, poursuit le présenta-

teur, les informations sont collectées et détenues par une diversité de services de l'Etat, des laboratoires de recherche, des ONG, etc. Au sein de l'Etat, elles sont éclatées à travers différents services : office national de la statistique, départements ministériels (affaires étrangères, santé, emploi, intérieur...), services de sécurité (police, douanes, gendarmerie...). Plus de quarante services produisent et détiennent des informations relatives à la migration.

La recherche (université, instituts et centre de recherche...) n'est pas plus organisée sur cette question. Les études et recherches portant sur la question migratoire en Mauritanie sont généralement commanditées ou réalisées par des chercheurs, doctorants étrangers, essentiellement du Nord. Les informations disponibles au niveau de ces centres et universités sont éparses et peu accessibles, essentiellement du fait qu'elles ne sont pas répertoriées. Le GRDR et l'université de Nouakchott ont entamé un processus d'élaboration d'un mini répertoire des travaux portant sur les dynamiques migratoires en Mauritanie, les acteurs de la migration ainsi que les textes juridiques régissant la question migratoire en Mauritanie. En raison de multiples entraves, l'existence de données sur les migrations en Mauritanie ne signifie ni fiabilité, ni accessibilité.

La régularité dans la fréquence de production, la rigueur méthodologique dans la production et les outils d'analyses sont parmi les principales entraves à la fiabilité des données existantes. Les informations liées aux migrations qu'elles soient détenues par les services étatiques ou par les centres de recherche ne sont pas accessibles. Ces informations sont très difficilement accessibles aux chercheurs et encore plus au public. Au niveau des services de l'Etat, les

informations concernant la migration paraissent relever du domaine de la sécurité, donc potentiellement couvert d'un sceau de secret et à tout le moins de confidentialité (« faites une demande, on verra ! »). De plus, l'accès aux bâtiments des services de sécurité (police, gendarmerie, etc.) reste une contrainte évidente. Moctar recommande aux candidats de s'armer de patience et surtout de gagner la sympathie du planton.

L'absence d'interlocuteur ou de point focal chargé d'assurer la communi-

cation sur ces données est un grand obstacle. La pléthore des services étatiques intervenant directement ou indirectement sur la migration pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. La réglementation entretenant un flou, chacun se charge de missions sur l'immigration (police, gendarmerie, douane, commissariat aux droits de l'homme, ministère de l'emploi, croissant rouge mauritanien, marine nationale...) et monte "ses propres projets" pour les migrations. L'exemple du centre de rétention de Nouadhibou révèle le niveau atteint dans la confusion et

le chevauchement de missions entre services. Pour l'intervenant, il y a urgence, également, à unifier les efforts des chercheurs en Afrique en créant un réseau de spécialistes, à définir, à minimum, un socle méthodologique commun en matière de recherche sur les questions migratoires, à identifier quelques priorités pour l'Afrique et d'engager activement des études sur les migrations intra africaines.

Moctar conclut sa contribution en prédisant qu'en 2030, le flux migratoire sera de l'Europe vers l'Afrique.

Mobilité vers et depuis le Mali



Dr. Pierre Cissé
ISFRA, Université de Bamako

Docteur Pierre Cissé, Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA), Université de Bamako

« L'homme est, entre tous les bagages, le plus difficile à transporter », introduisant son intervention par cette citation tirée d'Adam Smith, Mr Cissé fera remarquer que "l'homme du Sahel est le plus facile à transporter du fait de sa mobilité". Revisitant l'histoire à partir de la période précoloniale, il tentera de retracer les motifs des migrations dans l'espace ouest africain. Si l'époque précoloniale, correspondait

à la quête d'une plus grande sécurité et de nouvelles terres agricoles, la période coloniale a vu émerger des formes de migrations qui ont entraîné la mobilité de nombreuses personnes à la recherche d'argent pour pouvoir répondre à la fiscalité imposée par le colonisateur. La politique de recrutement pour de grands travaux a engendré une migration de travail (chantiers de mise en valeur de la basse Côte d'Ivoire auquel des Voltaïques et des Maliens ont contribué...).

Avec les indépendances africaines à partir de 1960, les États instituent des restrictions en matière de droit de résidence et d'emploi pour les ressortissants d'autres pays africains (cartes de séjour, permis de travail, certificat de résidence...). Et dans la foulée de la période des nationalismes post-indépendance, des mouvements de xénophobie à l'encontre des étrangers sont apparus (Nigeria, Burkina, Niger...), de même que des expulsions massives d'immigrés par les gouvernements face à la montée du chômage dans le sillage des politiques d'ajustement

structurels imposées par les institutions de Breton Woods dans les années 80.

Dans l'ensemble, les mouvements migratoires africains ont des racines socioéconomiques, politiques, historiques, culturelles, confessionnelles et climatiques qui ont façonné le développement et la nature des activités économiques, et induit des brassages. Toutefois, ces profils migratoires traditionnels évoluent et se diversifient : migrants transfrontaliers temporaires, femmes commerçantes, travailleurs clandestins, réfugiés. C'est avant tout une migration interrégionale dirigée vers les zones côtières tout en restant une migration de court terme.

L'espace de circulation de la CEDEAO

En 1980, la création d'un espace de libre circulation des personnes et des biens au sein de la CEDEAO a changé considérablement la situation. A l'échelle de la CEDEAO, on recense 17 millions de migrants internes au continent et en Afrique de l'Ouest, 7,5

millions de personnes vivaient dans un pays différent de celui où elles sont nées (Atlas des Migrations IV, édit. Le Monde/La Vie).

Mais la reconnaissance de cette liberté de circulation dans l'espace CEDEAO pose de sérieux problèmes aux États concernés quant à la gestion des flux migratoires et à la garantie des droits reconnus aux migrants. Dès lors, une recomposition territoriale des migrations prend forme : le Mali est devenu un pays de départ et de transit vers l'Espagne ou l'Italie, via le Maroc, la Mauritanie, l'Algérie et la Libye. La Mauritanie comme le Maroc sont devenus des pays de transit et de plus en plus des pays d'installation. De nombreux ressortissants de la CEDEAO migrent également à l'extérieur de cet espace et à cette même époque, de nombreux immigrés sont expulsés des pays d'accueil sous le motif d'être en situation irrégulière.

Emigration malienne et immigration au Mali

Quant à l'émigration des Maliens, le tableau ci-dessus montre la répartition approximative des Maliens dans le monde : ils étaient 4 millions à résider à l'extérieur en 2005, dont plus de 90% en Afrique. La Côte d'Ivoire est la première destination des Maliens émigrants, puis viennent le Niger, le Sénégal et le Burkina Faso.



*L'écrasante majorité
des maliens de
l'extérieur réside
en Afrique.*



L'Europe représente 3%, suivi respectivement de l'Asie 0,7% et de l'Amérique 0,1%. Les immigrés s'installant au Mali ne représentent que 75.000 personnes soit 0,8% de la population totale. Les statistiques montrent que les communautés les plus importantes sont les Ivoiriens, suivis par les Burkinabés, les Guinéens, les Mauritiens et enfin les Sénégalais.

L'Europe et plus particulièrement la France et l'Allemagne sont les principaux pays recruteurs de main-d'œuvre qualifiée. La main d'œuvre malienne qualifiée représente respectivement 20,6 % et 10,5% des recrutements dans ces deux pays européens.

En Afrique, la migration des universitaires maliens est orientée vers le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Gabon. De plus en plus de jeunes scolaires et lycéens partent à l'extérieur du pays pour

suivre des formations afin d'accéder à une promotion sociale. Quant aux travailleurs migrants, ils s'investissent généralement dans les secteurs en fonction des emplois exercés habituellement dans leur région d'origine.

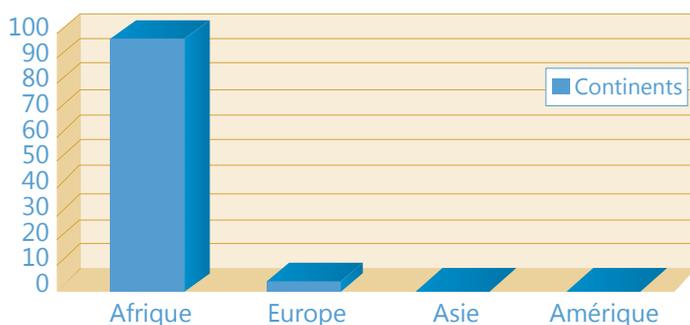
Profils régionaux : le cas de Kayes et Sikasso

Les motifs ou les destinations des migrants varient selon leur origine : les ressortissants de la région de Kayes, dans l'ouest malien sont plus nombreux en Europe et particulièrement en France. Ceux de Sikasso émigrent majoritairement en Côte d'Ivoire pour chercher du travail saisonnier dans les plantations, il s'agit là d'une migration ancienne et entretenue, pendant que l'Espagne constitue la destination de ceux qui choisissent l'Europe.

Les raisons constatées pour les départs sont multiples : la possibilité de pouvoir circuler dans la sous-région, et l'opportunité d'augmenter ses revenus. Ces migrations sont facilitées par l'existence de réseaux villageois, de parenté ou de liens amicaux. La solidarité des migrants déjà installés à l'extérieur contribue à financer le départ de nouveaux candidats à l'émigration. Le constat est établi que les migrants contribuent également à financer le développement de leur territoire d'origine. A Kayes, par exemple, les transferts d'argent des migrants représentent 57,72% des revenus des familles. A Sikasso, ils correspondent à un peu moins de 20%.

Pour en finir, Mr Cissé insistera sur le fait que les Africains migrent pour la plupart vers un autre pays africain et restent donc sur le continent. Des éléments indiquent que les mouvements migratoires iront en s'amplifiant et que l'on assiste à une recomposition des territoires migratoires. Au-delà de ces constats, une forte relation existe entre la demande de travail des jeunes africains et la migration irrégulière vers l'Europe, ce que n'offre pas actuellement le marché africain.

Répartition des Maliens à l'extérieur



Source : Délégation générale des Maliens de l'extérieur (2005)

Points de Débats

M. Boubacar Sek, directeur du CONGAD souligne qu'au Sénégal, malgré l'existence de schémas directeurs en la matière, il est nécessaire de se mobiliser afin que le gouvernement ne soit pas le seul à traiter les informations. Le Recteur de l'université de Dakar ainsi que des archivistes documentalistes se sont investis dans ce but.

La problématique des sources de données

M. Boubacar Sek, directeur du CONGAD souligne qu'au Sénégal, malgré l'existence de schémas directeurs en la matière, il est nécessaire de se mobiliser afin que le gouvernement ne soit pas le seul à traiter les informations. Le Recteur de l'université de Dakar ainsi que des archivistes documentalistes se sont investis dans ce but.



La salle en plénière

M. Sall de l' AMDH rappelle qu'en Mauritanie, les archives ont été brûlées et que celles conservées à Aix en Provence en France permettent de reconstituer un corpus.

Mr Pierre Cissé de ISFRA à Bamako précise qu'au Mali, des données ont été produites pour le Bureau International du Travail (BIT), elles sont actuellement utilisées par le Centre d'Information et de gestion des migrations (CIGEM). Toutefois, le nombre de migrants maliens à l'extérieur est difficile à évaluer, les Maliens eux-mêmes étant réticents à s'identifier

Brema Ely DICKO, chercheur, GREMI, Bamako, confirme que les agents recenseurs ont été chassés de certains villages. Il n'y a pas de campagne pour informer les populations sur la finalité des études. La crainte d'être renvoyés au pays est présente.

G. Doucouré, CBMF déplore que tous les jours, en France, des enquêtes sont menées dont il ne ressort que des justifications de postures idéologiques. Comment produire de la connaissance vérifiable pour ne pas déformer la réalité?

A quelles échelles étudier les migrations ?

• **Ousmane Ngaidé, IEJI** souligne la dimension locale des phénomènes migratoires. Par exemple, dans les zones de transit comme Nouadhibou, les autorités locales méconnaissent le phénomène.

• **Mamadou Niang, CGTM** estime que puisque les collectivités locales à la base sont désormais identifiées même par les défenseurs de l'ajustement structurel, pourquoi les migrations restent-elles un domaine de l'Etat, tournées vers les mesures sécuritaires ?

• **Boubacar Seck, CONGAD** pour renforcer la dimension régionale de la CEDEAO mise en avant dans les débats, plaide pour une réintégration de la Mauritanie dans cet espace de libre circulation.

• **Ansari, GRDR**, fait remarquer que le retrait de la Mauritanie ne s'est pas traduit par une application immédiate de mesures restreignant la libre circulation, cela se fait progressivement, mais le problème reste aujourd'hui celui de la libre circulation à l'intérieur même de l'espace CEDEAO ...la pression des politiques migratoires européennes est porteuse de germe de détérioration des relations non seulement à l'intérieur de la CEDEAO mais aussi sur les deux rives du Sahara !

• **M. Amadou Mbow, AMDH** rappelle que la dimension continentale est évoquée, notamment dans les liens

entre les pays nord africains et d'Afrique de l'Ouest, les pays du Maghreb se focalisent et se tournent plus vers le nord (Europe) que vers l'Afrique.

- **Mr Jelloul Ben Hamida**, charte mondiale des migrants, à l'échelle mondiale, la migration est souvent appréhendée à une échelle continentale alors qu'aujourd'hui toutes les politiques menées par les États du Nord, du Sud, d'Amérique latine sont discriminatoires, répressives, associant migration et terrorisme. Il n'existe pas de sanctions à l'égard des pays menant des politiques discriminatoires, sur le modèle des sanctions sur les questions budgétaires. Il est donc important que la société civile se positionne sur la mobilité humaine à l'échelle mondiale et non par continent, et qu'elle propose des alternatives pour faire émerger un nouveau monde pluriel, solidaire et responsable. La charte mondiale des migrants est un processus engagé depuis 2006 : l'écriture d'une charte pour revendiquer un principe fondamental, le droit de circuler et de s'installer librement sur notre planète, sur le même principe que celui actuellement accordé aux flux financiers

- **Mme Chatina, FAMAM** : les sens de circulation retiennent l'attention : les études ne doivent pas se focaliser sur les migrations Sud - Nord en Afrique de l'Ouest : des Sereres se trouvent également dans le Fouta, des Mauritaniens au centre du Sénégal.

- **M. Zina Had, GRAMI**, Les espaces sont également évoqués en fonction des profils migratoires des pays, entre émigration, transit et installation : les migrants refoulés d'Europe ne s'installent pas, ils sont bloqués dans une impasse comme c'est

le cas avec les refoulés d'Afrique centrale au Mali

- **M. Pierre Cissé** souligne qu'en attendant d'avoir les moyens de continuer la route, les migrants en transit contribuent aux activités des pays qu'ils traversent. La question de l'emploi en transit est posée.



Dans les accords concertés [de gestion des flux migratoires], personnellement, en tant que migrant, je n'ai pas été concerté !

O. Sidibé, AME



Identité et mobilité humaines

Plusieurs intervenants ont rappelé que la mobilité fait partie intégrante de l'identité des peuples.

- **M. Buuba Diop, Université de Dakar** explique que dans les chansons wolof, comme dans les proverbes bambara, les origines des noms de famille font référence à des territoires. Les liens entre noms et territoires évoluent au fil du temps. Vous êtes Diop au Sénégal ? Au Mali, vous serez Traoré. Les identités changent avec la mobilité.

- **M. Sall (AMDH)** dira que les mots voyagent, par exemple, les Soninké

en Mauritanie sont appelés Sarakollé au Mali. 13 noms de famille pulaar sont adoptés par des soninkés. Les noms et leur mobilité permettent de recomposer les réalités ethniques.

- **Mohamed Dah, université de Nouakchott**, département d'histoire signale que la littérature historique replace les mouvements Nord-Sud dans le temps long. Les déplacements dépendent de l'opulence des zones et de leur situation démographique à un moment donné de leur histoire. Par exemple, les mouvements entre l'Ibérie et le Sahara au sein de l'Etat almoravide ont plutôt été tournés vers le Nord aux XI et XIIe siècles. Le mouvement vers le Sud n'est entamé qu'au XV^e siècle.

Les migrations forcées africaines

- **M. Doucouré, CBMF** tout en reconnaissant que les migrations forcées sont évoquées et illustrées par les participants, il rappellera cependant que sont les réfugiés qui mettent en lumière les dysfonctionnements de la sous région, en se dirigeant vers les pôles sûrs. Dans son sillage, **Mr Diop, de l'UCAD**, rappellera que les Béninois ont été expulsés du Congo. Qu'en 1985, les expulsions massives par le Nigeria des migrants ouest africains a fait débat et restent encore dans les mémoires. Des Mauritaniens ont été expulsés du Zaïre dira M. Sall, AMDH.

- **M. Ousmane Ngaidé, IEJI**, souligne l'importance de dépasser le traitement uniquement sécuritaire des migrations. Ce forum est un premier pas pour que les acteurs [en Mauritanie] s'intéressent à tous les aspects des migrations.

Perspectives : des thématiques à investir

Les recherches et efforts de la société civile peuvent se concentrer sur certaines thématiques qui restent à

Evénements particuliers en marge du forum



Temps informels



Affluence à l'entrée

- Le **Président de l'Université de Nouakchott** a reçu le 3 novembre 2011 les enseignants et chercheurs pour leur présenter l'Université (identité, histoire et taille), sa vie (transition académique, institutionnelle et physique) et sa politique de partenariats. Il a eu des échanges fructueux avec les collègues venant de l'extérieur;
- Le **groupe sénégalais** a rencontré le 3 novembre, dans la soirée, l'Association des Ressortissants Sénégalais en Mauritanie. Il y a eu des échanges sur le vécu des sénégalais à Nouakchott et sur les perspectives de coopération avec les ONG évoluant au Sénégal. La délégation s'est engagée à partager avec la société civile, les autorités politiques sénégalaises et le secteur privé, les préoccupations et les attentes des migrants sénégalais en Mauritanie.
- **Visite de l'espace culturel** de Monsieur Camara sis à la cité PS Nouakchott,
- Les **associations, mauritaniennes et non mauritaniennes**, participantes aux journées universitaires sur les migrations ont tenu une journée associative de réflexion et d'échanges le 4 novembre au GRDR afin de mieux se connaître, définir des positionnements communs, partager des informations, notamment sur le Forum Social Mondial de Dakar 2011 et sur la structuration de réseaux performants, définir des axes stratégiques de coopération, dégager des perspectives, esquisser une planification opérationnelle et organisationnelle et enfin adopter une déclaration commune (cf. 2^e partie)
- Le **coordinateur de la charte mondiale**, Jelloul Ben Hamida, a animé une séance publique d'informations sur la charte mondiale des migrants le 5 Novembre, avec la présence de plus d'une centaine de migrants installés en Mauritanie.

approfondir au sujet des migrations, à savoir :

- **Mr Oumar Sidibé, AME** propose un travail d'adaptation des dispositifs juridiques des États ouest africains
- **Boubacar Seck, CONGAD** suggère d'accorder une grande attention à la protection sociale des 17 millions de migrants en Afrique de l'ouest;
- **M. Moktar Hassan Université de Nouakchott** pense que les migrations et la situation économique



Si l'on crée un ministère [des ressortissants de l'extérieur], au moins doit-il savoir combien de Maliens il représente !

G. Doucouré, CBMF



ff *Les acteurs impliqués dans les migrations doivent travailler ensemble pour établir des documents de référence sur les migrations, afin de fonder leur plaidoyer.* **”**

mondiale seraient une direction d'étude importante,

- **Mamadou Diop, USE** propose de faire des mobilités dans les zones transfrontalières un sujet d'étude -
- **M. Sané, FAMAM**, migrant sénégalais en Mauritanie : religion, migrations et mobilité culturelle.
- Les femmes en migration - **Fatoumata Sy, USE.**

La mobilité humaine est une caractéristique historique du continent africain. L'essentiel des migrations d'africains se déroule en Afrique et, en particulier, dans sa partie occidentale. L'envahissement de l'Europe par des migrants africains n'est qu'un mythe qui n'a résisté ni aux études, ni à l'observation empirique. La réflexion et les productions sur les migrations intra africaines relèvent d'abord et

ff *Les associations linguistiques devraient sensibiliser davantage sur les migrations et l'évolution des identités.* **”**

avant tout de la responsabilité des Africains (États, sociétés civiles, chercheurs).

Des initiatives commencent à apparaître dans les pays d'Afrique de l'ouest, que se soit au niveau de la recherche ou de la société civile. Mais il est important de renforcer les synergies et les mécanismes de coordination entre les chercheurs et la société civile afin d'interpeller les décideurs politiques dans une perspective de formulation de politique publiques migratoires concertées et pertinentes parce qu'en adéquation avec les réalités et les aspirations des peuples. Le décalage entre les sociétés et leurs États doit être réduit. Nous réaffirmons de ce fait l'importance des échanges et du partage entre tous les acteurs.

¹ Tiorou Sek, étudiante à l'université de Nouakchott, a étudié les migrations féminines à Nouakchott.

Dialogue 2

Migrations et développement

Migrations et développement : quels enjeux pour les territoires ? Quelles sont les plus et moins - valeurs de la mobilité dans les stratégies de développement des territoires du Sud et du Nord ? Les investigations concernent plusieurs aspects : financiers, économiques, culturels, coopération internationale, insertion, développement, main d'œuvre et emplois, logement, accès aux droits mais aussi les rôles d'une diversité d'acteurs locaux dans l'élaboration des politiques sur les migrations, en particulier, celui des autorités locales. L'impact des migrations sur le développement est abordé, tout comme celui du développement sur les migrations afin de déconstruire les idées reçues.



Présentation

(mémoires, thèses, recherches spécialisées, articles de fond...), ni faire l'unanimité autour de son sens, de sa portée et de sa réalité, chacun l'établissant à partir de la lecture de ses enjeux spécifiques. La seule certitude est que le lien "migration développement" au demeurant inextricable, est avant tout perçu et analysé sous le seul prisme des mobilités sud nord...

Modération : Olivier LE MASSON, directeur des programmes Afrique, GRDR

Si historiquement, la mobilité est perçue comme une richesse ainsi que rappelé dans le temps du dialogue précédent, la migration se trouve, désormais, sous les feux de l'actualité médiatique et génère, de plus en plus, des controverses et des appréhensions. Ce second dialogue porte sur le lien entre migrations et développement, lien assez souvent abordé dans divers espaces (conférences, colloques, forums, séminaires...) sans être objectivement démontré, ni scientifiquement établi

Aussi, il est apparu important de le mettre, encore une fois, en débats par une diversité de familles d'acteurs dans le cadre de ce forum. Il ne s'agit pas tant d'établir définitivement le lien "développement – migration" mais plutôt, contribuer à dépasser les nombreuses controverses et les débats passionnés que suscite la question migratoire, en particulier, depuis le début du siècle en cours.

Pour introduire les débats, plusieurs présentations de chercheurs et praticiens du Sud et du Nord et un exposé par un acteur institutionnel multilatéral ont permis d'introduire les débats.



La seule certitude est que le lien "migration développement" au demeurant inextricable, est avant tout perçu et analysé sous le seul prisme des mobilités sud nord.



Dans sa présentation, Mr Doudou Guèye de l'Université de Ziguinchor (Sénégal) rendra compte des résultats d'une recherche portant sur le parcours migratoire de deux maliens en Afrique de l'Ouest, pendant que Mr Samba Yatera, chercheur et directeur adjoint du GRDR (France) déclinera les évolutions associatives

des migrants ouest africains en France. Sous forme de transition, Mr Mome Ducros, de l'OIM s'exercera à expliquer les stratégies de son institution dans la lutte contre les migrations irrégulières. Patrick Gonin, enseignant chercheur (Migrinter, Université de Poitiers) et Chadia Arab, membre de IDD France / Maroc

exposeront à double voix, comment la question des migrations est "mise en ministère" sur les deux rives du Sahara comme en France. Amadou M'Bow secrétaire général (AMDH) et Anne Sophie Wender (Cimade) apporteront des éclairages sur les politiques européennes en matière de migrations.

Reconstitution des parcours de deux migrants maliens à Ziguinchor (Casamance, Sénégal) : étude de cas

L'étude de cas décrit, analyse et tire quelques enseignements de l'initiative de deux migrants maliens qui exploitent des unités de production du batik communément appelé fani goussila, ou tapa tapa, dans le sud du Sénégal (Casamance). Le Fani goussila ou tapa tapa est un procédé consistant à redonner de l'éclat au Batik, une fois teint le tissu est plié en quatre et frappé longuement avec du bois pour bien faire prendre la teinture. L'activité est globalement répandue dans plusieurs capitales régionales du Sénégal et de la sous région.

Doudou GUEYE, Université de Ziguinchor

Conduite sous la direction du Pr Doudou Guèye, l'étude réalisée à travers une série d'enquêtes a été menée par des étudiants de l'université de Ziguinchor selon une approche sociologique.

La recherche reconstitue le parcours migratoire (depuis les villages d'origine jusqu'à Ziguinchor au Sénégal). Au delà, de l'observation de l'activité de "fani goussila", l'étude interroge l'émergence d'un nouveau type d'entrepreneurs en partant de leur capacité de lecture de l'environnement socioéconomique et tente de

décrypter les mécanismes de création d'unités de production économiques assez florissantes et parfaitement adaptées à la demande locale que ces migrants mettent en œuvre.

Pour mieux comprendre le contexte et la portée de l'activité, notamment au Sénégal, il convient de signaler que le batik a toujours été associé aux événements festifs au Sénégal : baptêmes, mariages, manifestations religieuses, etc. Sous des appellations diverses thioub ou encore baxa, cette mode s'est imposée dans le pays. Dans son sillage sont apparues des métiers connexes : teinturiers, tailleurs confectionneurs et fani boussila. D'il-

lustres sénégalais, de hautes autorités politiques et morales ont contribué grâce à leur fidélité au boubou baxa à la promotion de cette mode vestimentaire. Celle-ci perdure au Sénégal, au Mali et en Guinée Conakry en dépit des assauts répétés des costumes cravate. Dans cette dynamique, rappelons que le chanteur malien Djiby Dramé s'est fait le chantre de la promotion du boubou bazin ces dix dernières années notamment à travers une émission télévisuelle qui lui est consacrée sur la Radio Télévision du Sénégal (RTS) intitulée « la nuit du bazin ».

Le fani goussila ou tapa tapa, spécialité des deux sujets de l'étude, constitue le dernier maillon de la chaîne de

production. Au début de la chaîne de production du batik commence par la teinture.

A l'origine, l'activité du batik à Ziguinchor a été exercée par des familles immigrées (malinké, soninké, mandé, diakhanké) d'origines maliennes et guinéennes établies dans la région et ne fait pas l'objet d'un quelconque monopole ni par une caste, ni par une ethnie, elle n'est pas différenciée par sexe (femmes, hommes). Les hommes, en particulier, y sont revenus très récemment, ce qui dénote d'une certaine redynamisation de l'activité à la faveur de nouvelles opportunités offertes par l'intérêt porté au secteur du batik par des ONG et des organisations Internationales actives en Casamance. Depuis des groupements de femmes se sont constitués en GIE et les hommes reprennent du métier dans le secteur.

De Bamako à Ziguinchor sur la route de l'Europe : parcours de deux migrants maliens en quête d'emploi

L'unité dont le processus de production est décrit ci-dessus a été créée en 2004 à Ziguinchor. Deux années plus tard, elle ouvre une filiale à Kolda au nord de Ziguinchor au croisement des frontières malienne, sénégalaise et guinéenne. Les piliers de cet édifice économique émergent sont Drahmane et Modibo, deux maliens tous les deux nés en 1966.

Drahmane, très tôt déscolarisé et Modibo, sortant de medersa et ne parlant que le peul sa langue maternelle, ratissent, Bamako en quête de travail. Tous les deux n'ont aucune référence professionnelle. Ils font connaissance dans l'atelier de Bako, un patron, ancien migrant en France, qui les embauche dans son entreprise de "fani goussila" sise au quartier de Magnambougou. Peu



Doudou GUEYE
Université de Ziguinchor

satisfaits de leur condition de travail, ils décident de se rendre à Conakry. Le patron leur déconseille de partir, ce qu'ils interprètent comme une volonté de ne pas les laisser réussir à leur tour « il veut être le seul à réussir... C'est comme si quelqu'un verse le reste du bol à manger après qu'il ait fini de manger » racontent les deux migrants.

Une dame, membre d'un réseau féminin autour de la filière de teinture leur promet que s'ils viennent à Conakry, elle les aidera à partir en Europe. Une fois, à Conakry, la dame introuvable, le rêve européen s'arrête brutalement. Pour survivre, les deux compères, quatre mois durant, trouvent des petits boulots au marché (gardiennage, portage de colis, lavage de voitures...). Avec le temps, ils apprennent l'existence de réseaux de passeurs vers le Portugal à partir de la Guinée-Bissau. A Bissau, ils se rendent compte que ce réseau a cessé d'exister. Durant deux mois, ils vivront de gardiennage, de prestations de charretiers avant de rencontrer, Yaya, un compatriote établi de longue date à Bissau comme pêcheur. Celui-ci les amène avec lui au cours d'une longue pêche (six mois) qui va les conduire en Casamance, notamment, dans la région de Ziguinchor.

A l'issue d'un diagnostic socio économique et culturel, sans termes de

référence, ni cadre logique formel, ils constatent qu'une demande forte existe, que le niveau d'exigence de qualité est très élevé et l'expertise rare. Drahmane expliquera que "... les ateliers existant manquent de sérieux et de rigueur surtout quant il s'agit du respect des délais de livraison, point sur lequel, nous sommes intransigeants... un retard de livraison est souvent source de colère de la clientèle et génère des histoires" avant de poursuivre « La femme... ne met jamais deux fois le même habit pour des événements ».

Décidant de passer à l'action, ils sollicitent et obtiennent l'autorisation de leur logeuse de mettre en place un hangar pour pratiquer l'activité de tapa tapa, à un mois de la Tabaski. L'activité démarre, l'information circule rapidement, les commandes affluent et la production s'intensifie.

Des maliens sans activité, naufragés des îles de Ziguinchor, sont embauchés par les deux premiers. Les entrepreneurs ouvrent une antenne employant 7 "ouvriers" à Kolda, marché fréquenté par une clientèle transfrontalière. Les employés sont généralement recrutés à partir du sérail familial, des recommandations d'autres compatriotes ou du réseau d'amis des employés en activité.

Neuf ans après que leurs trajectoires migratoires se soient croisées, les deux migrants continuent encore à taper le "tissu", un métier auquel ils n'étaient pas préparés et qu'ils pensaient n'exercer que temporairement sur la route de l'Europe. Avec du recul, ils relativisent la suspicion "d'égoïsme" à l'égard de leur ancien patron « Il nous disait à chaque fois de travailler ici. L'Afrique a tout. Une fois, il était très fâché parce qu'un jeune était parti en France. Parfois même, on se dit que c'est de la méchanceté ;

comme il est déjà parti il ne veut pas que les autres essaient aussi ». Mais, selon Drahmene, les pratiques que dénonçaient leur ex patron pour les dissuader de partir en Europe, l'exploitation des travailleurs immigrés en France, étaient exactement celles qui lui servaient de mode de gestion de son personnel « On n'était pas bien payé. Il y avait 10 planches de bois dans l'atelier. Donc 20 personnes qui travaillent et en fin de journée à partir de 16 heures ou 17 heures, on était même obligé de s'arrêter de travailler à cause de la chaleur. On pouvait gagner entre 1000 et 1500 CFA par jour » (1,5 à 2 euros).

La situation économique mais aussi sociale des deux entrepreneurs migrants et de leurs employés, migrants, pour la plupart d'entre eux, s'est nettement améliorée. Drahmene a acquis une moto, Modibo se rend chaque année dans son village d'origine au Mali où il s'est marié, Abdoul, ancien naufragé de pirogues "clandestines" et premier employé dans l'unité de Ziguinchor envoie régulièrement de l'argent à Nioro au Mali.

L'étude renseigne que, hormis Drahmene et Modibo qui envisagent de s'installer durablement à Ziguinchor, l'idée de poursuivre leur trajectoire migratoire vers l'Europe persiste encore chez bon nombre d'ouvriers de l'atelier même parmi ceux qui disent être satisfaits de leur situation économique.

Ainsi que l'écrit Missaoui (1996), se déplacer, circuler n'est pas seulement parcourir des espaces mais aussi s'approprier des territoires (physiques, sociaux et symboliques), en produire de nouveaux, les élargir,



Les migrants ne sont pas uniquement des passagers temporaires dans un univers de normes, ils peuvent aussi s'inscrire de manière originale dans la vie locale.



participer à la production de richesses, contourner des dispositifs de contrôle, se jouer des frontières identitaires ou en construire d'autres. C'est pourquoi, il convient d'envisager le migrant comme un acteur, porteur d'initiatives, conjuguant savoir-faire et pouvoir-faire dans son entreprise migratoire.

L'usage du terme « entreprise » n'est pas anodin, ainsi que l'illustre l'exemple des « fani boussila », entreprise migratoire et entreprise économique sont indissociables. Les réseaux migratoires sont très souvent intégrés aux réseaux économiques, les premiers étant les supports des seconds. Les réseaux économiques permettent aux réseaux migratoires

de trouver d'autres directions, ce qui, par la même occasion, génère de nouveaux flux de biens et contribue ainsi à redessiner la configuration géographique des flux économiques. Les travaux disponibles sur les migrations sahéliennes vers la France révélaient l'existence d'un système solidaire d'entraide et de partage. A l'inverse, les revenus dans le cadre des « fani goussila » observés dans cette enquête, sont dépensés individuellement. En dehors de la sphère de l'atelier, Drahmene et Modibo n'interfèrent pas dans les décisions de leurs ouvriers et particulièrement sur ce que font ces derniers de leur salaire. Cette absence de contrôle s'explique sans doute par une relation typiquement contractuelle entre employeurs et employés.

Enfin, à partir d'observation d'une entreprise informelle fournissant des services dans le secteur du « batik », initié par deux immigrés maliens, recrutant quasi exclusivement des employés de même origine, l'étude de cas a tenté de montrer que les migrants ne sont pas uniquement des passagers temporaires dans un univers de normes, mais qu'ils peuvent aussi s'inscrire de manière originale dans la vie locale, jouer avec des signifiants planétaires pour s'insérer dans des dynamiques de groupe.

Sur leur itinéraire migratoire, ils construisent des passerelles, mettent en relation des individus et des logiques d'action différentes créant ainsi une forme de continuité dans les discontinuités culturelles et sociales que ne manquent pas de fabriquer ici et là les entrepreneurs d'identités locales.

² En réalité, ce jeune était bloqué au Sénégal. Il se nomme Abdoul. On le retrouvera dans la suite de la reconstitution des parcours migratoires au Sénégal.

³ MA MUNG Emmanuel. « Complexité des migrations des populations d'origine chinoise » in *Immigration, marché du travail, intégration. La documentation française, 2002.*

Migrations et développement

Quels rôle et place des associations de migrants ?

La présentation aborde la problématique "migration - développement" sous l'angle des dynamiques associatives des migrants du Bassin du Fleuve Sénégal en rappelant le processus qui conduit le migrant à s'investir dans une association pour initier et soutenir les projets de son territoire d'origine.

Samba YATERA, directeur exécutif adjoint du GRDR

L'immigration, nouvel enjeu des relations Nord-Sud

L'immigration étant devenue un enjeu des rapports entre l'Europe et l'Afrique, elle a tendance à être présentée comme une menace économique, sociale et culturelle pour les populations du Nord. Cette perception explique l'importance de la gestion des flux migratoires dans les politiques des États de l'Union Européenne.

A la suite de résultats peu concluants des politiques d'aide au retour mises en place par certains pays (France, Allemagne, Pays Bas), une nouvelle approche se dessine au milieu des années 90 ; celle-ci va engendrer le concept de co-développement. Désormais, on assiste à l'introduction d'un nouveau paramètre dans la coopération au développement : la gestion des flux migratoires. D'ailleurs, certains États au sein de l'UE proposent au début des années 2000 de lier l'aide au développement aux objectifs de l'Europe en matière d'immigration. Le fil conducteur de cette nouvelle stratégie est de favoriser le développement des régions d'origine pour limiter les départs vers l'Europe et

d'associer les États du Sud au contrôle des flux migratoires.

La politique actuelle de l'UE, consistant à faire une corrélation entre contrôle de la mobilité et aide au développement constitue une pression supplémentaire pour les pouvoirs publics du Sud. Elle est source de tensions, car elle oblige certains États africains à ériger les premiers barrages contre les candidats à l'émigration de leur pays ou des États voisins. Elle interpelle aussi les acteurs du Sud et du Nord sur les enjeux des migrations et de leurs conséquences sur les territoires d'origine et d'accueil.



Les migrants deviennent des "ambassadeurs" pour leurs régions dans les pays d'accueil.



Samba YATERA
directeur adjoint du GRDR

La communication sera centrée principalement sur la problématique "migrations développement" à travers un fil conducteur : les dynamiques associatives des migrants du Bassin du Fleuve Sénégal. Cette approche nécessite de ne pas perdre de vue le processus qui conduit le migrant à s'investir dans une association pour initier et soutenir les projets de son territoire d'origine. En effet, le jeune du Bassin du Fleuve Sénégal ne quitte pas son pays d'origine avec l'idée de devenir un « développeur » ; les raisons de son départ sont principalement économiques et sociales.

Le rôle du migrant dans le développement des pays d'origine a pris de l'ampleur ces dernières années notamment à travers l'importance des

Le cadre législatif des associations d'étrangers en France

En France, la liberté d'association des personnes est établie par la loi Waldeck-Rousseau du 1^{er} juillet 1901, dite loi 1901, abrogeant la loi "Le Chapelier" du 14 juin 1791. En avril 1939, dans un contexte international tendu, une restriction y est apportée (décret-loi) la loi de 1791 :

« ...Aucune association étrangère ne peut se former, ni exercer son activité en France, sans autorisation préalable du ministre de l'Intérieur. L'autorisation peut être [...] subordonnée à l'observation de certaines conditions [et] peut être retirée, à tout moment, par décret... ».

Des années 1940 à 1980, la France s'engage à respecter la liberté universelle d'association en adoptant plusieurs textes internationaux : la Déclaration universelle des droits de l'Homme (Nations Unies, 1948, Art 20), la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (1950, Art 11) et le

Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Nations Unies, 1966, art 22). Pourtant, il faut attendre 1981 pour que soient abrogées les discriminations à l'encontre des étrangers sur ce plan. La loi du 9 octobre 1981 rétablit la liberté d'association dans sa plénitude de principe et sa généralité en l'élargissant aux étrangers. Œuvrant en coulisses depuis parfois plus de 30 ans pour le développement et l'intégration, les associations de migrants résidant en France peuvent enfin acquérir une reconnaissance institutionnelle. Toutefois, cette mesure a pu être analysée comme une esquivance des revendications concernant d'autres droits civiques, tels que le droit de vote.

Sources : www.vie-publique.fr; MOGNISS H. Abdallah, janv fév. 2001, « La longue marche du mouvement associatif pour transcender les frontières politiques de la citoyenneté », Hommes et migrations n°1229, pp. 10-20.

transferts d'argent dont le montant dépasse l'aide au développement des pays comme le Mali. De ce fait, la relation migration/développement est souvent abordée par les États et les institutions internationales sous l'angle de la canalisation des remises des migrants pour des investissements productifs. Il existe aujourd'hui une focalisation importante sur les remises dont la quasi-totalité pour les migrants du Bassin du Fleuve Sénégal est destinée aux familles ou investie dans l'immobilier.

Les dynamiques associatives comme vecteur de développement des territoires

Le passage d'une dynamique individuelle et familiale à un processus

collectif pour le territoire d'origine s'explique d'abord par des raisons sociales. A travers les investissements des migrants et des partenariats qu'ils ont su nouer au Nord, on peut appréhender les dynamiques organisationnelles et leur impact sur leur territoire d'accueil et d'origine.

Dès lors, l'essor du mouvement associatif comme production de nouvelles formes de solidarités et comme moyen offrant aux individus et aux groupes un cadre leur permettant de prendre des initiatives socio-économiques, culturelles et politiques est en marche.

Cette démarche privilégie une approche dynamique du positionnement des personnes issues de l'immigration et évite de réduire leurs associations à des « villages bis ». Elle permet aussi

d'apprécier les évolutions organisationnelles des migrants et d'aborder les fondements de leur légitimité comme acteurs du développement des territoires.

Cette problématique Migration/Développement sous l'angle associatif traite aussi des plus values économiques, politiques, sociales de l'immigration, sans sous-estimer ses effets pervers (inégalités, fortes dépendances des villages de la manne financière, départ des jeunes, etc.).

Associations de migrants : quels partenariats pour quelles actions ?

De plus, la dimension politique apparaît ; les migrants deviennent des « ambassadeurs » de leurs régions

d'origine dans les pays de séjour. Peu à peu, Ils mettent en lien des collectivités locales. Les relations entre associations de migrants, populations des pays d'origine, collectivités dans le cadre des politiques de décentralisation amènent à des relations privilégiées de territoire à territoire. En suivant les dynamiques sur place, les associations se structurent en fédérations communales, puis régionales. En 1998, les associations se rendent en Mauritanie pour discuter de coopération. C'est un poids fort et reconnu. La structuration des associations de migrants à un niveau national transforme aussi leurs actions et amorcent de fait des actions de lobbying et d'éducation au développement, qui permettent de faire évoluer les idées reçues sur l'immigration. Parfois, les associations

ont été motrices de dynamiques territoriales. Elles se sont fédérées avant même la constitution administrative des régions.

Les actions des personnes issues de l'immigration en faveur de leur pays d'origine sont donc multidimensionnelles. Elles montrent une grande diversité d'approches nourries de la richesse multiculturelle et révèlent que les migrations internationales sont sources d'enrichissement mutuel entre territoires. Toutefois, la question de la légitimité et de la reconnaissance des acteurs du mouvement associatif n'est pas futile. En effet, les représentations, la manière dont sont perçues les personnes issues de l'immigration africaine dans le pays d'accueil et le pays d'origine ont des incidences sur leur parcours

d'insertion en France et sur leur rôle comme acteur du développement et de la coopération.

Cela fait maintenant 40 ans que ces structures agissent. Les organisations veulent peser, pour cela, il est important de décroiser nos approches. Les associations elles-mêmes ont plusieurs thématiques : citoyenneté, co-développement, lutte contre les discriminations, etc. Mais aussi une dimension économique, d'entrepreneuriat. Une structure a fédéré les organisations d'appui aux entrepreneurs migrants en France, le GAME. Ce dialogue aujourd'hui sur les migrations est important. Etablissons et consolidons les passerelles, les connexions et encourageons l'expression et l'action de la société civile.

Des caisses de solidarité... à la création d'associations

Les caisses de solidarité entre les membres d'un même groupe existent partout. Elles permettent une certaine forme de redistribution sociale. En France, ces caisses donnent tant aux ressortissants qu'aux familles restées au village. Les premiers investissements ont commencé par la construction de mosquées, lieux de culte, qui renforcent la légitimité sociale des absents. Ce fut une étape préalable très importante. Les domaines de la santé et de l'école étaient déjà présents. En 1981, les caisses de solidarité se transforment en association loi 1901, et on

assiste à l'émergence d'autres associations. Cette mutation ne relève pas que du simple formalisme, cette structuration a transformé le visage des associations. C'est à partir de cet instant que les personnes travaillant pour des structures ont été choisies davantage en fonction de leurs compétences que de leur origine sociale. Elles incitent aux investissements et de nouvelles règles de fonctionnement sont établies. On assiste dès lors à un transfert de savoir-faire entre ces associations et celles qui émergent dans les territoires d'origines.

⁴ Communication de la commission sur les migrations et le développement intitulée: « L'intégration de la politique des migrations dans les relations de l'UE avec les pays tiers », COM 700 du 3/12/2002.

Le développement local : La réponse à la migration irrégulière



Mome DUCROS, OIM, Mauritanie

Les tendances des migrations irrégulières en Afrique de l'ouest

Le phénomène est difficile à appréhender et à quantifier de manière précise, car les données disponibles sont parcellaires n'offrant pas de possibilité d'analyses complètes et détaillées. Les chiffres ne sont qu'indicatifs : 840 000 à 1 300 000 migrants seraient en situation irrégulière en Afrique de l'ouest.

Les enjeux et les défis relatifs aux migrations irrégulières de plusieurs ordres :

- Les causes de ces migrations irrégulières sont : l'instabilité politique, la pauvreté croissante, la dégradation des conditions de vie des populations, le durcissement des politiques migratoires des pays de transit et de destination induisant l'existence de réseaux et de filières de migrations irrégulières.
- La mise en œuvre difficile du protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement,

L'Organisation Internationale pour les migrations (OIM) créée en 1951 est une agence intergouvernementale. Elle est « chef de file » sur la scène migratoire et regroupe 127 pays. L'OIM travaille sur 4 grands domaines qui sont : la migration et le développement, la migration assistée, la migration régulière et enfin, la migration forcée.

l'échec de nombreuses campagnes d'enregistrement de migrants qui ont été entreprises ainsi que la difficulté à cerner clairement la problématique de gestion des migrations irrégulières au sein de la CEDEAO.

Au vu de l'importance numérique des transferts de fonds effectués par les migrants et du fait qu'ils n'entrent dans aucune planification nationale ou internationale pour le moment, l'OIM s'intéresse au développement de l'investissement potentiel des migrants au même titre que des investisseurs étrangers. Pour ce faire, un arsenal de mesures juridiques doit être mis en place pour favoriser ces investissements. L'OIM essaye d'établir un mapping des secteurs investis par ces remises.

Sur les migrations irrégulières, l'OIM estime que la sensibilisation est nécessaire pour une gestion des flux migratoires. Ainsi, l'OIM développe des fiches conseil par pays qui présentent les secteurs économiques porteurs, les activités génératrices de revenus possibles pour ceux qui souhaitent migrer dans ces pays. De même, des conseils sont prodigués aux migrants

qui souhaitent investir en retournant ou en investissant à distance dans leur pays d'origine.

Pour l'OIM, il convient, dès lors, de renforcer les capacités des gouvernements en matière de législation migratoire (l'OIM prépare depuis 2010, la stratégie migratoire pour la Mauritanie) et de collecte de données sur les migrations (observatoire ACP). L'assistance au retour volontaire et à la réinsertion par la mise à disposition de moyens financiers et de conseils au profit des candidats au retour volontaire (100 migrants mauritaniens ont bénéficié d'une aide au retour de Libye, des enfants victimes de traite en Afrique de l'Ouest ont été soutenus grâce à une cellule OIM spécifique). Au Mali, Sénégal, Guinée, Gambie, des fiches conseil pour le retour sont prévues établissant les opportunités actuelles. Les mesures répressives ne peuvent aller sans la création d'opportunités économiques dans les pays d'origine. La sensibilisation sur les dangers liés à la migration irrégulière complète ce tableau de propositions, recommandations et réponses que l'OIM met en place.

“ Les mesures répressives ne peuvent aller sans la création d'opportunités économiques dans les pays d'origine. ”

Migrations et développement

La mise en ministère de la question des migrations

A double voix, Patrick Gonin et Chadia Arab, partent de deux exemples, le cas du Mali (Patrick) et celui du Maroc (Chadia) pour décrire comment la question des migrations est de plus en plus mise en ministère.

Patrick GONIN, laboratoire Migrinter, Université de Poitiers et Chadia ARAB, IDD (Immigration, développement, démocratie)

Initiatives migrantes et politiques migratoires de « développement »

Patrick Gonin évoque quatre hypothèses élaborées à partir d'enquêtes en France et au Mali, issues de trente années de recherche. La méthode comparatiste utilisée entre P. Gonin et C. Arab dans leur intervention à deux voix croise ces hypothèses avec la situation au Maroc.

1. La première hypothèse pose la migration comme changeante, évoluant rapidement en fonction des contextes sociaux, économiques et politiques tant dans les pays de départ, de transit que d'arrivée. La migration ne peut être envisagée en général sans que sa grande complexité ne soit appréhendée. Passer du couple émigré/immigré au terme migrant ne permet pas de saisir tous ses aspects. Les migrants circulent d'une catégorie à l'autre. Il faut reconnaître la migration dans ce qu'elle est de prime abord : une histoire de personnes, et pour la comprendre, il est nécessaire d'accepter l'autonomie des systèmes migratoires qui est d'abord le fait de



décisions individuelles et personnelles. Un étudiant étranger devient salarié pour mener à bien son projet, un salarié immigré peut engager des études pour perdurer en migration. D'autres situations sont possibles : face aux durcissements des frontières, une migration de travail se transforme en migration de peuplement avec par exemple le regroupement familial.

2. La deuxième hypothèse concerne l'évolution politique en matière migratoire. Les politiques publiques changent tout aussi rapidement, qu'elles s'appliquent aux mouvements du Sud vers le Nord, mais également du Nord vers le Sud, bien que les termes varient d'« immigré » à « expatrié ». Une migration de travail peut-être de courte durée, saisonnière, tem-

poraire, circulaire, sous contrat... Mais il ne suffit pas de s'intéresser aux politiques migratoires, encore faut-il faire le lien entre les décisions individuelles et les politiques migratoires ; et face aux évolutions de la législation, les migrants s'adaptent, résistent et innovent, et certains, dont ceux originaires de la région de Kayes au Mali ont même initié des projets collectifs pour le mieux être de ceux qui ne sont pas partis. Concernant la dite question du développement, P. Gonin rappelle que tout migrant n'est pas un développeur en puissance et les migrants ayant réussi en tant que « développeurs » ont été des migrants circulants, en constant va-et-vient entre les pays de départ et d'arrivée. Les restrictions à la libre circulation des personnes entravent inévitablement cette éventualité.

Globalement le pays d'arrivée dicte ses objectifs et conçoit sa réglementation en fonction de ses seules attentes. Mais il en est de même pour les pays de départ. L'émigré a pu selon la période et le pays concerné être traité de traître à la nation, devenir une personne-ressource face aux transferts qu'il génère, voire même un représentant de son pays à l'étranger et surtout dans la situation actuelle un investisseur potentiel. Par exemple, des Français souhaitant partir au Canada

sont soumis aux règles de l'immigration édictées par le Canada. La tendance actuelle des politiques vise à transformer la circulation migratoire en une migration de travail temporaire, sous contrat, comme ce fut le cas durant les années 1960. Tels sont les objectifs des accords bilatéraux actuellement négociés par certains pays européens dont la France pour gérer les flux migratoires avec ou sans la « carotte » de l'aide au développement. Ainsi le ministère de l'immigration en France est chargé de mettre en œuvre un programme de codéveloppement, le programme 301. Il correspond à moins d'1 % de l'Aide Publique au Développement de la France. Les chiffres démontrent l'ampleur bien plus idéologique qu'économique de la mesure.

Mais les pays de départ esquissent également des politiques auprès de leurs ressortissants à l'étranger, cherchant à favoriser les remises, à administrer les émigrés, à les représenter. Le mouvement se dessine en parallèle des évolutions politiques en France, en Europe et ailleurs dans le monde. Cette mise en ministère des migrations est sans précédent, à la fois dans les pays d'arrivée et de départ.

3. La troisième hypothèse estime que la politique migratoire des États d'origine devient un instrument de leur politique étrangère. Cette intuition de recherche a été proposée par Emmanuel Ma Mung lors d'un séminaire qui s'est tenu au Maroc à Moulay Idriss Zerhoun les 12 et 13 novembre 2009 :

« On constate que depuis une ou deux décennies les pays d'émigration sont de plus en plus nombreux à mettre en place des mesures diverses dirigées vers leurs ressortissants à l'étranger et destinées, par exemple, à favoriser les remises financières ou encore à leur fournir des moyens de représenta-



L'émigré a pu être traité par son pays d'origine de traître à la nation, devenir une personne-ressource face aux transferts qu'il génère, voire même un représentant de son pays à l'étranger et surtout dans la situation actuelle un investisseur potentiel.



tions dans les institutions nationales. Parallèlement les mêmes États se manifestent de façon plus sensible sur la scène politique internationale, à propos, notamment, des questions migratoires. Ce constat autorise à s'interroger sur la relation éventuelle entre ces mesures en direction des émigrés et la politique étrangère des États qui les formulent. Il peut être complété par la considération suivante : durant la même période la question migratoire est devenue progressivement un objet central des

relations internationales. Évolution importante qui s'inscrit dans – et illustre – un changement plus général encore dans lequel les migrations sont devenues le paradigme à partir duquel on appréhende les phénomènes sociaux et sociétaux (Rapport d'activités et projet scientifique de MIGRINTER, septembre 1995). » Cette proposition développée dans le cadre de la Chine et la diaspora chinoise est tout à fait adaptée au Mali et au Maroc dans la mesure où ces deux États d'émigration élaborent des politiques offensives en direction de leurs ressortissants. Les questions migratoires ne sont plus uniquement des affaires intérieures, des ministères dédiés ont été mis en place dans l'objectif de canaliser les remises migratoires et favoriser les investissements productifs. Ils ont aussi pour mission d'administrer leurs ressortissants et à les représenter. Elle devient de fait un instrument de leur politique extérieure lorsque cette présence à l'étranger de ressortissants permet de négocier les métiers admis à l'émigration, les contributions attendues de ce qui est devenu la diaspora scientifique et technique, voire même peser sur la régularisation des sans papiers ou la gestion des « réadmis », autre terme pour signifier les expulsions. Tout se négocierait donc, y compris la présence d'étrangers!

4. La quatrième hypothèse s'intéresse à la relation entre migration et développement. Elle s'opère sur un temps long, depuis un demi-siècle entre la France et le Mali. Elle concerne des initiatives de type collectif avec stratégies d'épargne qui ne se retrouvent pas partout. Cette relation est avérée au Maroc, en Afrique de l'Ouest, au Mexique et dans quelques autres pays, mais en aucun cas elle pourrait se reproduire à l'identique partout et à tout moment.

Les migrants s'y sont évertués à réali-

ser des projets que nous qualifierons volontairement de « non rentables », ils ont concerné en priorité les domaines de la santé, de l'éducation, de l'alimentation en eau et très rarement des domaines dits productifs à l'exception de quelques périmètres irrigués, mais dans ce cas ils ont été conçus en complément des cultures sous pluie. Pourquoi ces réalisations collectives deviendraient-elles rentables maintenant ?

Certes, les migrants ont cotisé dans des projets collectifs. Mais on y retrouve toujours des leaders et des cotisants. Les leaders sont sortis par le haut, parfois rentrés dans leur pays, certains sont devenus élus. Ils ont été formés en migration, ont acquis des compétences dans cette relation entre les migrations internationales et le « développement ». Mais les cotisants de base ont consacré une part signifi-

cative de leur salaire pour ces projets, au détriment de leur intégration, de leurs conditions de vie dans le pays d'installation. Doit-on les considérer comme des personnes sacrifiées sur l'hôtel d'un développement qu'ils ne connaîtront pas ?

Pour autant, une dimension positive dans cette relation est à trouver, démocratie et citoyenneté en sont certainement les maîtres-mots, tels semblent être à tout le moins les engagements d'IDD.

La démocratie au cœur de la démarche associative

Chadia ARAB, IDD (Immigration, développement, démocratie

IDD considère qu'il ne peut y avoir de développement sans démocratie réelle avec la participation et le contrôle actif

des populations concernées. Le D de démocratie étant aussi important que celui de développement. L'impact de l'action solidaire des migrants c'est de donner vie à des projets de développement local et pas seulement à travers l'envoi d'argent comme aiment à le souligner les pays du Sud, réduisant hélas souvent le migrant à ce simple apport monétaire. L'impact de l'action solidaire c'est aussi de relayer des idées et créer de nouveaux espaces d'échanges et de partage, loin de l'image souvent réductrice du migrant qui creuse un puit ou électrifie son village d'origine. Ainsi les migrants contribuent concrètement à l'amélioration des conditions de vie matérielles de leur société d'origine, mais cela va plus loin que la simple réalisation de projets de développement...

Les actions des associations du Sud, membres du réseau, sont à leurs tours mobilisées pour être des « déclencheurs » de nouvelles idées et de transformations de systèmes locaux marocains mais aussi français. Les migrants ou les personnes revenant réaliser des projets au Maroc n'apportent pas seulement des objets ou de l'argent, ils développent aussi des idées liées à la citoyenneté et à la démocratie.

IDD se situe dans ces perspectives, dans un développement dans les pays d'origine, mais un développement transparent qui génère, au-delà d'activité génératrice de revenu, au-delà de la création d'emplois et au-delà du développement des économies locales, des processus de réflexion, d'évolution des mentalités et de démocratisation. La démocratie étant au cœur des initiatives de nos associations françaises et marocaines. Reprenant le slogan d'un de nos partenaires marocains, l'association Amal Dadès, utilisé lors de l'un de leur festival estival et annuel selon lequel il n'y a « Pas de développement sans démocratie et pas de démocratie sans liberté », ou encore de l'association Timoulaye près de Guelmim : « ce qui

Immigration, Développement, Démocratie / IDD

Réseau d'associations issues de l'immigration marocaine en France ayant son siège à Paris. Existant depuis une dizaine d'années, IDD compte une cinquantaine d'associations dont certaines sont enregistrées en France (20) et au Maroc (25). Acteurs de solidarité internationale, les associations sont organisées de manière à coordonner leurs actions et dynamiser le développement solidaire avec le Sud de la Méditerranée. Elles s'inscrivent ainsi dans une dynamique de renforcement de la société civile d'ici et de là-bas pour un développement durable, juste et solidaire. Pour le réseau, il est essentiel de développer des actions de solidarité et de développement au Maroc, en s'inscrivant dans une réflexion plus globale des migrations et de la circulation des migrants et garantir leurs mobilités. D'où la participation de IDD à différents groupes de réflexion (CRID, Coordination Sud, Forums sociaux...).

fait une vraie démocratie ce n'est pas de reconnaître des égaux, mais d'en faire », ce qui veut dire qu'il ne suffit pas de dire la démocratie mais il faut la pratiquer...

Cette première étape de travail de mise en réseau au Nord d'associations issues de l'immigration a permis de se mettre en lien avec des associations du Sud et a donné naissance à plusieurs projets importants : bibliothèques rurales, reconstruction de logements pour les sinistrés après le séisme d'Al Hoceima : un projet fédérateur à travers une mise en réseau des associations villageoises (échanges Sud/sud/nord) et de la formation-action.

La pression des politiques migratoires du Nord : pour IDD, le défi des pays européens n'est pas tant d'interdire aux populations du Sud d'entrer chez eux, mais d'offrir à chacun la liberté de rester chez soi. C'est ce que l'on appelle aussi, en d'autres termes, l'assignation à résidence. Mais comment faire pour que les gens les plus pauvres puissent rester chez eux ? C'est là que le co-développement intervient. Ainsi, la coopération constitue aussi et surtout une nouvelle monnaie d'échange avec le Maroc mais de manière générale avec les pays du sud. En effet, du fait des aides versées par l'Espagne et l'Europe, ces derniers demandent au Maroc de jouer un rôle de gendarme et de participer à la gestion de ces flux provenant de l'Afrique subsaharienne. A travers cet exemple on voit bien la volonté de l'Europe, qui finance également cette politique d'aide au développement, de "déplacer la frontière". L'immigration en provenance d'Afrique subsaharienne est désormais arrêtée au Maroc et non à la frontière Espagnole. L'objectif est de contrôler indirectement la circulation des personnes avant même qu'elles ne rentrent sur le territoire européen. On peut aussi marchander des accords de réadmission, de contrôle et de police, qui construisent un espace fondé sur



Les migrants ou les personnes revenant réaliser des projets au Maroc n'apportent pas seulement des objets ou de l'argent, ils développent aussi des idées liées à la citoyenneté et à la démocratie.



la remise en cause des droits individuels de chacun et de la liberté de circulation. Ce discours d'ensemble est plus que contestable et peut servir de fondement à une politique dont on peut déjà mesurer la perversité. L'objectif du développement a donc glissé pour répondre à des objectifs sécuritaires des pays du Nord, avec une militarisation de plus en plus accrue autour de l'Europe et dans des pays du Sud comme le Maroc, qui construit sur ces frontières un glacis protecteur contre l'invasion des migrants du Sud vers l'Europe.

La mise en place de la première loi contre l'immigration clandestine au Maroc - loi 02/03- consacre l'adhésion du Maroc à la mise en œuvre des

stratégies européennes de gestion des migrations.

La mise en ministère de la question migratoire au Maroc

Le Maroc, en plus de s'être doté de cette loi, gère sa politique migratoire en maintenant un lien continu avec sa communauté de migrants marocains à l'étranger grâce à une mise en ministère accrue. Trois institutions représentent les Marocains à l'Etranger et dont les missions sont parfois très proches : le ministère chargé de la communauté marocaine à l'étranger, la Fondation Hassan II et le CCME créé en décembre 2007.

- Le Ministère chargé de la communauté marocaine à l'étranger a développé une stratégie pour la période 2008 – 2012 déclinée en plusieurs objectifs et priorités,
- La Fondation Hassan II
La fondation installe le lien d'allégeance et de parenté avec sa communauté : « ... Nous avons décidé de confier, dès notre retour, par la grâce de Dieu, la présidence de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger, à notre fille dévouée, Lalla Meryem. Ainsi, nos liens seront non seulement des liens d'allégeance, mais aussi des liens de parenté puisque vous serez tels mes fils et mes filles (...) ». (Sa Majesté le Roi Hassan II à Paris, le 7 Mai 1996). La fondation Hassan II œuvre pour le maintien et le développement des liens fondamentaux que les marocains, résidant à l'étranger, entretiennent avec leur pays. Sa mission principale est d'aider les marocains résidant à l'étranger à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent du fait de leur émigration grâce à différents pôles : Pôle Assistance Juridique / Pôle Assistance Sociale / Pôle Promotion Economique / Pôle coopération et partenariat / Pôle Education, Echanges Culturels, Sport et Jeunesse.

• LE CCME, Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger : Institution consultative jouissant de l'autonomie administrative et financière, le CCME a pour mission d'assurer le suivi et l'évaluation des politiques publiques du Royaume envers ses ressortissants émigrés et leur amélioration en vue de garantir la défense de leurs droits et d'amplifier leur participation au développement politique, économique, culturel et social du pays. Le CCME est chargé par ailleurs d'assurer des

fonctions de veille et de prospective sur les problématiques migratoires et de contribuer au développement des relations entre le Maroc et les gouvernements et les sociétés des pays de résidence des émigrés marocains. Le CCME élabore un rapport annuel compilant les rapports des six groupes de travail qui le composent (citoyenneté et participation politique, cultures, éducation et identités, approche genre et nouvelles générations, administration, droits des usagers et politiques

publiques, compétences scientifiques, techniques et économiques pour le développement solidaire, cultes et éducation religieuse).

Patrick Gonin conclut en évoquant l'intérêt très marqué des politiques publiques des pays du Nord aux migrations internationales, et certains migrants, dont des Maliens, des Sénégalais, des Mauritaniens, des Marocains... portent des projets individuels ou collectifs pour que les membres de leurs familles restés dans leur pays vivent mieux. Des financements sont possibles pour contribuer aux engagements des migrants. Par leurs activités, ils contribuent à la richesse des pays qui les « accueillent » et si leurs revenus sont suffisants, ils payent également leurs impôts. Ils ont donc raison de solliciter les financements publics au titre du développement des pays d'origine. Mais ils sont aussi en droit de douter des intentions des États qui les initient. En effet toutes les conditions sont réunies pour tomber sous le joug de la « dictature du projet », de son cycle imposé par des règles administratives qui conditionnent les partenaires potentiels. Cette dictature s'exerce sur le dos des initiatives migrantes. La migration devient dans cette optique un placement avec intérêt qui nécessairement rapporte ! Tous les regards sont rivés sur les courbes : celles des remises migratoires, des effectifs en migration, des dynamiques démographiques. Face à cette dictature, les règles de contrôle sont là encore dictées en fonction des souhaits des pays d'arrivée. Si l'avenir peut être meilleur, sa voie n'en demeure pas moins complexe à tracer.

• La première partie du dialogue sur les migrations et le développement a largement abordé les enjeux liés aux migrations et moins les aspects de développement. La question des territoires n'a pas été suffisamment

Ministère des Marocains de l'Étranger Stratégie 2008 – 2012

Objectifs stratégiques :

- Accompagner l'enracinement des nouvelles générations dans les pays d'accueil sans déracinement par rapport au pays d'origine.
- Défendre les droits et intérêts des MRE aussi bien au Maroc que dans les pays d'accueil.
- Faire participer les compétences marocaines à l'étranger aux chantiers de développement au Maroc.
- Encourager l'investissement productif des marocains du monde.

Priorités stratégiques

- Programme culturel et éducatif à travers d'accompagnement de l'enracinement des nouvelles générations dans les pays d'accueil, sans déracinement par rapport à leur pays d'origine,
- Programme social d'accompagnement des groupes vulnérables et renforcement des capacités des associations.
- Mobilisation des compétences marocaines à l'étranger pour contribuer au développement durable du Maroc
- Appui aux investissements des MRE en mobilisant les MRE pour l'investissement productif.
- Accompagnement administratif des MRE en facilitant les services administratifs aux MRE.
- Stratégie intégrée de communication et d'information : informer et mieux communiquer avec la CMRE.

abordée. Pourtant, les territoires sont centraux. La complexité du lien entre les territoires pousse la problématique au devant de la scène actuellement. La notion de co-développement suppose que les territoires se développent ensemble, avec une place pour chaque acteur. Un co-développement partagé entre chercheurs, institutions, société civile est essentiel. Si la participation d'une diversité d'acteurs est nécessaire (autorités locales, services techniques de l'Etat, associations, coopératives,

jeunes, femmes...) il faudra, cependant, être vigilant à ne pas oublier les migrants. Si l'on se réjouit de leur présence, aujourd'hui dans cet espace de débats et d'échanges, il est essentiel de les impliquer dans la concertation, dans l'immédiat et sur le long terme.

Les migrants sont des acteurs de changement, il convient donc de s'appliquer à chercher les plus-values de ces actions de changement.

Au-delà des remises ou transferts d'argent, cherchons à décrypter la richesse de la relation migration/développement.

En quoi cela a du sens de faire travailler les migrants à un investissement productif par exemple ? A quel moment les migrants interviennent-ils dans le cycle de projet ? Travaillons aussi sur les moins-values, quels effets négatifs de la présence des migrants dans les projets de développement ?

Points de débats

Les migrants, acteurs de changement en Europe...

M. Gaharo Doucouré, CBMF, témoigne de la genèse du lien entre les migrations et le développement. Pour œuvrer pour le changement, la prise de conscience des migrants a commencé dans le pays d'installation où ils se sont investis dans des luttes politiques en France pour dénoncer leurs conditions de vie. L'apprentissage « militant » a aussi eu lieu au sein des foyers de travailleurs : l'ordre traditionnel selon lequel il fallait remettre son bulletin de salaire à l'aîné a été questionné. L'intégration des migrants dans les pays d'accueil et le fait de vouloir contribuer au développement du pays d'origine



M. Gaharo Doucouré
Président du CBMF

ne sont pas incompatibles, mais complémentaires. Les migrants sont devenus des acteurs de changements ici et là-bas.

...et en Afrique de l'Ouest.

G. Doucouré du CBMF poursuit le raisonnement tenu par les migrants qui les a menés à s'investir dans des actions collectives destinées à améliorer les conditions de vie sur place. La mutualisation des compétences et des ressources pour l'équipement et les services sociaux de base s'est imposée entre les migrants d'une même localité. « Cela coûte plus cher de transporter un enfant à l'hôpital que de construire un centre de santé. ». Au départ, une mosquée était structurelle et nécessaire vis-à-vis des anciens et pour une certaine forme de reconnaissance sociale. Aujourd'hui, à choisir entre investissement productif et construction de mosquée, les migrants choisiraient peut-être l'investissement. Après avoir réglé des problèmes socio-sanitaires, ils sont prêts à s'investir dans du productif et les affaires.

A la critique soulevée que les migrants

ne font pas que du développement et pas que du développement avec succès, Doucouré répond : « Tous les pays ont le droit à l'échec, nous le revendiquons également. »

Approche économique de la relation migration/développement

Omar Sidibé de l'AME fournit des données chiffrées sur le Mali. Bien qu'envoyer de l'argent dans un pays ne constitue pas en soi un gage de développement, la migration contribue à hauteur de 300 milliards de francs CFA au Mali. Pour la région de Kayes,



*Tous les migrants
ne sont pas
développeurs*

Z. Tera, GRDR



il s'agit de 100 000 comptes bancaires ouverts dans les institutions bancaires du Mali. 3 à 5 milliards de francs CFA sont investis dans des chantiers d'équipement des villages d'origine des migrants pour des projets intégrés, pour la famille, pour des micro-entreprises ou des postes de santé.

Le temps des migrations et le temps du développement

Les flux migratoires évoluent très rapidement. **M. Sali de l'AMDH** évoque la route Rosso-Nouadhibou-Zouérate, très empruntée par le passé et désormais tarie.

Zaynab Tera du GRDR Mali témoigne de la situation sur les migrations et le développement à Kayes : un travail de bilan des apports de la migration à la région a été entamé par les populations locales. Il s'étend sur les 40 dernières années et rassemble des données sur les projets réalisés (en chiffres) ainsi que sur les parcours de vie des migrants. Le projet qui correspond à cette synthèse s'intitule « Education au co-développement au Mali », il est co-financé par la Commission de l'Union européenne et permettra d'apporter un éclairage de la région de Kayes et des migrants sur un débat porté seulement à partir du Nord. Une étude a été menée auprès de 120 migrants réinstallés au Mali : 75 % des projets qu'ils ont réalisés continuent à fonctionner un an après leur réalisation.

Omar Sidibé de l'AME estime qu'il ne faudrait pas oublier qu'un malien résidant en Italie ou en France peut également financer le projet d'un compatriote resté sur place. Ce processus est un créneau viable pour le développement au Mali.

Bakary Camara de la RAME dira que la question des générations nées dans le pays d'installation de leurs parents reste entièrement posée :

souhaitent-elles, et par quels moyens, maintenir la relation entre migrations et développement ? Quels outils mettre en place avec leurs parents pour une éducation au développement de la 2^e génération ? Le RAME, par exemple, affiche un caractère intergénérationnel.

“

*Nous [migrants]
sommes devenus
des acteurs du
changement*

G. Doucouré, CBMF

”

Le paradoxe des politiques à l'égard des migrants

Les pays du Nord favorisent les actions de co-développement comme levier pour freiner l'immigration. L'adhé-

sion des États du Sud à la politique de co-développement les contraint d'adopter de plus en plus des attitudes répressives des migrations et la mise en place de mesures sécuritaires à l'encontre de la libre circulation des migrants.

La reconnaissance et la valorisation des migrants, comme des acteurs de développement dans le dispositif de co-développement et dans le discours politique migratoire prégnant ne s'accompagne à aucun moment de leur association dans l'élaboration des politiques migratoires.

L'implication des migrants dans les décisions locales

Mamadou Niang de l'USE souligne que les migrants ont un savoir-faire et un savoir-être spécifique. Mais que leur degré de compétences n'est pas mis en valeur par les réalités des terroirs. Ils doivent être intégrés aux décisions.

Pour Mr Doucouré du CBMF, la décision des actions à mener en priorité pour le développement local doit intégrer les migrants. Ils ont pu discuter entre eux, avec les acteurs des territoires et des accompagnateurs tels que le GRDR.



La salle en plénière



Un développement différencié selon les territoires ?

Zaynab Tera du GRDR au Mali

affirme avec beaucoup de certitude que toutes les diasporas et toutes les régions ne sont pas aujourd'hui concernées par le co-développement. Tous les migrants n'ont pas vocation à être des développeurs

M. Amadou DAF témoigne de l'action des associations membres de la **FADERMA** (Fédération des associations de la région de Matam - Sénégal) en France. La FADERMA a été créée pour contribuer au développement. La région de Matam regroupe huit communes. Les niveaux de développement entre villages au sein de ces communes sont différenciés. Les migrants de la FADERMA partagent

L'approche de l'OMVS, organisme sous régional, sur les questions migratoires

Présentation par Amayelle Ka. L'histoire de l'OMVS est consubstantielle à celle de l'immigration. Sa création en 1972 est une réponse aux sécheresses qui sévissent au Sahel depuis le début des années 1960 mettant en péril l'agriculture et décimant le cheptel. Les États riverains du fleuve Sénégal ont mis en place cette organisation pour maîtriser l'eau afin de réaliser des ouvrages hydrauliques et de réduire les impacts de la détresse climatique qui a poussé de nombreuses populations à l'exode. Après la réalisation d'ouvrages, l'organisation a entamé une phase de gestion et de développement en disponibilisant l'eau et en permettant aux États membres de mener une politique de développement. Tout en conservant son rôle, l'institution sous-régionale encourage l'implication et la participation effective des usagers de l'eau. La construction de lignes électriques par l'organisation a offert aux États membres dont c'est la responsabilité, la possibilité d'électrification jusqu'aux villages. L'approche développement local de l'organisation ne cesse de s'affiner depuis à travers, notamment, des appuis à la pêche, aux infrastructures hydrauliques villageoises, à la santé et à l'environnement. L'organisation s'emploie constamment à créer des opportunités de développement.

leurs compétences et leurs réseaux avec tout le territoire régional pour

contribuer au développement local sans créer d'inégalités.

Impact des politiques migratoires européennes sur les pays du sud ?

Dans sa présentation, Mr MBow aborde de manière succincte la politique migratoire mise en place par l'union européenne et les pressions exercées sur les pays tiers ainsi que les conséquences sur les pays du sud et les migrants.

Les questions migratoires dans les pays voisins de l'Union Européenne ne peuvent pas être dissociées aujourd'hui des politiques européennes relatives à l'asile et aux migrations. Du fait du durcissement des mesures d'entrée sur le territoire européen, il est devenu aujourd'hui quasiment impossible de rejoindre légalement le territoire européen, ce qui a eu comme effet de contribuer au développement de l'immigration dite « clandestine » entraînant pour les migrants l'utilisation de routes de plus en plus coûteuses et périlleuses.



Amadou M'Bow
Secrétaire général l'AMDH

Amadou M'Bow, Secrétaire général de l'Association mauritanienne des droits de l'homme - AMDH

Dans la mise en œuvre de sa politique migratoire, l'Union Européenne "confiner" les pays de transit, voisin de l'Europe, dans une posture de zone « tampon », voire de « blocage ». Tout porte à croire que pour empêcher les migrants d'entrer en Europe, il faut les empêcher de quitter le sol africain.

C'est à partir de 1985 avec la conclusion des accords de Schengen qui délimitent un espace clos de libre circulation que remonte la nouvelle

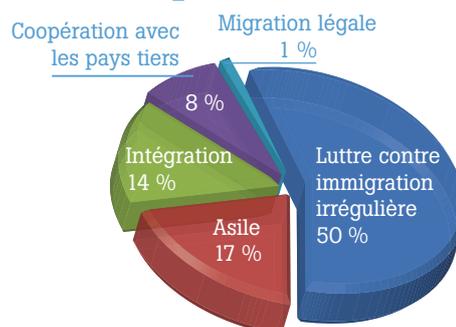
politique européenne de l'immigration et c'est en 2004 que l'UE commence à développer la dimension externe de sa politique d'asile et d'immigration avec le programme de La Haye visant entre autres à transférer aux pays du Sud la charge du contrôle des frontières.

Par cette externalisation, il s'agit de reporter hors de son territoire certaines procédures relatives aux contrôles de ses frontières (externalisation/délocalisation) et d'imposer aux pays tiers tout ou partie de la responsabilité de certaines tâches qui incombent

normalement à l'UE (externalisation/déresponsabilisation), soit en application d'un certain nombre d'engagements qu'elle a souscrit en matière d'asile (externalisation de l'asile), soit en vertu des choix qu'elle a fait en matière de gestion des flux migratoires et de contrôle des frontières.

En 2000 dans le cadre de l'« approche globale », l'aide publique au développement et les accords de coopération sont utilisés comme un moyen d'obtenir la collaboration des pays d'origine et de transit pour contrôler les flux migratoires en amont.

Répartition du budget migrations 2009 de l'Union Européenne



L'introduction de l'article 13 dans les accords de Cotonou incite à insérer une clause de réadmission dans tous accords signés. Dans le cadre du 10^e FED (Fonds européen pour le développement), la capacité de ces pays à « gérer les flux migratoires » est devenue ainsi un indicateur de leur « profil de gouvernance » au même titre que l'Etat de droit.

Développement d'une approche de plus en plus sécuritaire des migrations

En 2005, les États membres décident de créer FRONTEX (agence de gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures de l'UE). L'agence assure la coordination de la coopération opérationnelle et fournit une assistance technique aux États membres (formation de gardes-frontières nationaux, organisation d'opérations de retour conjointes, mise en place de patrouilles communes, d'équipes d'enquête, d'arsenal judiciaire commun, etc.). Sa mission est évolutive en matière de contrôle des frontières extérieures maritimes,

terrestres et aériennes, notamment celles qui sont les plus exposées aux flux d'immigration "clandestine", aux "trafics criminels" et aux "infiltrations terroristes". L'agence mène des opérations conjointes pour la surveillance des côtes des aéroports et des frontières terrestres qui ont impliqué plusieurs États membres.

En juin 2008, l'Union Européenne adopte la directive retour dans une perspective d'harmoniser au niveau européen la législation en matière de rétention et d'expulsion des personnes en situation irrégulière. La directive est particulièrement critiquée par le fait qu'elle met l'accent sur l'amélioration de l'efficacité de l'expulsion plutôt que sur la protection des personnes.

La directive autorise tout pays membres de l'UE à pratiquer la rétention sur une durée de 18 mois maximum de toute personne entrée "illégalement", la possibilité de renvoyer un migrant en situation irrégulière dans un pays de transit, la possible détention des mineurs en famille avec quelques sauvegardes, notamment,



La stigmatisation des migrants est visible au Nord mais aussi, et de plus en plus, au Sud, dans nos pays. Dans tous les pays de transit, on assiste à une montée de la xénophobie.



sans aucun recours suspensif contre l'éloignement avec une interdiction de 5 ans pour toute personne éloignée du territoire européen.

Les deux conférences qui ont réuni en 2006 et 2008, les ministres africains et européens ont visé à préciser les modalités de mise en œuvre d'un « partenariat entre les pays d'origine, de transit et de destination visant à apporter des réponses concrètes et appropriées à la question centrale de la maîtrise des flux migratoires ». Les questions de développement ne sont cependant abordées qu'en vue d'une diminution de la « pression migratoire » et l'aide au développement est désormais mise en avant pour la diligence à gérer les flux migratoires dont feront preuve les pays de départ et de transit des migrants.

Article 13 des accords de Cotonou

La question des migrations fait l'objet d'un dialogue approfondi dans le cadre du partenariat ACP-UE. Les parties conviennent également que (...) ii) à la demande d'une partie, des négociations sont initiées avec les États ACP en vue de conclure, de bonne foi et en accord avec les principes correspondants du droit international, **des accords bilatéraux régissant les obligations spécifiques de réadmission et de retour de leurs ressortissants**. Ces accords prévoient également, si l'une des parties l'estime nécessaire, des dispositions pour **la réadmission de ressortissants de pays tiers et d'apatrides**. Ces accords précisent les catégories de personnes visées par ces dispositions ainsi que les modalités de leur réadmission et retour. Une assistance adéquate sera accordée aux États ACP en vue de la mise en œuvre de ces accords.

Cette posture européenne est confirmée par le refus des États membres de l'UE de signer la convention de 1990 sur les droits des travailleurs migrants et de leur famille..

Pour les pays du sud et les migrants, les conséquences sont multiples. Ainsi, dans le sillage des événements dramatiques de Ceuta et Melilla, des centaines de migrants sur la route de l'Europe furent arrêtés, enfermés et refoulés dans le désert à la frontière algéro-marocaine.

Le cas de la Mauritanie, est aussi significatif, ce pays membre de l'UMA a fait partie de l'espace de la CEDEAO

jusqu'en 2000. Il entretient des liens forts (culturel, sociaux, économiques, historiques...) avec les États membres de cet espace sous-régional. La Mauritanie est de plus en plus contrainte, sous influence de l'UE et plus particulièrement de l'Espagne, d'arrêter et d'enfermer de nombreux migrants ouest africains en dehors de tout cadre légal. De nombreux migrants sont refoulés du Maroc vers la Mauritanie puis vers le Mali ou le Sénégal.

La stigmatisation des migrants est visible au Nord mais aussi, et de plus en plus, au Sud, dans nos

pays. Dans tous les pays de transit, on assiste à une montée de la xénophobie.

La société civile en Europe et en Afrique se mobilise pour alerter sur le marchandage de l'aide au développement, son instrumentalisation à des fins de contrôle migratoire et sur le déséquilibre du dialogue entre l'UE et un pays tiers. Dès 2008, la société civile africaine s'est concertée pour refuser ce diktat et dénoncer le déséquilibre des forces dans le dialogue sur les migrations qui met en face de l'Union Européenne, un seul Etat du Sud!

Les législations nationales relatives aux droits des étrangers dans les pays voisins de l'union Européenne

Le traitement des questions migratoires dans les pays voisins de l'Union Européenne ne peut aujourd'hui être dissocié des politiques européennes relatives à l'asile et aux migrations

Anne-Sophie Wender est responsable du projet régional « défense des droits des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés dans le pays de transit et de départ » à la Cimade

D'une part, du fait que lorsque la question des migrations est abordée, les discours se portent immédiatement sur la migration vers l'Europe, alors même que les migrations intra-africaines sont historiques, culturellement et économiquement fondamentales et bien plus importantes que celles vers les pays européens parce que 69% des migrations subsahariennes



Anne Sophie Wender
La Cimade

sont des migrations sud-sud. Mais les migrations vers l'Europe, qui sont une préoccupation essentielle des

pays du Nord, ont été très fortement médiatisées ces dernières années. Certains événements, en particulier ceux de Ceuta et Melilla au Maroc en 2005 ou encore le « phénomène des pirogues » au départ des côtes mauritaniennes et sénégalaises en 2006, ont très largement contribué à la mise au premier plan des migrations vers l'Europe. Pourtant, malgré leurs côtés dramatiques et spectaculaires, les migrations « irrégulières » vers l'Europe par voie maritime demeurent très largement minoritaires. L'interception en 2006 de 31 000 personnes arrivées

à bord de pirogues sur les plages des îles canaries représente pour ces îles, le chiffre le plus important de ces dernières années. Ce chiffre représente à peine 5% des arrivées totales des migrants en Espagne cette même année avec un solde migratoire de 636 000.

D'autre part, il est également devenu impossible d'évoquer les migrations en Afrique sans parler des politiques européennes migratoires car ces dernières ont des conséquences directes.

Les États européens ne s'appliquent pas seulement à renforcer les contrôles de l'accès à leur territoire mais tentent aujourd'hui d'empêcher les migrants de quitter le sol africain.

De telles mesures ne sont pas sans conséquences sur les migrations intra-africaines et ne peuvent être efficaces qu'avec la collaboration des États de transit et de départ, invités à mieux « gérer les flux migratoires ».

Pour obtenir cette collaboration, qui ne va pas de soi et ne présente pas beaucoup d'intérêts pour les États de départ et de transit, l'Union Européenne s'est appliquée à intégrer les

questions migratoires dans le cadre général de sa coopération avec ces pays. Les migrations et en particulier ce que l'Union européenne appelle « la lutte contre l'immigration clandestine », font aujourd'hui partie intégrante des domaines couverts par la coopération de l'UE avec les pays tiers (Politique Européenne de Voisinage, -PEV- avec les pays du bassin méditerranéen et Fonds Européen de Développement –FED - pour les autres pays africains).

Dans le cadre de ces négociations sur les questions migratoires, le « soutien » de l'UE ne porte pas uniquement sur le renforcement des contrôles aux frontières. L'un des axes de cette collaboration porte aussi sur l'adoption (ou la mise à jour) des cadres institutionnels et législatifs relatifs aux migrations. Ces dernières années, différents pays voisins de l'UE ont ainsi adopté de nouvelles législations toutes mises en place dans un contexte de négociation des pays concernés avec l'UE sur les questions migratoires et fortement inspirées du modèle européen et en particulier français. Ces lois sont plutôt répressives.

On peut tout à fait comprendre, et il était d'ailleurs souhaitable, que ces

pays se penchent sur des modifications législatives concernant les migrations. Les différentes lois étaient très anciennes et dataient, pour la plupart, de la colonisation ou de la décolonisation. Ces textes n'étaient non seulement plus adaptés aux migrations actuelles, mais ne reflétaient pas non plus les besoins des pays concernés et, pour certains, comportaient des dispositions très urgentes à retirer.

Par exemple, l'ancienne loi marocaine (art.4 du dahir du 8/11/1949) traitait des conditions de départ des « travailleurs marocains » de la « zone française de l'empire Chérifien ». Ces derniers devaient prouver qu'ils étaient « apte au travail », certificats médicaux à l'appui dont un « certificat de désinsectisation ». Dès lors, on comprend aisément la nécessité de l'abrogation de tels textes.

Pourtant, malgré la pertinence d'une révision législative, le contexte de l'adoption de ces nouvelles législations ainsi que leur contenu soulèvent beaucoup d'interrogations et en particulier celle de savoir si elles répondent réellement à une volonté politique, aux réels besoins nationaux et adaptées aux contextes locaux.

Adoption ou modification de lois régissant les aspects migratoires dans des pays voisins de l'UE

Le **Maroc** a adopté en 2003 une loi sur l'entrée et le séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration clandestines (11/11/2003)

La Tunisie a fait de même en adoptant quelques mois plus tard (02/2004) une loi modifiant la législation nationale relative « aux passeports et aux documents de voyage »

L'**Algérie** a adopté en 2008 (25/06) une loi relative aux conditions d'entrée, de séjour et de circulation des étrangers puis, en 2009, une loi modifiant le code pénal comportant diverses sections relatives aux migrations : « infractions commises contre les lois et règlements relatifs à la sortie du territoire national », « la traite des personnes » et « le trafic illicite des migrants »

Enfin, la **Mauritanie** a initié en 2007 un projet de loi sur l'entrée et le séjour des étrangers (toujours en discussion) et a adopté une loi sur la lutte contre le trafic illicite des migrants.

Le Maroc est un des premiers pays de la région avec lequel l'UE a initié des discussions sur les questions migratoires, dès la fin des années 90 et le pays de la région pour lequel les fonds débloqués sur ce volet ont été les plus importants. De manière générale, c'est le pays qui reçoit les fonds européens les plus importants dans le cadre de la politique européenne de voisinage (654 millions d'euros pour 2007-2010). Les premières négociations sur les questions migratoires portaient essentiellement sur l'émigration des nationaux puis se sont progressivement élargies et intensifiées au fur et à mesure que le Maroc s'est transformé aussi en un pays de transit vers l'UE. L'un des objectifs essentiels de l'UE dans sa collaboration avec le Maroc sur ces questions est la signature d'un accord de réadmission tant de nationaux que de non nationaux. L'accord en discussion depuis 2002 n'est toujours pas signé.

Pour obtenir la collaboration du Maroc, réticent au début des années 2000, l'UE lui a accordé en 2002, dans le cadre du programme MEDA (instrument financier de la coopération de l'UE avec les pays de la méditerranée), 115 millions d'euros destinés à financer des programmes de contrôles des migrations et de développement rural des régions nord composé d'un programme d'appui institutionnel à la circulation des personnes afin de créer une structure étatique chargée de canaliser l'émigration légale vers l'extérieur du pays en fonction de la demande (5 millions d'euros), un programme d'appui institutionnel de lutte contre l'immigration illégale afin d'aider le gouvernement marocain à renforcer le contrôle des frontières, avec un volet concernant « l'alignement progressif des visas sur les standards européens » et une stratégie pour le développement des Provinces du Nord, source d'environ 40% de l'émigration marocaine vers l'UE.

La politique européenne de voisinage, engagée depuis 2004, couvre aussi, avec le Maroc, un important volet relatif aux migrations compris dans le Plan d'action pays adopté dans ce cadre. La Tunisie, qui n'a pas reçu de fonds aussi importants que le Maroc à cette période, se trouvait néanmoins dans le même cas, celui de



Quelles seront les conséquences à long terme des restrictions à la circulation des personnes dans cet espace nord et sub-saharien, dont les relations ont existé, se poursuivent et continueront d'exister en dehors des migrations vers l'Europe ?



l'entrée dans la politique européenne de voisinage et l'adoption d'un plan d'action (2004). C'est dans ce contexte

que le Maroc en 2003 puis la Tunisie en 2004 ont adopté leur législation sur les étrangers.

L'Algérie fait également partie des pays inscrits dans le cadre de la politique européenne de voisinage, mais contrairement au Maroc et la Tunisie, elle est restée en marge du processus en raison de différents blocages (en particulier le secteur de l'énergie - l'Algérie est le 3ème fournisseur de l'UE en gaz naturel - et la question des visas). L'Algérie, contrairement au Maroc et à la Tunisie, n'a par exemple, toujours pas adopté de plan d'action dans le cadre de la PEV. Au printemps 2008, la position algérienne s'est néanmoins un peu assouplie (même si des blocages demeurent). Elle a ainsi annoncé qu'elle avait donné son accord de principe à l'adoption d'un plan d'action qui serait en cours d'élaboration. C'est à ce même moment que l'Algérie a annoncé un projet de loi relatif aux conditions d'entrée, de séjour et de circulation (adoptée en juin 2008).

Enfin, en Mauritanie, deux projets de loi ont été présentés en conseil des ministres (l'un sur l'entrée et le séjour des étrangers et le second sur le trafic illicite des personnes) le 18 mars 2009. Selon les exposés des motifs de la loi sur l'entrée et le séjour, le premier draft de ce projet avait été élaboré en juin 2007 dans la période où se déroulaient les discussions sur l'élaboration du contenu du 10^e Fond européen FED, principal instrument politique et financier de la coopération de l'UE avec les pays ACP (Afrique, caraïbe, pacifique) dans le domaine du développement.

Le programme indicatif national du 10^e FED (2008-2013) élaboré en 2007 et dont l'enveloppe globale pour la Mauritanie s'élevait à 156 millions d'euros, prévoit 8 millions d'euros pour « appuyer et renforcer les capacités

⁶ Selon Eurostat, *Premières estimations démographiques pour 2006, 41/2007* : le solde migratoire de l'Espagne en 2006 était de 636 000 personnes. Cf. également : *Latinreporters.com*, « Espagne n°1 de l'immigration : 636 000 immigrés de plus en 2006 selon Eurostat », 10/04/2007, et *El País*, 4/01/2007.

⁷ A lire à ce sujet : A. Belquendouz, « Le Maroc non africain, gendarme de l'Europe ? Alerte au projet de loi n°02-03 », 03/2003.

Extraits du « programme indicatif national 2002-2006 », UE-Maroc

« La question de l'émigration apparaît comme une source de préoccupation, en particulier l'émigration illégale. En effet, au-delà des 2 millions de Marocains qui résident légalement dans l'UE, il est estimé qu'un million résident illégalement et sont souvent exploités par des entrepreneurs sans scrupules. (...) La traversée illégale du Détroit s'est convertie en un véritable drame humain. Il est calculé que plus de quatre mille personnes ont péri ces cinq dernières années en essayant de traverser le Détroit de Gibraltar à partir du Maroc. (...) Le Maroc « est devenu, en outre, ces dernières années, un pays de transit des immigrés illégaux des pays subsahariens vers l'Union Européenne. Ces subsahariens en transit produisent des effets négatifs dans l'environnement social marocain et insécurisent la population locale. »

de gestion, de suivi et de planification des flux migratoires » de la Mauritanie. Cette enveloppe "migrations" est destinée à « la révision du cadre juridique et du dispositif pénal » relatif aux migrations, à l'amélioration qualitative du travail effectué aux postes frontières, à l'appui (financier et institutionnel) aux services chargés de la surveillance du territoire et à la formation des services chargés de la gestion des migrations ou à l'information et la sensibilisation aux risques de l'immigration irrégulière. Dans le cadre de l'évaluation de son « profil de gouvernance » prévu par le FED et conditionnant l'accès à un tiers du montant de l'enveloppe principale, la capacité de la Mauritanie à gérer les flux migratoires a également été intégrée (au même titre que le respect de l'Etat de droit ou les politiques économiques).

Des législations au contenu peu adapté aux contextes nationaux de pays tous très liés à l'histoire des migrations d'une part parce

qu'ils sont d'importants émetteurs de migrants et d'autre part, parce que ce sont des pays, en particulier, la Mauritanie, qui sont de fortes traditions d'accueil de populations étrangères.

De ces quatre nouvelles législations, le projet de loi mauritanien (version adoptée en 2009 par le Conseil des ministres) est le plus inspiré du modèle français. Il s'agit en effet, à quelques aménagements près, de la loi française en vigueur depuis 2006.

Hormis, le projet de loi mauritanien, l'ensemble de ces législations pénalisent la sortie irrégulière du territoire par des peines de prisons parfois très sévères dans le mépris absolu de la déclaration universelle des droits de l'homme qui consacre pour tout être humain « le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays ». La loi marocaine prévoit ainsi des peines de 1 à 6 mois de prison pour « toute personne qui quitte le territoire d'une façon clandestine (...) » (art.49, loi 02-03). Le code pénal

modifié algérien prévoit quand à lui 2 à 6 mois de prison pour tout algérien ou étranger résident qui quitte le territoire national de façon illicite (...) » (art. 175 bis 1).

Mais ces lois criminalisent également l'aide à l'entrée, à la sortie et au séjour irrégulier. Bien que ces dispositions soient généralement destinées, au départ, à lutter contre l'exploitation des êtres humains, elles instituent de la sorte un « délit de solidarité », c'est-à-dire la condamnation de l'aide aux étrangers (hébergement, soutien) même à titre gratuit. La loi tunisienne qui comporte des peines extrêmement lourdes (et non comparable à celles en vigueur dans les pays voisins) est celle qui illustre le mieux ce que l'on peut qualifier de délit de solidarité, elle va même jusqu'à condamner toute personne (3 mois de prison), y compris celle tenue au secret professionnel, tel que les médecins ou les avocats, qui ne dénonceraient pas les infractions à l'entrée et à la sortie du territoire tunisien (notamment, art. 38, 39 et 45) L'ensemble de ces lois ou projets de loi, consacre également la création de centres de rétention destinés à la détention des étrangers dans l'attente de leur refoulement. De ce point de vue, la loi marocaine et le projet de loi mauritanien reproduisent in extenso le modèle français :

Des dispositions complètent ces articles en instaurant une procédure relativement protectrice grâce au contrôle du juge sur la décision de l'administration de placer en rétention les étrangers. Ces dernières sont extrêmement complexes parce que difficilement applicables, voire inapplicables pour le moment.

On peut également s'interroger sur l'application de certaines dispositions qui semblent très inspirées des modèles européens. C'est le cas de la nouvelle loi algérienne et du projet de loi mauritanien qui prévoient tous

⁸ Extraits de la loi marocaine 02-03 : Art 49 : est punie d'une amende de 3000 à 10000 dirhams et d'un emprisonnement de 1 à 6 mois (...) toute personne qui quitte le territoire marocain d'une façon clandestine (...). Art 51 : est puni d'un emprisonnement de 6 mois à 3 ans et d'une amende de 50000 à 500000 dirhams quiconque organise ou facilite l'entrée ou la sortie des nationaux ou des étrangers de manière clandestine du territoire marocain, (...), notamment en effectuant le transport, à titre gratuit ou onéreux.

Projet de loi mauritanien	Loi française (CESEDA), 2006
<p>art. 137 : Le fait de contracter un mariage aux seules fins d'obtenir, ou de faire obtenir, un titre de séjour, ou aux seuls fins d'acquérir, ou de faire acquérir, la nationalité mauritanienne est puni de deux ans d'emprisonnement et de 500 000 ouguiyas d'amende ou de l'un de ces deux peines.</p> <p>Elles sont portées à 5 ans et à un million d'ouguiya d'amende lorsque l'infraction est commise en bande organisée</p>	<p>art. L623-1 : Le fait de contracter un mariage aux seules fins d'obtenir, ou de faire obtenir, un titre de séjour, ou aux seules fins d'acquérir, ou de faire acquérir, la nationalité française est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 15 000 Euros d'amende. Ces mêmes peines sont applicables en cas d'organisation ou de tentative d'organisation d'un mariage aux mêmes fins.</p> <p>Elles sont portées à dix ans d'emprisonnement et à 750 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en bande organisée.</p>

les deux des condamnations sévères (deux à cinq ans) en cas de « mariages blancs », c'est-à-dire de mariages avec des nationaux supposés uniquement destinés à obtenir une carte de séjour ou la nationalité.

D'autres dispositions de ces lois, et notamment du projet de loi mauritanien, révèlent l'inadaptation de ces textes inspirés des modèles français. Ainsi, les catégories d'étrangers pouvant prétendre à un titre de séjour ou à une carte de résident sont, dans le projet de loi mauritanien, les mêmes que celles de la loi française et notamment « visiteurs n'exerçant aucune activité professionnelle et prouvant qu'ils peuvent vivre de leur seules

ressources », les « chercheurs », les « étudiants » ou encore les « artistes ». Ce constat laisse penser que ces législations n'ont à aucun moment été discutées et élaborées en fonction des besoins des pays, de leur culture, de leur fonctionnement et de leur appartenance à un espace régional, voire à plusieurs espaces sous régionaux. Et l'on peut difficilement s'empêcher de penser qu'elles n'ont pour autre but que de satisfaire à une demande européenne soucieuse de blocage des migrants supposés en route vers l'Europe.

Ces pressions entraînent pourtant de graves conséquences sur les droits

des migrants. Des violations commises au nom de la protection des frontières de l'Union Européenne et sur lesquelles celle-ci demeure silencieuse pendant qu'elle se félicite des résultats atteints par les nouveaux dispositifs dans la diminution de la migration "illégal".

Mais ces législations peuvent-elles réellement être applicables ? Ces États disposent-ils concrètement des moyens humains, financiers et des structures administratives nécessaires à la mise en œuvre effective de ces textes ? La législation marocaine, adoptée il y a sept ans, est celle sur laquelle nous avons le plus de recul. Le constat général des organisa-

Projet de loi mauritanien	Loi française (CESEDA), 2006
<p>Art. 103 : Le placement en rétention d'un étranger dans des locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire, peut être ordonné lorsque cet étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soit, faisant l'objet d'un arrêté d'expulsion, ne peut quitter immédiatement le territoire mauritanien • Soit, faisant l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière pris en application de cette loi et édicté moins de trois mois auparavant, ne peut quitter immédiatement le territoire mauritanien ; • Soit, ayant fait l'objet d'une décision de placement au titre de l'un des cas précédents, n'a pas déféré à la mesure d'éloignement dont il est l'objet dans un délai de sept jours suivant le terme du précédent placement ou, y ayant déféré, est revenu en France alors que cette mesure est toujours exécutoire. 	<p>Article L551-1 : Le placement en rétention d'un étranger dans des locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire peut être ordonné lorsque cet étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> • (...) • Soit, faisant l'objet d'un arrêté d'expulsion, ne peut quitter immédiatement le territoire français • Soit, faisant l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière pris en application des articles L. 511-1 à L. 511-3 et édicté moins d'un an auparavant, ne peut quitter immédiatement le territoire français • Soit, ayant fait l'objet d'une décision de placement au titre de l'un des cas précédents, n'a pas déféré à la mesure d'éloignement dont il est l'objet dans un délai de sept jours suivant le terme du précédent placement ou, y ayant déféré, est revenu en France alors que cette mesure est toujours exécutoire

⁹ Ce Code de l'entrée et du séjour des étrangers et de l'asile (CESEDA) est basée sur l'ordonnance de 1945 qui a été modifiée plus d'une vingtaine de fois.

tions de la société civile est qu'elle demeure inappliquée sur la plupart de ces dispositions en particulier les dispositions les plus protectrices concernant les migrants. Les travaux menés par les associations marocaines, et en particulier par le GADEM qui a réalisé une étude sur le cadre législatif marocain montre par exemple, procès verbaux à l'appui, que des personnes continuent d'être arrêtés sur la base de Dahir de 1941 abrogé depuis 2003. Malgré quelques améliorations sur la protection de certaines catégories (femmes enceintes, mineurs et

réfugiés) continuent d'être arrêtés, détenus et refoulés aux frontières des pays voisins en dehors de tout cadre légal.

Ces lois sont-elles réellement applicables au regard de l'histoire et de la culture de ces pays et ne risquent-elles pas, tout comme les mesures répressives mises en œuvre par ces pays de transit (comme les refoulements) de déstabiliser les relations régionales? Le Maroc entretient des relations historiques avec le Sénégal, l'Algérie a des liens très

étroits avec le Mali, la Mauritanie « trait-d'union » entre l'Afrique du nord et l'Afrique de l'Ouest, entretient des relations fortes tant avec les pays voisins comme le Mali ou le Sénégal qu'avec le monde arabe.

Quelles seront les conséquences à long terme des restrictions à la circulation des personnes dans cet espace nord et sub-saharien, dont les relations ont existé, se poursuivent et continueront d'exister en dehors des migrations vers l'Europe?

Points de Débats



Débats

Les migrations, miroir des rapports nord-sud¹⁰?

Habaye Ansari du GRDR interroge les conséquences des politiques migratoires européennes qui s'évaluent à l'échelle de chaque pays, mais aussi sur les ensembles régionaux africains.

Ainsi, les relations entre les pays membres de la CEDEAO mais aussi avec les pays voisins sont de plus en plus tendues

G. Doucouré du CBMF affirme que la sélection des profils migratoires par

“

La liberté de circulation et le droit au développement sont des notions fondamentales, qui doivent être garanties par les États

NIANE Youssouf THIerno,

AMDH

”

l'Europe soulève des interrogations : l'Afrique de l'Ouest doit-elle continuer à solutionner les problèmes

démographiques de l'Occident par ses migrations? Comment être impliqué dans la décision du choix des migrants et de leur durée de séjour?

Moktar, université Nouakchott questionne les modalités de l'appui de l'Union européenne à la recherche ouest africaine.

Changer de regard sur les migrations

Nto Daou, migrant sénégalais en Mauritanie / FAMAM, souligne que la question des migrations apparaît de plus en plus dans les accords signés entre l'Union Européenne et les États tiers, notamment, d'Afrique dans le but de contenir les migrants dans leurs pays d'origine.

NIANE Youssouf THIerno, AMDH estime que la migration n'est pas un phénomène à combattre, c'est d'abord une donnée sociologique et un droit.

Les conséquences des politiques sur les vies humaines

Yaya Cissé, association des jeunes Maliens à Nouadhibou, explique que plusieurs interventions évoquent les morts aux frontières, notamment au large de Nouadhibou vers les Canaries entre 2005 et 2007 : le regard des proches est tout autre. Anne-Sophie Wender (Cimade) apporte un éclairage sur l'évolution des chiffres liés aux victimes humaines des migrations vers l'Europe sur la base des cartes produites par le réseau Migreurop : en 1993-94, on observe un petit point symbolisant un petit nombre de morts à Gibraltar, en 1996-98, les cercles grossissent. Entre 1998 et 2002, le détroit de Gibraltar est davantage concerné. Le système de contrôle aux frontières espagnoles, SIVE, est mis en place. Entre 2002 et 2006, les Îles Canaries sont davantage concernées.

La défense des droits au cœur du développement humain

Pour Jelloul Ben Hamida, coordinateur de la charte mondiale des migrants, « la pilule du co-développement ne pourra pas juguler les flux ». La question de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit est primordiale pour le développement. Les États qui oppriment leur propre peuple obligent les gens à partir du fait des atteintes aux droits de l'homme.



NIANE Youssouf THIerno, AMDH estime que la liberté de circulation et le droit au développement sont des notions fondamentales qui doivent être garanties par les États.

Le témoignage de **M. Oumar Sidibé, chargé du pôle solidarité de l'association malienne** des expulsés est édifiant sur l'engagement de son association en faveur d'un traitement humain des refoulés. M. Sidibé de père malien et mère sénégalaise, est de la 3e génération des maliens de Saint Louis. L'AME crée suite à des expulsions massives de maliens dans plusieurs pays en 1996 : France, Arabie Saoudite, Angola, Zambie lorsque faute d'action de l'Etat et d'autres acteurs, les expulsés se sont pris en charge à Bamako et ont créé cette association.

L'AME dénonce les conditions de refoulement.

De l'ambivalence et de la complexité des politiques migratoires européennes

Habaye Ansari, GRDR, estime qu'à terme, la pression des politiques migratoires européennes représentera des risques majeurs au devenir des ensembles sous régionaux africains, en particulier l'espace CEDEAO. L'espace CEDEAO, de par sa position géographique avancée vers l'Europe, est dans la ligne de mire des politiques de l'UE en matière de gestion des flux migratoires. Cet espace de plus en plus fragile économiquement, ne pourra pas résister longtemps aux charges européennes qui pourraient contribuer à la déconstruction d'un ensemble sous régional que l'UE a pourtant contribué à mettre en place, à coup de colossales subventions, et dont elle reste le principal partenaire financier (10ème FED, Fonds CEDEAO Espagne...)

Mr Niane, AMDH, évoque cette complexité à l'échelle des migrants. Les politiques européennes à travers les accords signés entre l'Union européenne et les États du sud dans le but de contenir les migrants dans leurs pays d'origine produisent des effets pervers, en ce sens qu'elles génèrent plus de migration irrégulière et encouragent des politiques discriminatoires menées par les pays du sud induisant un phénomène de xénophobie et de diabolisation du migrant dans des espaces traditionnellement accueillant et culturellement cosmopolites comme dans l'agglomération de Nouadhibou en Mauritanie.

Éléments de clarification et de réponses par l'Union Européenne

Réagissant aux commentaires, inquiétudes et appréhensions soulevés

¹⁰ Les artistes apportent un éclairage intéressant sur la thématique. Le film *Africa Paradis* de Sylvestre Amoussou paru en 2007 met en avant l'Europe aux portes de l'Afrique - M. Buuba Diop Université de Dakar et mouvement social africain

lors des débats au sujet des impacts de la politique européenne sur les États africains, **Siham Zanifi de la délégation de l'UE en Mauritanie** précisera que l'UE n'a pas pour objectif de contenir les personnes dans leur pays d'origine car l'UE reconnaît qu'émigrer est un droit.

Les États membres de l'UE sont souverains et ce n'est donc pas l'UE qui dicte les politiques d'admission au séjour. Contrairement à l'asile, qui est une politique commune, l'harmonisation ne concerne que les visas Schengen pour l'instant. Les titulaires d'un visa peuvent circuler pendant 90 jours partout en Europe.

Des conventions et des textes protègent les étrangers quand ils arrivent en bout de chaîne de demande de séjour dans un pays membre. Au contraire, l'UE aura besoin de migrants dans l'avenir.

L'enveloppe allouée par l'UE à la Mauritanie dans le cadre de l'aide au développement, ce n'est pas seulement de 8 millions d'euros affectés à la migration mais représente un montant total de 150 millions d'euros sur une période de 5 ans (2010 - 2013), notamment pour le soutien d'autres projets (administration, justice, éducation, santé...).

La délégation de l'UE travaille avec le Ministère des Affaires Economiques et du Développement (ordonnateur du FED) sur la base d'un programme dont le contenu est accessible au public. Dans les programmes droits de

l'homme, il n'y a pas d'indicateurs ciblant spécifiquement les migrations. C'est vrai qu'il existe des no man's land entre la Mauritanie, le Mali et le Niger. Mais les frontières ne concernent pas que seulement les migrations. La sécurisation des frontières concerne d'autres sujets comme le terrorisme et les trafics. Un territoire se protège par ses frontières. La sécurisation par l'identification des citoyens est une mesure qui permet aussi d'accorder aux citoyens des droits. La perspective est de trouver une solution gagnant-gagnant. L'Union Européenne ne peut imposer quoi que ce soit à un Etat tiers.

Anne-Sophie Wender va tenter de mieux situer les débats en soulignant que la **CIMADE** fait partie de plusieurs associations européennes qui travaillent au dialogue entre institutions européennes et société civile avant de faire remarquer que les États sont effectivement souverains, ils le sont également en Afrique de l'Ouest. Par conséquent, il ne semble pas logique que les textes de lois nationaux sur l'entrée et le séjour soient discutés à la hâte et calqués sur d'autres pays. Ils ne correspondent pas aux besoins de ces pays.

Les huit millions d'euros du FED (destinés aux migrations en Mauritanie) sont gérés par l'Union Européenne. Le FED étant initialement dédié au développement, les migrations n'y figuraient pas. Elles vont apparaître, pourtant dans le dernier FED, un

an après le phénomène des pirogues, simple coïncidence? Les lignes concernent les postes frontières, la surveillance du territoire, l'information et la sensibilisation pour lutter contre l'immigration irrégulière : est-ce de l'ordre du développement?

Concluant, ce second dialogue assez intense et dense, son modérateur, **Olivier Lemasson** estime que les échanges ont permis de creuser l'affirmation que « la mobilité est une ressource durable pour des territoires solidaires » avant de questionner en quoi la mobilité est-elle une ressource? En quoi est-elle durable? En quoi fait-elle partie de la solidarité?

En Europe, des organisations de la société civile, des collectivités et des centres de recherche se sont organisés en réseau européen sur les migrations et le développement, Eunomad. Ces acteurs agissent et interagissent avec les acteurs majeurs de la migration au Nord. La dynamique est récente mais les premiers résultats sont encourageants. C'est une voie à explorer pour les acteurs du sud sur les questions de migrations dans le cadre d'un (réseau) ouest et nord africain sur migrations et développement.

Ne serait-il pas objectif, à présent, d'instituer un cadre de concertation "société civile – Union européenne" pour instaurer ce dialogue? Les délégations de l'UE sur les deux rives du Sahara sont invitées à y réfléchir (Rabat, Nouakchott, Dakar, Bamako, Bissau...)

Dialogue 3

Penser, dialoguer et vivre ensemble

Présentation

Comment penser, dialoguer et vivre ensemble ? Face au développement des villes en Afrique et des échanges dans le monde, les problématiques du « vivre ensemble » deviennent quotidiennes ! Il semble de plus en plus, que la mondialisation et les mérites des échanges dans le monde, ne concernent pas ou peu, la mobilité des personnes. Celle-ci, contrairement à celle des biens, fait l'objet d'un contrôle de plus en plus draconien, voire de marchandage et dans certains cas de chantage à des fins politiques. Les migrants sont rarement associés aux prises de décisions sur les politiques, les stratégies et les actions dont ils sont pourtant au centre ! La base, de la concertation sur les accords concertés de gestion sur la mobilité humaine reste encore, très étroite, et les points d'équilibre sont loin d'être atteints. Le sens, les sens du dialogue politique, tel qu'il est mené, jusque là sont à interroger.



Modéré par Mr Boubacar Seck, directeur du CONGAD, le troisième dialogue est introduit par plusieurs interventions.

Celle d'un enseignant chercheur à l'UCAD et membre d'un réseau de praticiens sur l'éducation (Buuba Diop) suivi de la présentation alternée réalisée par un chercheur (Mr Dumont, France) et Mr Siré Camara, mauritanien entrepreneur culturel et ancien migrant (Promoteur d'un espace culturel à Nouakchott).

Un autre chercheur (Université de Bamako) aborde la problématique de la formation et de la promotion de la recherche sur les migrations au sein des universités du bassin du fleuve Sénégal. Enfin, Nadia Khrouz (Maroc), membre du GADEM, s'emploie à rendre compte des résultats d'une recherche autour de « la mise en place d'une gestion cohérente de la migration » au travers du prisme des programmes de l'OIM en Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mali, Mauritanie) et au Maroc.

La place de la recherche et de l'éducation sur les questions migratoires

Mr Diop commence par affirmer que les migrations sont sources de vie, école d'éducation à la solidarité, d'enrichissement mutuel avant d'enchaîner sur les résultats d'une réflexion conduite à l'occasion du 4^e Forum Social Africain à Conakry en 2005, autour du thème « Afrique théâtre des migrations humaines » qui ont permis aux participants à ce thème de se rendre compte que les processus qui expliquent les migrations africaines aboutissent aux migrations extra-africaines.



Pr Buuba Diop
FLASH / UCAD, Dakar

Professeur Buuda Diop, enseignant chercheur, FLASH/UCAD, Dakar

Pour étayer cette conviction, il campe les principaux éléments qui expliquent les départs en commençant par l'Afrique où bien des éléments poussent au départ. Aux migrations de survie, indispensables dans l'Afrique rurale sahélienne qui faute de développement est toujours menacée par la soudure et la famine, sont venues s'ajouter les migrations économiques de tous les citadins touchés par la crise. La pauvreté n'est pourtant pas un déterminant migratoire total. S'y ajoute la représentation que l'on s'en fait autant que l'image que l'on se construit des lieux où on pourrait s'épanouir... l'ajustement structurel a appauvri les classes moyennes des villes, les plus aptes à valoriser à l'étranger

leur savoir-faire. A cela s'ajoute l'effet des guerres civiles qui ravagent le continent et des restaurations autoritaires dans bien des pays. Réfugiés et candidats à un exil souvent insupportable sont nombreux (un tiers des réfugiés mondiaux) alors même que les pays africains traditionnels d'accueil (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, ex-Zaïre etc.), eux-mêmes en crise malgré leurs ressources plus grandes, manifestent leurs sentiments xénophobes, expulsent sans ménagement des étrangers (ou massacrent hors caméra les réfugiés) et ferment leurs frontières...

Les migrations du désespoir, autrement plus importantes que celles de l'ambition, se font malgré tout en Afrique même, à l'intérieur des frontières des États souvent démunis, autoritaires ou impuissants. L'Afrique du Sud et la Côte d'Ivoire accueillent à eux seuls, au bas mot, plus de 4 millions de « frères » africains, soit cinq fois plus que l'Europe! La politique de fermeture et d'expulsion dans ces deux pays montre toutefois les limites de cette « redistribution de population » (G. Courade, Des papiers et des hommes : l'épreuve des politiques d'endiguement", in Politique Africaine, n° 67, octobre 1997, p. 11-12) même s'il faut reconnaître que ces mouvements décrits par M. Courade ont connu des oscillations liées aux

contextes sociopolitiques dans la région africaine, force est de constater que des pays africains continuent d'être des passoires obligées (Centa Melika, Zinder, Tripoli) des candidats vers Bako, l'autre rive pour reprendre le titre du film de Champreux. Un autre film, excellent court métrage récemment produit par un jeune sénégalais, Niang, et intitulé Banju Jaaxle, le siège du perplexe candidat à l'émigration, nous édifie sur la persistance du drame et nous permet de comprendre le martyr des déchetés victimes des hélices des avions vers l'Europe et l'Amérique et pourtant la vie est loin d'être rose dans ces « paradis » souvent froids et brumeux.

« Les ressortissants d'Afrique noire paient un lourd tribut au chômage avec 26,2% du taux de chômage pour les hommes et 31,2 % pour les femmes. Leur revenu moyen annuel, selon les calculs de l'ENSEE est le plus bas de tous les ménages se trouvant sur le territoire métropolitain de la France : 64 000 francs pour ceux qui vivent seuls, 130 000 francs pour un couple avec enfants de moins de 25 ans, contre respectivement 105 000 et 188 000 francs pour la France entière. Ils vivent dans des logements vétustes, trop petits et dans des conditions souvent précaires d'occupation ; 34% vivent en cités HLM, 13% dans des foyers

et 40% dans le privé, 10% d'entre eux sont propriétaires de leur logement et 3% sont en logement gratuit », (Victor Kuami Kuagbénou, 1997 Intégration ou assimilation : l'épreuve des faits, in Politique Africaine, n° 67, p. 33).

Des statistiques datant des années 90 montrent que 69% des ressortissants d'Afrique noire travaillant en France étaient employés dans le secteur des services, 23,6% dans l'industrie, 6,9% dans le bâtiment (Politique Africaine n° cité p. 10). Les grandes flambées dans les banlieues parisiennes et dans certaines grandes villes de France étaient prévisibles déjà dans les années 90 comme l'avait fait ressortir le sociologue Mahamet Timera.

« La crise qui frappe actuellement la société française compromet fortement l'intégration non seulement des couches populaires autochtones mais aussi de franges importantes d'immigrés appartenant par définition à ces catégories. Les Français de couches populaires les renvoient à une différence qu'on leur reproche d'avoir et, ce faisant, on les oblige à la construire et à l'affirmer. En se comportant ainsi, les autochtones français se construisent, eux aussi, une distance socioculturelle que la crise tend à limiter en les réduisant au chômage et à la pauvreté. En définitive, l'intégration actuelle des Africains reste fragile et semble s'orienter, à l'instar de celle de bien d'autres nationalités vers des formes de communalisation ». Ce maintien de différences communautaires au lieu de leur fusion dans l'ensemble nationale français interpelle fortement nombre d'observateurs. (M. Timera, « L'immigration africaine en France : regards des autres et repli sur soi », Politique Africaine, n° cité p. 47). Que faire alors ?

Rester ou partir ?

Les héros du roman d'Aminata Sow Fall, intitulé « Douceurs du bercail », ont opté pour le retour au pays mais avec une perspective claire : recons-

truire leur terroir. Leur conviction est aussi exposée.



*Investissons
davantage les
recherches
sur les axes
des migrations
anciennes,
modernes et
contemporaines
et démystifions
les mythes de
l'autochtonie, afin
de mieux préparer
les peuples
du monde à la
solidarité de destin
et au partage des
richesses.*



« Le plus dur aujourd'hui est que l'espoir s'en va... Aimons notre terre, nous l'arroserons de notre sueur et la creuserons de toutes nos forces, avec

courage. La lumière de notre espérance nous guidera, nous récolterons et bâtirons. Alors seulement nous pourrions emprunter les routes du ciel, de la terre et de l'eau sans être chassés comme des parias. Nous ne serons plus des voyageurs sans bagages. Nos mains calleuses en rencontreront d'autres en de chaudes poignées de respect et de dignité partagée... » (cf. A. Sow Fall, « Douceurs du bercail », CAEC, éditions Khoudia, (Dakar), NEI, Abidjan, 1998).

Ce mouvement de retour qui a commencé à se dessiner dès le début des années 70 a été illustré par le film Safrana de Sidney Sokona de Mauritanie. Dans cette dynamique, des ONG, dont le GRDR (Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural) ont initié des centres de formation comme le Centre de Bakel dont les activités couvrent le Sénégal, le Mali et la Mauritanie. Des ONG comme l'Union pour la Solidarité et l'Entraide au Sénégal (USE) qui vient de célébrer en 2005 son cinquantième anniversaire, des fondations comme la Fondation Rurale de l'Afrique de l'Ouest (FRAO) entreprennent des initiatives durables dans ce qu'il est convenu d'appeler le co-développement. Dans le cadre de la célébration de son 30e anniversaire, le GRDR avait organisé, le 14 Janvier 2000, un séminaire sur « Migrations internationales et développement local ».

Les considérations d'El Hady Hamidou Kassé exprimées lors de ce séminaire demeurent pertinentes : « ...les migrants, malgré le déséquilibre socio-démographique que provoque leur départ, vont constituer les principaux supports et appuis des familles restées dans les villages : alimentation, santé, effets vestimentaires, dépenses à l'occasion des fêtes et autres cérémonies, soutien aux parents proches, etc. C'est la période des mandats dont les

montants annuels sont considérables. Les niveaux de vie, pour beaucoup de familles qui organisent le départ de leurs membres, s'améliorent nettement. Au commencement donc était le souci essentiellement familial et les départs n'étaient pas en général envisagés dans des perspectives de longue durée...

Les migrants soutiennent financièrement la construction de centres de santé dans les villages où les demandes en la matière sont particulièrement fortes, de salles de classe, de points d'eau, de banques de céréales, de pistes de production, en somme un ensemble d'infrastructures dont la réalisation était pourtant du ressort de l'Etat alors engagé dans le désengagement.

Dans certaines localités, les migrants mettent en place des bureaux de postes pour les transferts financiers, évitant à leurs familles de se déplacer sur plusieurs kilomètres pour trouver un bureau de poste. Des postes d'électrification sont également mis en œuvre de même que des efforts sont consentis dans les stratégies d'aménagement des terres, notamment en rapport avec les périmètres irrigués villageois.

Malgré la baisse des transferts financiers aux familles, du fait des nombreuses difficultés auxquelles sont confrontés les migrants dans le pays d'accueil, des stratégies de regroupement familial, des tendances au vieillissement de la population émigrée, l'action des migrants sur le développement de leurs terroirs d'origine est incontestable et il n'est pas exagéré de dire, avec certains leaders d'association de base, que « sans les migrants, des villages entiers du Bassin du Fleuve Sénégal auraient tout simplement disparu de la carte des trois pays, Mali, Mauritanie et Sénégal ».

Il faut pourtant reconnaître, avec d'autres acteurs, que si bénéfique

soit-elle, l'action des migrants a rendu de nombreux villages dépendants. Les investissements consentis et les mandats envoyés n'auraient pas permis de créer les bases d'un véritable développement local, permettant aux jeunes de se fixer au village et de s'émanciper de l'aide sans fin des migrants. C'est tout le sens du débat entre le « social » et le « productif ».

La bonne question n'est pas ainsi réduite à l'alternative entre le « social » et le « productif », mais leur articulation judicieuse. Toutefois il faut remarquer que l'approche des associations des migrants, en matière d'investissement, a pu évoluer. L'expérience semble avoir apparemment très peu contribué à reformuler les orientations en termes de priorité comme en termes de finalités. Il n'est pas étonnant dès lors, que plusieurs migrants se sentent « fatigués » d'investir sans que les efforts consentis soient durables. Pourtant c'est de ce constat que les questions liées aux perspectives devraient être envisagées. Autrement, les tendances à l'action « individualisée », comme on le note aujourd'hui, vont de plus en plus prendre le pas sur la solidarité villageoise de la part des migrants : investissements dans l'immobilier dans les grands centres urbains, après l'euphorie des « beaux bâtiments » dans les villages (E. Kassé, contribution citée) E. Kassé invite pour l'avenir de tenir compte d'un ensemble de paramètres dont la situation actuelle et les tendances de la migration dans les pays d'accueil, le nouveau contexte politico administratif marqué par la décentralisation qui adjoint de revoir les formes d'organisation des migrants et les modalités pratiques de création de nouvelles dynamiques collaboratives.

Il soulève entre autres questions, le vieillissement tendanciel de la migration, la fermeture de l'emploi

à la main-d'œuvre non qualifiée, la crise d'identité de la 2e génération des enfants des anciens migrants, mais aussi le rôle de plus en plus actif que d'anciens migrants jouent dans les assemblées des collectivités locales.

Parmi les propositions qu'il formule, il insiste sur l'information, ferment des actions solidaires. Dans le programme test de la coopération financière en matière de ce développement lancé en 2005, on insiste aussi sur ce volet. Enfin il invite à la nécessité de réactualiser nos informations sur les migrations en intégrant les nouvelles destinations : (Amérique du Nord, Italie en particulier), on aurait pu ajouter l'Espagne.

« Il serait intéressant, dit-il, de cerner de plus près les profils de ces nouvelles formes de migrations, notamment dans leurs rapports avec les zones d'origine, pour mieux savoir comment les prendre en compte dans le développement local ». Nous ajoutons qu'il serait utile de faire l'exercice de manière dialectique en s'interrogeant aussi sur l'impact que les terres d'accueil ont sur la mentalité des migrants. Nous nous sommes rendu compte par exemple que le communautarisme US est un terrain propice à l'esprit de « caste » chez les émigrés sénégalais dans ce pays.

Quel avenir?

Aussi donc on constate, à la lumière de nos réflexions sur les migrations inter africaines et extra africaines, que les migrations sont révélatrices de situations et tendances écologiques socio politiques, économiques et culturelles. Elles sont ou peuvent être sources de progrès, cause de régression, facteur de statu quo. On peut saisir les opportunités qu'elles offrent dans le cadre de la mondialisation, si on parvient à trouver un consensus « qui doit déboucher sur

un plan d'action commun. L'ensemble de ce processus a pour finalité de faire de la migration un vecteur de développement économique et social » (point de vue de l'OIM exprimé lors du séminaire du GRDR en 2000).

Le Forum des organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM) créé en 2002, met en évidence « la double appartenance en faisant la promotion d'actions conduites en France autour de l'intégration, de l'échange culturel et d'actions de développement vers les pays d'origine ».

La commission Mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation mise en place par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et dont le rapport a été publié en 2004, formule des recommandations sur les mouvements internationaux de personnes. Ces recommandations concernent trois (3) niveaux : les conventions et les obligations internationales, le dialogue entre les pays, distinction au sujet des grandes questions d'intérêt commun et un cadre institutionnel plus général pour les mouvements internationaux de personnes (cf. op. cit. p. 110). Le rapport invite à renforcer le pouvoir des organisations multilatérales s'occupant des mouvements de personnes (notamment l'OIT, l'OIM, les organes des droits de l'homme de l'ONU et le HCR et à améliorer la coordination

entre ces instances. La participation des organisations de la société civile à la réflexion et dans les plans d'action pourraient être une contribution décisive à condition qu'elles mêmes coordonnent leurs actions.

Pour conclure, Mr Diop rappelle les trois axes sur lesquels travaille son association

- lles migrations africaines et les leçons qu'on peut en tirer pour l'histoire de l'humanité : l'Afrique berceau de l'humanité, théâtre des migrations anciennes, modernes et contemporaines,
- les migrations hors d'Afrique vers l'Europe, l'Amérique et l'Asie, voire l'Océanie et les leçons qu'il faut en tirer en matière de courants socioéconomiques, culturels et idéologiques, de défense de droits humains,
- lles expériences de co-développement à étudier pour apprendre des meilleures pratiques. Ces questions ont été exposées dans convergences (cf. n° spécial publié par ICAE en 2007, cf. aussi les leçons du séminaire virtuel organisé sur la question par ICAE).

Et d'en tirer les leçons pour l'éducation des adultes.

1. A propos des migrations africaines, une recherche menée au Sénégal vient de confirmer que la première direction des migrants sénégalais est

l'Afrique, dans les pays limitrophes et c'est de là que nos ressortissants tirent le plus de revenus complémentaires. La leçon pour l'éducation des adultes est d'investir davantage les recherches sur les axes des migrations anciennes, modernes et contemporaines et de démystifier les mythes de l'autochtonie afin de mieux préparer les peuples du monde à la solidarité de destins et au partage des richesses,

2. S'agissant des migrations hors d'Afrique : les drames se sont multipliés (émigrations clandestines). Il faut bien préparer ceux et celles qui partent aux contextes et cultures des pays d'accueil et se battre pour les droits socioculturels, politiques et économiques des migrants. Une attention particulière devra être accordée aux 2^e, 3^e et 4^e générations, ainsi, la défense des identités multiples sera mieux cultivée. Une coopération entre pays d'accueil et d'origine devra être développée.

3. En ce qui concerne le co développement, les bonnes pratiques doivent être partagées, l'élaboration des projets doit se faire en concertation avec les zones pourvoyeuses d'émigrés.

Ainsi, les migrations, au lieu d'être considérées comme des plaies, des sources de tensions, seront sources de vie et écoles d'éducation à la solidarité, à l'enrichissement mutuel.

Le projet d'émigrer des jeunes Africains. Quelles interrogations, quelles alternatives ?

Allant au-delà de l'évocation de la nécessité, JL Dumont propose dans sa communication les modalités d'une recherche-action auprès de jeunes ayant individuellement ou collectivement projeté d'émigrer, un diagnostic visant soit à consolider et à valider leur projet, soit à les orienter vers une alternative viable.



Jean-Luc Dumont,
et Siré Camara

Jean-Luc Dumont, enseignant chercheur retraité, France et Siré Camara, promoteur culturel, Mauritanie

La démarche est déclinée en trois étapes d'intervention :

La première étape propose de conduire une étude générale des conditions macroéconomiques et sociales du projet migratoire en Afrique de l'Ouest. Une telle étude requiert une analyse de la conjoncture internationale et des conditions économiques et politiques du projet migratoire (rapport migration/développement selon les pays, dispositions juridiques, politiques de l'immigration, etc...).

La seconde étape se fera selon une approche psychosociale de la situation du candidat à l'émigration, analyse des motivations, bilan des ressources mobilisables, conception d'une aide

technique à la construction de projet. C'est la dimension socio affective et dynamique du projet, ce qui permet aux individus de faire un choix, d'amorcer une action, mais aussi ce qui leur permet de capitaliser et mobiliser des ressources rendant l'action possible.

La dernière étape se déroule dans le cadre d'une association locale et porte sur des actions d'information et de sensibilisation, des animations culturelles et un accompagnement de projets. Elle constitue une sorte de chaînon ou de charnière entre l'approche socioéconomique et l'approche psychosociale. L'intervention que propose le tandem JL Dumont et Camara Siré est basée sur le développement personnel (plus qu'économique) avec une approche de praxéologie, de la science de l'action sur le modèle de l'école polonaise.

L'approche présentée ici est une approche psychosociale qui est basée sur l'expérience de vie qui suscite du désir et qui produit également des savoirs. Un projet se traduit en plan d'action qui tente de concrétiser le désir. On fait l'effort de rompre tout en tirant des enseignements de son expérience. Cela s'applique à des parcours migratoires, mais pas seulement. L'espace culturel est un outil produit par l'expérience de la migration (émigration, immigration, retour au pays...).

“

Un espace culturel est né à Nouakchott. Des jeunes s'y rendent avec des projets. Je peux leur apporter mon expérience d'ancien étudiant en France, notamment s'il s'agit de projets de départ.

”

Siré Camara, par son récit de vie illustre les propos ci-dessus.

« Je souhaitais devenir professeur d'histoire. L'université ne m'a pas

¹¹ Voir P. Demba Fall « La migration internationale de travail au Sénégal : enjeux et défis – Communication à la cérémonie du rapport mondial sur le développement humain en 2009 – Dakar, Sénégal ».

¹² Voir l'étude réalisée par le bureau des jeunes du mouvement citoyen : « L'émigration clandestine : le profil des candidats, s. d. »

Définition de trois notions intervenant dans le projet d'émigrer

1. Les **migrants** : de quels jeunes s'agit-il ? Quelles sont leurs motivations, fuient-ils des conditions difficiles ? La famille ? Ou recherchent-ils des bénéfices symboliques ? Des congolais partent chercher « le look » dans les costumes, et « chic chèque choc » est leur devise. Ils partent pour marquer leur appartenance à une culture occidentale.
2. Le **désir de liberté**, d'autonomie et de rêve est le point commun entre tous les jeunes. Il s'agit d'un désir de changement lié à une insatisfaction vécue. Le départ est une rupture pensée comme pouvant régler la situation. Ce qui n'est pas souvent vrai. L'échec n'est pas rare. Mais le désir, impulsion, s'oppose au projet, qui est construit et élaboré.
3. La **recherche action** : la théorie découle d'une évaluation permanente de l'action. « La posture du chercheur risque de devenir imposture s'il ne se confronte pas au réel ».

m'a beaucoup apporté. Mon projet de retour vers la Mauritanie n'était pas arrêté : « pour quoi faire ? ». Puis l'idée a germé de créer un espace culturel, afin que les enfants puissent s'exprimer, exprimer leurs désirs. L'espace culturel est né à Nouakchott. Des jeunes s'y rendent avec des projets. Je me trouve dans une situation où je peux leur apporter mon expérience, notamment s'il s'agit de projets de départ. L'espace propose par exemple des cours d'espagnol. »

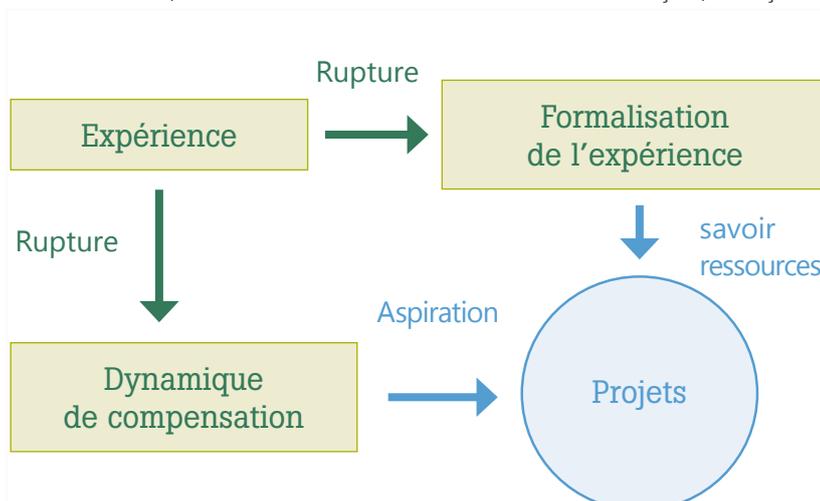
La construction d'un projet

Ce récit de vie, pour Mr Dumont, illustre bien qu'une pratique de préparation à une émigration efficace va de pair avec l'intérêt de la société d'accueil en termes d'investissement, de ressources humaines et de rendement économique. Qu'ensuite, une stratégie individuelle ou en petit groupe, bien pensée relativement à la conjoncture économique, peut générer des richesses pour le pays d'accueil : tissu associatif (création de réseaux) et économique (création d'entreprises), permettant, de ce fait, des retombées économiques pour la société d'origine et allant dans le sens de l'intérêt de l'individu, en termes de qualité de vie et d'estime de soi. Qu'enfin, l'aide à la construction du projet peut être une richesse personnelle pour le candidat à l'émigration qui apprendra, à puiser en lui-même et dans son potentiel expérientiel des ressources dont il n'a pas toujours connaissance, pour réaliser son projet. C'est un plus pour l'individu et c'est aussi un accompagnement à l'innovation personnelle et à la créativité sociale.

Ces trois conditions permettent au parcours de prendre un sens et des solutions inédites émergent. C'est cela la « créativité sociale ».

satisfait du fait de son manque d'objectivité sur certains sujets, de sa rigidité. Je suis parti en France, je me suis retrouvé à l'université Paris 1. J'y ai trouvé une rigidité similaire ! J'ai fait un DEA de sociologie (Diplôme d'Études Avancées). J'ai rencontré l'association pour la promotion de la langue et de la culture Soninké, l'APS. J'ai commencé

à raconter des contes aux enfants avec l'APS. J'ai relié cette activité à la réussite scolaire des enfants. Je prenais souvent le TGV entre Paris et Poitiers. Je me suis enrichi et mon expérience s'est développée. Après la fac, et une période de trou noir, je me suis rapproché du conte. Le partage avec les enfants d'origine africaine ou « français, français »



¹³ Nous parlons de « recherche-action », car il semble que la recherche des causes permettant de donner une explication au phénomène doit, particulièrement dans ce domaine, se nourrir, d'une part, de l'expérience des pratiques socio-éducatives menées sur le terrain, notamment par les associations locales et d'autre part, les résultats de cette recherche devront être mis à l'épreuve du réel, dans ce même champ, i.e. évalués, validés pour application et ce afin d'améliorer les pratiques existantes.

La formation et la promotion de la recherche pour améliorer la compréhension des migrations africaines : vers la constitution d'un réseau de recherche/Mali, Mauritanie, Sénégal

Créé en 2008, le GREMI, groupe de recherche sur les migrations intra africaines est animé par une équipe pluridisciplinaire (sociologues, anthropologues, psychologues, linguistes, géographes, démographes, historiens, juristes).



Brema Ely DICKO
GREMI, Bamako

Brema Ely DICKO, chercheur, GREMI, Bamako, Mali

Repenser les approches et les réorienter sur les migrations internes à l'Afrique : un des défis identifiés par le GREMI

La collaboration entre les centres de recherche africains est l'un des leviers pour relever ce défi.

Les membres du GREMI partent du constat que de nombreux colloques, études, ateliers et diverses manifestations scientifiques traitent pour l'essentiel de la migration africaine vers l'Europe et que les productions sur cette thématique sont totalement

dominées par les chercheurs du Nord. De plus, dans la littérature portant sur les migrations, l'image du migrant, africain, notamment, n'est pas reluisante, elle est empreinte de clichés et de stéréotypes que l'on soit « avec ou sans papiers » dans un contexte où les politiques migratoires européennes conjuguent maladroitement la chasse aux sans-papiers sous prétexte d'une invasion de l'Europe par des hordes d'africains et la promotion du migrant - porteur de « projet productif » dans son pays d'origine.

Le GREMI dont l'objectif fondamental est de produire un large corpus de savoirs sûrs et objectifs sur le passé et le présent de la migration malienne (types, intensité, régions de départ et de destination...) réalise actuellement un état des lieux de la littérature centré sur les données statistiques et qualitatives des migrations maliennes sur trois continents : Afrique (Côte d'Ivoire, Ghana, RDC, Congo Brazza, Angola, Afrique du Sud), Europe (France, Espagne, Italie) et Asie (Chine, Arabie Saoudite). Cet échantillonnage résulte du nombre important de maliens dans ces pays.

Le GREMI travaille en lien étroit avec les différents acteurs et structures



Réorienter les approches sur les migrations internes à l'Afrique



travaillant sur les migrations au Mali, notamment les ONG et les associations qui encadrent les migrants de retour forcé et volontaire. Il maintient des contacts avec le Ministère des Maliens de l'Extérieur et le Centre malien d'informations et de Gestion des Migrations (CIGEM). En dépit de sa création récente, la structure malienne est très active. Le GREMI a organisé en 2008, un atelier international sur les migrations maliennes à Bamako

pour faire un état des lieux de la production sur les migrations maliennes qui a permis de mettre encore une fois à l'évidence, l'importance des migrations internes à l'Afrique qui sont bien plus conséquentes que celles vers l'Europe. Le GREMI anime

un atelier annuel en partenariat avec Columbia University (New York) et a participé à la rédaction de "l'Afrique en mouvement" (revue Hommes et Migrations, n°1279, 2009). Le GREMI propose chaque année universitaire un module sur la migration aux étudiants

et des sujets de mémoire (migration dans les zones aurifères, les bonnes de Bamako, les Guinéens au Mali...). L'association envisage de mettre en place un master professionnel de recherche sur les questions en 2011 à l'université de Bamako.

La mise en place d'une gestion cohérente de la migration au travers du prisme des programmes de l'OIM en Afrique de l'Ouest et au Maroc : quelle place pour la société civile ?

Cette communication aborde, à l'attention d'abord de membres de la société civile, certains éléments d'une étude menée par le GADEM sur les programmes migratoires au travers du prisme de l'OIM. Le GADEM, association marocaine de défense des droits des étrangers, créée en 2006, s'est donné comme missions l'assistance juridique, la diffusion du droit, le plaidoyer et l'action interculturelle pour faire avancer le respect des droits des étrangers.



Nadia Khrouz
GADEM

Nadia Khrouz - Groupe anti-raciste de défense et d'accompagnement des étrangers et migrants au Maroc (GADEM)

L'étude est réalisée à partir d'une mission de terrain effectuée du 25 juin au 10 août 2009 en Mauritanie, au Mali et au Sénégal. Une étude similaire a été menée au Maroc d'avril à août 2010. Les résultats de cette étude, qui feront l'objet d'une publication, ont pour ambition d'alimenter la diffusion d'information, le plaidoyer et de lancer une dynamique d'échanges et de soutien sur les enjeux des décisions prises, notamment concernant les droits des migrants et les programmes mis en place.

L'intervention commence par rappeler que l'OIM (Organisation Internationale des Migrations) créée en pleine guerre

froide, avait la charge de promouvoir la liberté de circulation. Depuis, les orientations de l'institution ont évolué vers des missions de gestion des migrations à travers la « formulation et la mise en œuvre de politiques, législations et dispositifs administratifs globaux nécessaires pour traiter efficacement les questions migratoires en fonction des priorités nationales, régionales et internationales, le tout en accord avec le droit international, y compris les droits de l'homme et les obligations de protection des réfugiés ».

L'OIM mène donc des programmes et participe au renforcement de capacité de ses membres. Mais l'orientation et

¹⁴ Cette étude a été réalisée avec le soutien de Clotilde Caillault, dans le cadre de son stage au GADEM.

les programmes de l'organisation sont définis et s'appuient sur des notions difficiles à appréhender et vagues telles que « gestion cohérente » de la migration ou « traiter efficacement » les questions migratoires, au regard notamment de la complexité à appréhender la migration de manière globale.

Les pays occidentaux sont mieux représentés au sein du conseil de l'OIM, de par leur nombre et leur capacité de négociation. Sur le terrain, les programmes de l'organisation sont presque exclusivement financés par les pays occidentaux, ce qui renforce considérablement leur poids dans la définition de la stratégie et des programmes de l'OIM dans les pays concernés par l'étude.

L'analyse des processus de conception et des sources de financement des projets de l'OIM dans les pays étudiés montre bien que l'OIM n'est pas une Organisation Internationale comme une autre mais plutôt un opérateur de services pour le compte de ses bailleurs de fonds, principalement européens. Déléguer une partie de leurs activités à une organisation comme l'OIM coûte souvent moins cher que si les Etats mettaient eux-mêmes en œuvre les projets mais permet également de mieux faire passer auprès des autorités des pays bénéficiaires certains projets sensibles, qui seraient bien plus difficiles à négocier directement, comme par exemple le programme des retours volontaires .

Les projets conçus au niveau des bureaux locaux de l'OIM sont de trois types correspondant à trois voies d'élaboration. Les premiers sont les projets conçus par l'OIM, du début à la fin, comme le programme de retours volontaires, véritable marque de fabrique de l'OIM. Dans ce cas, il s'agit d'un service que l'OIM propose aux Etats membres de l'organisation. Les projets

du deuxième type proviennent d'une demande gouvernementale dans le cadre de sa mission consistant à offrir des services aux Etats membres en lien avec la gestion des flux migratoires. La troisième voie, qui représente sans doute avec la première les méthodes les plus employées, est la réponse à la demande de bailleurs de fonds, que ce soit sous la forme de réponse à



Force est de constater que les organisations de la société civile ne sont que très peu impliquées dans le processus de définition des programmes de l'OIM.



un appel à projet ou de manière plus informelle, en discutant avec les bailleurs de fonds. L'OIM, dans la conception de ses projets va prendre d'abord en considération les préoccupations de ses bailleurs ou potentiels bailleurs de fonds en essayant d'être au plus proche de leurs attentes et de leur stratégie en matière de migration.

L'OIM joue aussi un rôle de soutien aux autorités et tous les partenaires

concernés par « la mise en œuvre d'une meilleure gestion des flux migratoires ».

Au regard de la mise en place de programmes similaires par des ONG locales ou étrangères, des coopérations étrangères, d'autres OI, des structures hybrides comme le CIGEM au Mali, des syndicats, des Ministères et institutions publiques locales, etc., bénéficiant souvent des financements de même bailleurs mais ayant des mandats et orientations stratégiques différents, le GADEM s'est interrogé sur le choix stratégique des bailleurs européens, sur la pertinence de s'adresser à tel ou tel opérateur ou partenaire, et sur les conflits de compétences et la concertation entre ces acteurs.

Contrairement à ce que peuvent laisser supposer certains propos avancés par l'UE, ses pays membres et par certains dirigeants de pays ouest africains et marocains concernés par l'étude, les cadres des politiques migratoires du Mali, du Sénégal, de la Mauritanie et du Maroc ne sont pas clairs. En effet, ces pays sont souvent pris en tenaille entre l'apport de leurs migrants à l'étranger, les conséquences humaines - positives et négatives - de la migration et l'injonction de gestion de la migration, qui se fait plus offensive ces dernières années.

Les politiques migratoires des Etats européens sont de plus en plus restrictives. Les événements de Ceuta et Melilla en 2005 et les départs de migrants des côtes sénégalaises et mauritaniennes vers les îles Canaries (2006) ont accentué cette préoccupation des Etats européens à « lutter contre la migration irrégulière » et accéléré la mise en place de politiques de gestion dite « cohérente » de la migration dans ces pays, en complément d'un arsenal de programmes allant dans le même sens, mis en place par différents acteurs, notamment l'OIM ou via l'OIM. Les pays concernés par l'étude (Maroc,

¹⁵ <http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/protect/openssl.pdf>

¹⁶ Notamment au regard des différentes violations des droits des étrangers constatées en amont : refoulements collectifs et de personnes « protégées », non respect de la Convention de Genève de 1951 concernant les réfugiés, violences, confiscations de biens, etc.

Mali, Mauritanie, Sénégal) connaissent depuis longtemps une forte tradition de migration en particulier intra régionale et sont liés par des accords de libre circulation, de dispense de visa ou d'établissement, souvent mis à mal par ces programmes de lutte contre la migration irrégulière. Le développement économique de ces pays est de plus, soutenu par un fort apport de leurs ressortissants résidents - de manière régulière ou irrégulière - dans les Etats occidentaux. L'OIM se retrouve alors dans une position délicate et peu claire, mandaté par les Etats européens soucieux de contenir et de limiter la migration vers leur territoire, en affichant une démarche de concertation avec les autorités des Etats concernés, qui se doivent encore de définir leurs positions et orientations quant à la migration de leurs ressortissants vers les Etats européens. A défaut d'implication sur la question des positions et des propositions claires, les Etats, les institutions et les acteurs de la société civile ne font souvent que suivre les propositions extérieures, s'alignant de fait aux intérêts européens.

Pour ce qui est des organisations de la société civile, force est de constater qu'elles ne sont que très peu impliquées dans le processus de définition des programmes de l'OIM. Lorsque l'OIM s'apprête à mettre en œuvre un programme, elle organise une ou plusieurs réunions d'information à l'intention de certaines associations de la société civile, excluant certaines organisations de ce « processus de concertation », alimentant l'homogénéité des positionnements. Cette homogénéité des positionnements est pourtant illusoire, pour des associations souvent en recherche de visibilité, de financements pour survivre et bénéficiant peu du temps et des moyens d'acquérir une « expertise » propre et des ressources suffisantes pour afficher

clairement leur désaccord, partiel ou global, concernant les propositions faites dans le cadre des programmes proposés notamment par l'OIM. Les programmes mis en place par l'OIM ont souvent pour objectif, plus ou moins visible, d'éloigner les migrants des frontières européennes ou de les empêcher de quitter leur pays d'origine.

Une partie des programmes mis en œuvre par l'OIM vise à traiter directement les conséquences des politiques migratoires européennes, à savoir la présence de migrants cherchant à atteindre l'Europe. Le Maroc notamment bénéficie de services « prêts à l'emploi » dans le cadre des programmes de « retours volontaires » financés par les Etats européens. Ces programmes ont leurs pendant dans les pays d'Afrique subsaharienne dans le cadre de la « réinsertion » des migrants retournés, donnant à ces programmes une dimension plus humaine, limitée par les difficultés de réintégration sur le marché de l'emploi national, l'instabilité politique de certains pays et la non prise en compte des violences vécues par les migrants en amont.

Cette approche, moins répressive et plus subtile, peut être interprétée comme une « mesure complémentaire » des politiques migratoires européennes visant à lutter contre les « causes profondes » de la migration pour infléchir le « phénomène » migratoire. Mais peut-on réellement renverser une dynamique humaine et structurelle comme la migration par le biais de campagnes d'information, de sensibilisation ou de dissuasion, lorsque les vrais problèmes auxquels sont confrontés les jeunes ne sont que peu abordés ? Cela paraît bien illusoire, de l'avis même des acteurs rencontrés, notamment au sein du personnel même de l'OIM.

Les quelques programmes d'aide à l'accès au marché du travail national souffrent de la mise en cohérence avec les programmes nationaux allant dans le même sens, le ciblage sur les « potentiels candidats à l'émigration » (notion également difficile à appréhender) et le peu de perspectives pour une population, souvent jeune, en recherche d'une amélioration de sa situation. Les différents débats et critiques autour de l'apport de l'aide au développement par les pays occidentaux, ainsi que de ce qui est communément appelé « la bonne gouvernance » ne peuvent être déconnectés de ce sujet.

Ce travail met en évidence, l'absence et ou le faible intérêt de l'OIM pour les questions de développement et des droits humains contrairement au discours officiel de l'organisation. Le discours reposant sur l'idée que la migration peut être une ressource pour le développement des pays d'origine s'est développé ces dernières années, parallèlement à celui considérant que l'aide au développement pourrait être utilisée comme un outil efficace de gestion des flux migratoires.

L'OIM utilise abondamment cette rhétorique. Pourtant la part du budget de l'OIM consacrée à cette thématique ne représente que 5,2% de son budget global pour 2010. Au niveau central, l'axe « migration et développement » mis en avant par l'OIM est loin d'être dans la pratique une priorité. Le même constat est applicable à l'UE.

La question des droits des migrants a été progressivement intégrée dans le discours et l'agenda officiel de l'OIM, en réponse notamment aux critiques formulées par des ONG. L'OIM n'a pas de mandat formel pour protéger les droits des migrants mais son mode de fonctionnement et certains de ses programmes peuvent représenter une menace directe pour le respect des

¹⁷ L'OIM entretient d'ailleurs avec certaines de ces OI, notamment du fait de bailleurs communs ou de partenariats plus ou moins formels, des liens très étroits (OIM/ONU – OIM/BIT).

¹⁸ Prévoyant des conditions privilégiées d'accès au territoire et au marché du travail national notamment.

¹⁹ Et créant ainsi un certain monopole de certaines organisations

droits des migrants, en particulier dans le cadre des programmes de retour et de la lutte contre le trafic des personnes. Au-delà du soutien technique apporté dans l'élaboration de législations relatives à la migration en s'inspirant de modèles législatifs européens peu adaptés au contexte de ces pays, peu débattus et appliqués, comme pour la loi n°02-03 au Maroc et le projet de loi en attente d'adoption en Mauritanie, l'OIM a élaboré certains outils de diffusion des droits des migrants. Ces instruments, en nombre limité, sont bien moins diffusés et promus que les documents concernant les législations des Etats membres de l'UE en matière d'immigration légale, contribuant en soi davantage à la dissuasion à la migration qu'à, comme l'annonce l'OIM, un appui

« pour garantir l'accès des migrants à la justice ainsi que la réalisation de leurs droits humains ». La formation des cadres, les études et dialogues, sur la migration irrégulière, menés par l'OIM sont appréhendés principalement au travers du volet sécuritaire. L'OIM ferme les yeux sur les nombreuses violations des droits des migrants commises par les autorités des pays de départ et/ou de transit bénéficiaires de ses programmes et rares sont les projets de l'OIM vraiment axés sur les droits humains des migrants.

Le rôle de la société civile est donc à interroger. Peut-on se positionner comme opérateur ou exécutant de programmes élaborés par des acteurs extérieurs? Quels esprit critique et marge de manœuvre, notamment du

fait de notre connaissance du terrain, pouvons-nous avoir face à des bailleurs dont les financements sont parfois nécessaires à notre survie et à notre visibilité? Comment pouvons-nous nous lier ou nous soutenir pour mieux maîtriser les enjeux des programmes qui nous sont proposés et n'y participer que si nous y adhérons effectivement, globalement et de manière éclairée? Ces interrogations et préoccupations concernant l'OIM pourraient être reprises à propos d'autres organisations internationales ou coopérations étrangères, non pas dans un objectif purement critique mais dans celui d'un meilleur équilibre des négociations et d'une meilleure prise en compte de la société civile et du respect des droits des migrants.

Points de Débats

Encourager une dynamique de sensibilisation sur les questions migratoires

M. Niang, USE s'interroge sur les causes des migrations lorsque le postulat initial repose dans le fait que la mobilité est intrinsèque à l'être humain "nous avons des jambes pour nous déplacer, des langues pour communiquer".

M. Nto Daou, sénégalais, fédération des associations des migrants africains en Mauritanie, FAMAM, considère que si le migrant part, c'est en réaction à l'injustice y compris souvent chez lui : une injustice sociale, politique ou économique.

M. Ka, RAME section française est convaincu que les migrants ont un rôle à jouer dans la sensibilisation. Ils doivent par exemple être en accord avec eux-mêmes lors des retours en vacances au pays d'origine, ne pas étaler des richesses qu'ils n'ont pas.



Débats

Nadia Khrouz, GADEM, indique que les risques de l'effet miroir sont à envisager : je suis migrant, mais comment est-ce que j'accueille l'autre?

Les intervenants recommandent en lien avec cette dynamique de sensibilisation :

- De privilégier l'éducation de la population pour contrer les peurs envers « ceux qui viennent d'ailleurs ».
- De mener des actions de terrain telles que l'éducation, la sensibilisation et la formation doivent aller de pair avec les résultats de la recherche.

- De promouvoir de l'art et la culture qui sont des courroies intéressantes de transmission des perceptions alternatives de la migration.

La circulation des compétences des migrants

Mr Ka, RAME section française plaide pour une reconnaissance par les Etats d'origine des diplômes et compétences acquises lors du séjour des migrants à l'extérieur afin de favoriser le retour des migrants qui désirent investir dans leurs pays d'origine.

Mr Amadou DAF, de la FADERMA reconnaît que la liberté de circulation entre les pays du Sud et du Nord permettrait à un plus grand nombre de personnes de pouvoir faire des allers et retours et développer des business sans la nécessité de devoir rester en Europe de peur de ne pouvoir y revenir avant de témoigner de son cas « je suis parti faire des études en France à 21 ans. Je suis revenu au Sénégal, pendant six mois, on ne m'a rien proposé. Je suis revenu en France afin de pouvoir travailler ».



*C'est à nous
Africains de
travailler entre-
nous et à faire agir
nos Etats.
Un participant*



Plaidoyer pour des politiques migratoires cohérentes

Le constat des participants concernant les politiques migratoires ouest africaines est sévère.

M. Chatina, FAMAM clame qu'en Afrique de l'Ouest, les peuples sont intégrés, alors que les Etats ont une longueur de retard. Les politiques migratoires ne sont pas en accord avec les réalités.

Brema Ely DICKO, chercheur, GREMI, Bamako, rappelle qu'au Mali par, exemple, des initiatives politiques existent depuis 1987, mais pas une politique migratoire globale.

Des intervenants en guise de commentaires déclinent des recommandations sur fond de questionnaire :

- L'exigence pour les pays du Sud de combler les lacunes des données sur les migrations africaines, améliorer les productions des connaissances sur les migrations afin de développer des visions et des stratégies en adéquation avec les besoins des populations,
- Créer un passeport africain - M. Buuba Diop, Université de Dakar et mouvement social africain
- Les pays ont ratifié pour la plupart des conventions internationales mais ils doivent les respecter et les transcrire dans les législations nationales.
- La dimension sous-régionale doit primer dans le rapport avec d'autres instances sous-régionales. Comment se fait-il qu'au sein de la CEDEAO, certains pays aient signé des accords de réadmission, et d'autres non ? M. Doucouré, CBMF.
- Préciser le rôle de chaque acteur dans la formulation des politiques migratoires : quel est l'impact du CIGEM, de l'OIM et des bailleurs de fonds sur la formulation de politiques migratoires dans les pays du Sud ?
- La société civile doit rédiger des notes régulières sur les migrations - M. Boubacar Sek, CONGAD



Au-delà de regards

croisés, faisons

émerger un

nouveau regard.

Un regard qui ne

serait pas borné

des œillères de

l'Union Européenne.

Un regard propre

à l'espace sous-

régional ouest

africain.

F. Sy, USE



Se mettre en réseau et travailler ensemble

Fatoumata Sy de l'USE part du constat que les acteurs sur les migrations sont multiples. La mise en réseau des acteurs du développement à propos de migration est nécessaire.

Boubacar Seck (CONGAD) rapportera qu'en juillet 2010, un dialogue structuré s'est tenu à Bamako entre acteurs locaux, société civile et Union Européenne, mais la fédération des collectifs d'ONG du Mali (FECONG) n'a pas évoqué les migrations.

Zaynab Tera, GRDR Mali cite un exemple de concertation locale à

²⁰ Point 14, OIM, « Droits humains des migrants – politique et activité de l'OIM », élaboré en 2009 pour la quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil (MC/INF/298), disponible sur : http://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/about_iom/fr/council/98/MC_INF_298.pdf

travers un espace migrations développement en région de Kayes mis en place par l'Assemblée Régionale de Kayes (ARK) avec l'appui du GRDR. Il mobilise les acteurs de la région suivant des questions spécifiques, politique régionale de migrations et développement, mobilité féminine, entrepreneuriat, plaidoyer, capitalisation des initiatives migrantes depuis 40 ans, etc.

M. Ndiaye de l'Assemblée Régionale de Kayes complète en précisant qu'un dialogue permanent est instauré, il permet d'orienter la position des acteurs sur les migrations.

Les participants proposent la créa-



*Orientons-nous
vers les grands
ensembles
[sous-régionaux],
arrêtons les micro-
citoyennetés*

A. Sall, AMDH



tion d'un cadre de réflexion pour poursuivre les discussions, répartir les rôles entre les différents acteurs impliqués dans les migrations (société civile, recherche, collectivités...) à l'échelle sous-régionale. Ils insistent sur l'exigence de donner davantage la parole aux premiers concernés que sont les migrants, notamment, lors de l'élaboration des politiques publiques migratoires mais à l'implication de la société civile dans les recherches parce que, précise Mr Doucouré : « Quand deux chercheurs ont des divergences par rapport à l'objet que je suis, je souhaite devenir sujet pour apporter mon éclairage! ».

Synthèse des journées de réflexion et de dialogue à l'Université de NOUAKCHOTT

Comment donner du sens à nos engagements !

1. Des utopies à conserver

▶ MIGRER : UN DROIT FONDAMENTAL DE L'HOMME ET DU CITOYEN

- Les migrations : un phénomène ancré dans l'histoire et dans le quotidien de l'humanité.
- Défendre le principe de la liberté de circulation (respect du visa CEDEAO... vers un visa africain?)

▶ VIVRE ENSEMBLE SUR UNE MÊME PLANÈTE :

- Des mobilités pour lutter contre les injustices et les inégalités : pourquoi criminaliser les migrants?
- Migrer fait partie intégrante des stratégies de développement individuelles et collectives

▶ AVOIR / PERMETTRE LE CHOIX (PARTIR OU RESTER)

- Le développement ne signifie pas l'arrêt des migrations... au contraire!

2. Des débats constructifs à approfondir

▶ PROMOUVOIR LA RECHERCHE :

- Focaliser la recherche depuis le Sud et sur le Sud
- Approfondir la terminologie et la sémantique afin de « dialoguer » (ex : co-développement!)
- Elaborer des méthodologies pour garantir des données fiables, accessibles (cf. centre de ressource)
- Mener une veille sur les dispositifs politiques et diffuser les connaissances / analyses

▶ MULTIPLIER LES INITIATIVES ET LES LIEUX DE DÉBATS POUR :

- Mutualiser les connaissances, partager nos expériences
- Formuler nos désaccords, connaître nos dissensus
- Lever des tabous et créer du lien (intergénérationnel, entre citoyens...)

3. Des récurrences à opérationnaliser

▶ FAVORISER LA COORDINATION ENTRE ACTEURS :

- Chercheurs - Société civile : entre théorie et pratique (recherche/actions)
- Approche multi-acteurs à l'échelle des territoires (processus développement local) : impliquer les élus locaux...
- ... et les migrants : Promouvoir les valeurs ajoutées des migrants dans les processus de développement.

• Education/Formation : éveil citoyen

▶ S'ORGANISER ENTRE-NOUS :

- Partager des valeurs
- Construire un positionnement commun
- Conduire des actions concertées

▶ PESER DANS LES DÉCISIONS :

- Assurer ensemble un plaidoyer efficace sur le triptyque « migration-citoyenneté-développement »/« immigration-démocratie-développement » => pour défendre les droits, lutter contre les discriminations et valoriser toutes les richesses issues des migrations (double présence des migrants, multiples citoyennetés...)
- A différentes échelles : collectivités territoriales, Etats, sous-régions (CEDEAO, UMA, CEMAC...) et Union Africaine
- Et avec les institutions (UE, OIM...) : La société civile doit initier, préparer, co-animer des cadres de concertation « formels, itinérants, multi-acteurs » (en présence des migrants!) afin de...

... RENFORCER LE DIALOGUE DANS L'OBJECTIF DE CONSTRUIRE ENSEMBLE DES POLITIQUES MIGRATOIRES RÉELLEMENT CONCERTÉES!

Deuxième partie

Journée associative : vers une plateforme associative sous régionale dédiée à la problématique migratoire

Présentation

Faisant suite aux journées de réflexion et de débats multi acteurs dans l'enceinte de l'Université de Nouakchott, les organisations de la société civile participant au forum (associations, coordinations d'ONG, plateformes nationales et internationales, réseaux sous régionaux et internationaux, associations de migrants en Mauritanie et en Europe..) de Mauritanie, d'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mali, Guinée Bissau) du Maghreb et d'Europe (France, Allemagne, Belgique) se sont réunies afin d'échanger sur un cadre de concertation pour un dialogue positif et équilibré sur les migrations.

Qui sommes nous ? : sur la base d'un tour de table la variété et la diversité des 50 organisations présentes à cette journée ont été partagées : associations de migrants du Bassin du Fleuve Sénégal en Europe, ONG de développement, associations de défense des droits humains et humanitaires, réseaux sous régionaux, charte mondiale, associations de recherche, collectifs sous régionaux ; espaces de réflexions et de propositions alternatives en appui aux collectivités territoriales en matière de formulation de politique sur les migrations.. Les trajectoires, l'histoire, les expériences, les points de convergence, les opportunités



Débats

¹ A une exception près, celle de IEJI qui s'est rétracté par la suite.

comme les contraintes et les défis des organisations ont été passés en revue.

Cadre de concertation et d'action à l'échelle sous régionale Afrique de l'Ouest Maghreb : allant plus loin, les échanges se sont poursuivis autour de visions, valeurs et positionnements communs, de stratégies partagées et d'actions ciblées qui pourraient être menées dans la sous région afin d'assurer un plaidoyer efficace sur

la question des migrations dans le cadre d'un espace de coordination et de concertation sous régionale sur les migrations. La perspective est de renforcer la contribution de la société civile ouest africaine et de ses partenaires européens dans le dialogue politique sur les migrations tant en Afrique de l'Ouest que dans sa dimension Sud Nord .

Mobilisations à venir : dans le cadre de ces mobilisations, des

informations relatives à l'organisation et à l'agenda ont été fournies sur le forum social mondial, Dakar, Février 2011, sur la signature de la charte mondiale des migrants, sur la journée internationale du migrant – 18 décembre...

Adoption d'une Déclaration : les associations participantes ont proposé et débattu d'un texte de déclaration, laquelle a été adoptée par l'ensemble des associations.

Diversité et variété des acteurs associatifs

Défense des droits humains et actions humanitaires



La **Cimade** qui fête, ses 70 années

d'existence cette année, est une association française de solidarité active avec les migrants, demandeurs d'asile et réfugiés. Elle agit pour la défense des étrangers en France à travers un accompagnement individuel et un plaidoyer pour le respect des droits et de la dignité des personnes. Elle travaille également en partenariat avec des associations ouest- africaines et magrébines à travers un projet régional de « défense des droits des migrants, demandeurs et réfugiés dans les pays de transit et départ ». Dans le cadre de

ce projet, les partenaires sont l'AMDH et Caritas Nouadhibou (Mauritanie), le GADEM (Maroc), le groupe de travail migration du CONGAD et le Point d'accueil pour réfugié (Sénégal), l'AME et l'ARACEM (Mali), l'AFAD et Rencontre et Développement (Algérie), Alternatives Espace citoyen et l'ANDDH (Niger).

L'une des finalités de ce projet, qui s'achève et dont une seconde phase est en cours de préparation, est de tisser les passerelles entre les partenaires à l'échelle sous régionale (Mali, Mauritanie, Sénégal, Niger...) pour une meilleure défense des droits des migrants selon une approche de transferts de compétences à travers

des missions d'observations conjointes aux frontières, des formations sous régionales, des échanges de professionnels – présenté par Anne Sophie Wender et Gwenaëlle de Jacquolot



Le **Groupe Antiraciste**

d'accompagnement et de Défense des Etrangers et Migrants (GADEM) intervient dans la défense des droits des étrangers sous forme de conseil et d'assistance juridique, de formations d'avocats, de facilitation de l'accès à la justice, de plaidoyer, de sensibilisation à l'interculturalité. Le GADEM est membre de différents réseaux comme

Migreurop, Justice sans frontières ou encore le manifeste euroafricain – présenté par Nadia Khrouz



L'Association Mauritanienne des Droits de l'Homme (AMDH)

a été créée le 1er juillet 1991 à la sortie des

« années de braise », période de forte répression et d'expulsions de déportés négro mauritaniens vers le Mali et le Sénégal. C'est une association généraliste qui milite en faveur du respect des droits humains. Concernant la question des migrants, un des premiers événements qui a emmené l'AMDH à s'intéresser à cette question sont les événements dramatiques de Ceuta et Melilla et la déportation dans le désert de dizaine de migrants qui, faute de pouvoir accéder légalement au territoire européen, ont tenté d'escalader les grillages séparant l'Afrique de l'Europe. La mission de l'AMDH est d'interpeller le gouvernement par rapport aux engagements qu'il a pris en signant et ratifiant certaines conventions. L'association mène aussi un travail d'interpellation des autres Etats, que ce soient les Etats africains ou européens, à travers différents réseaux auxquels elle appartient. – présenté par Amadou M'Bow et Daouda Sarr.

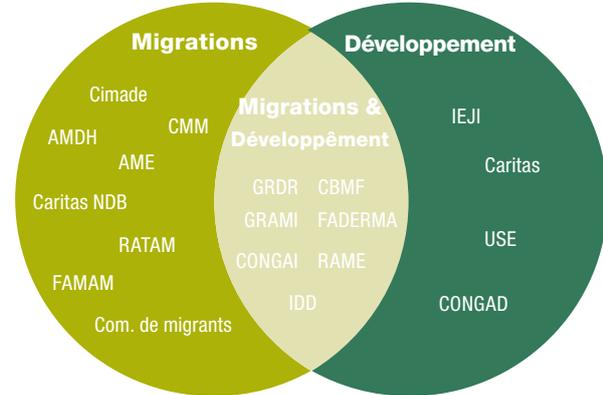


La création de l'Association Malienne des Expulsés (AME)

en octobre 1996 fait

suite aux nombreuses et massives expulsions de Maliens de par le monde entier. L'organisation d'une marche de protestation contre la détention des compatriotes victimes du charter Debré (78 personnes) a été fondamentale dans la mise en place de l'AME. L'AME est une association d'expulsés, qui porte une assistance d'urgence, engagée dans la défense des droits des migrants et

Cartographie des acteurs présents lors de la journée inter-associative



N.B. : Cartographie Indicative.

des personnes migrantes en situation de retour forcé. Plusieurs projets sont en place depuis la création de l'association pour accueillir les expulsés aux frontières (Mali-Mauritanie, Mali-Algérie) et à l'aéroport de Bamako ainsi qu'un suivi médical et une assistance psychologique aux expulsés. L'AME est membre de plusieurs réseaux dont Migreurop, Des Ponts Pas Des Murs. – présenté par Oumar Sidibé.



CARITAS Mauritanie

est une des plus anciennes associations dans le pays. Elle est née en 1972, au moment des grandes sécheresses. De droit mauritanien, sans exclure les actions d'assistance ou d'urgence, Caritas s'oriente vers les actions de développement, soit sous forme de micro réalisations, soit sous forme de projets intégrés. La structuration du tissu associatif représente donc une large part du travail de Caritas Mauritanie à travers l'organisation de groupes ruraux en coopératives, la mise en place de projets à thématiques ciblées (santé, formation professionnelle, intervention en prison), le renforcement de

compétences des associations locales (planification, gestion de projet) ». – présenté par Benoit Boulanger.

Le Groupe de Recherche et d'Action sur les Migrations Internationales (GRAMI)

est un consortium d'associations au Mali (AME, ARACEM, AIDE, CENTRE DJOLIBA, Caritas Mali, Maison du Migrant de Gao) de défense des droits des migrants/ aide humanitaire ou de développement constitué afin de réfléchir et construire un plaidoyer commun, d'ouvrir des espaces d'échange et de dialogue sur la thématique des migrations – présenté par Zinahab Patrice Boukar.

Le Réseau d'Associations travaillant sur l'Asile et la Migration (RATAM)

en Mauritanie est un réseau d'associations investies depuis peu sur les questions migratoires. Les membres de ce réseau mènent des actions d'assistance en faveur des migrants vulnérables en Mauritanie, de développement et d'insertion des diplômés chômeurs afin de diminuer la migration des personnes ayant étudié. Il encadre des organisations artisanales et des regroupements communautaires de base – présenté par Sana'a ABASS.

Développement

Ces acteurs investissent le champ du développement avec en filigrane la problématique migratoire. Ils mettent l'accent sur la formation et le renforcement des capacités des acteurs locaux par la structuration et promotion de dynamiques associatives, le montage, planification, gestion de projets, appui à la décentralisation, coopération décentralisée entre communes d'accueil et d'origine des migrants, le renforcement institutionnel, développement local, gouvernance territoriale, la sécurité alimentaire, la gestion des ressources naturelles, les changements climatiques et migrations, mais aussi l'implication des migrants dans leurs territoires d'origine.



L'Institut d'Etudes Juridiques Internationales (IEJI) centre de recherche juridique basé à Madrid, intervient sur les questions de genre, notamment le renforcement des capacités des femmes. Il traite également de la question de la décentralisation et travaille sur la migration dans la commune de Nouadhibou en appuyant cette collectivité à planifier le développement communal en y intégrant les populations migrantes à Nouadhibou sur la base d'une étude en cours de réalisation - présenté par Elena Barosso.



Le **GRDR**, association de solidarité internationale créée en 1969, concentre toute sa philosophie et sa vision dans le triptyque migration, citoyenneté, développement. Le lien entre Migration et développement, la mise en relation des migrants et des collectivités locales pour la mise en œuvre de projets d'infrastructures de base est l'une des approches du GRDR (Demba Sow). Les interventions du GRDR à Sélilibaby en Mauritanie sont transversales à toutes les thématiques, qu'il s'agisse de développement local, de gouvernance territoriale, de renforcement des capacités des acteurs, de sécurité alimentaire aux frontières mauritano

- malienne et sénégalaise dans une zone d'émigration traditionnelle vers la France et d'immigration saisonnière en provenance du Mali (Alassane Thioye). Dans la région du Gorgol dans l'Ouest de la Mauritanie, le GRDR, depuis 2005, travaille sur les migrations en mettant l'accent sur l'implication des migrants dans les dynamiques de développement de leurs territoires d'origine en suscitant des coopérations décentralisées entre communes d'accueil et d'origine sur la base de diagnostics et d'études à l'échelle régionale (Mohamed Ould Dah). Dans les rivières du Sud, notamment en Casamance, le travail du GRDR sur la sécurité alimentaire, les infrastructures hydro-agricoles et la valorisation des vallées, l'appui au développement économique, le développement d'activités génératrices de revenus apporte des contributions appréciées par les populations et les autorités du Sénégal (Abdou Seydou Mane). L'arrivée du GRDR en Guinée Bissau fait suite à une forte demande des migrants de ce pays en France, en particulier ceux de la région de Canchungo, dans le nord ouest du pays. Suite à cette demande, le GRDR a engagé depuis trois ans un processus d'appui au développement local en partenariat avec le collectif des ONG de Guinée Bissau. La structuration et le renforcement du tissu associatif

régional permet d'appuyer le développement du pays par des associations professionnelles et performantes, qui tissent le lien avec les organisations de migrants ressortissants de la zone (Vincent Gomis).

La cellule GRDR au Mali (Kayes) considère que l'expérience du GRDR avec l'Assemblée régionale de Kayes dans le cadre de l'espace migration et développement en région de Kayes (EMDK), constitue une force de proposition au Mali en matière de contribution aux débats sur la formulation de politiques publiques migratoires (Tera Zaynab).



L'**USE** (Union pour la solidarité locale) est l'une des toutes premières ONG sénégalaises. Elle compte aujourd'hui 20000 membres. La mission que s'est définie l'USE est de « savoir participer dans toute la mesure du possible à l'instauration et au développement de la solidarité et l'entraide au Sénégal, en Afrique et dans le monde ». Expérimentée dans les problématiques de migrations européennes et africaines, l'USE travaille avec les associations de migrants et accompagne les acteurs de la vallée du fleuve Sénégal - région à fort d'émigration. Elle travaille essentiellement dans la vallée de Saint Louis à Matam - représenté par Fatimata Sy.

Réseaux, appui conseil, orientation



Des réponses personnalisées aux migrants, notamment aux étrangers de confession chrétienne, un travail d'écoute permanent, d'orientation, de mise en réseau, d'information et de formation en alphabétisation et langue, d'assistance médicale, d'évacuation sanitaire si nécessaire... représentent une part importante du travail de **Caritas Nouadhibou** dans le Nord de la Mauritanie.



Le **Conseil des ONG d'Appui au Développement (CONGAD)** est un consortium de 169 ONG nationales et internationales au Sénégal. Il a pour mission de promouvoir le développement participatif par le renforcement des capacités de ses membres, le dialogue politique, économique, social, culturel et le plaidoyer. Ses actions se déclinent en trois axes : « migration, enseignement, co développement ». Le groupe de travail Migration et Développement (GTMD) du CONGAD composé de diverses associations, travaillent spécifiquement sur les questions migration et Développement (Boubacar, Seck, directeur)



Le **Collectif des ONG de Guinée Bissau (CONGAI)** mène des actions dont les objectifs sont la formation des migrants, l'alphabétisation et l'assistance médicale et juridique – présenté par Seco Uldely.

Le **Conseil de Base des Maliens de France (CBMF)**, une des structures qui composent la cinquantaine d'associations de migrants maliens qui constituent le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME). Il mène un travail d'accompagnement, d'appui conseil et de construction de partenariats – présenté par Doucouré Gahourou.

La **FADERMA, Fédération des Associations de développement de la Région de MAtam**, est une fédération d'associations de développement de villages ou de communes de la Région de Matam ayant pour mission de promouvoir le développement d'activités diverses (activités socio-économiques, commerce équitable, artisanat, tourisme, TIC, etc.). La FADERMA est ainsi une structure d'entrepreneuriat s'appuyant sur d'autres plates-formes de compétences pour

structurer et évaluer les projets avant leur lancement effectif. – présenté par Daff Amadou.

Le **RAME, Réseau des Associations Mauritaniennes en Europe**, a été créé le 25 septembre 2004 à Paris. Le RAME est une fédération d'associations regroupant, à ce jour, 13 associations et 2 fédérations d'associations. En tant que structure d'appui, il œuvre à promouvoir, coordonner et soutenir les projets des différentes associations membres. Le RAME contribue à promouvoir les dialogues : intergénérationnels, inter culturels et Nord-Sud. – présenté par Kamara Bakary.



Le réseau **IDD, Immigration Développement Démocratie**, regroupe 40 associations en France et au Maroc. Le réseau porte une approche culturelle et tournée vers la citoyenneté. Le réseau est actif pour le rapprochement des associations de migrants sud-sud : le 20 novembre 2010, il organise une rencontre inter-diasporas en France, et une autre à la mi-janvier à Agadir – présenté par Chadia Arab.

Associations de migrants en Mauritanie

De nombreuses communautés de migrants présents en Mauritanie se sont structurées en associations ou en fédérations, depuis ces dernières années. Leurs objectifs étant de

venir en aide aux migrants les plus vulnérables, de favoriser le respect de leurs droits et de participer aux dialogues sur les migrations. Les communautés nigériennes, togolaises,

bénoises, maliennes ainsi que la **Fédération des associations de migrants africains en Mauritanie (FAMAM)** ont participé activement aux débats.

Volonté de construction d'un cadre de concertation et d'action à l'échelle sous régionale en Afrique de l'Ouest et au Maghreb

Débats et échanges sur les valeurs/ visions partagées et les positionnements communs

L'un des objectifs du forum de Nouakchott était de définir les modalités de la mise en place d'une plateforme associative consolidant les échanges et le plaidoyer au sud et au nord. L'idée de base était qu'un tel dispositif serait expérimenté pour un début au sein de la sous région ouest africaine (Pays du Bassin du fleuve Sénégal) et du Maroc avant d'être élargi progressivement à d'autres pays des deux rives du Sahara et au delà. Ce processus devra s'alimenter des résultats des échanges précédents lors des journées tenues à l'université

Introduisant les travaux sur ce point, le modérateur Mr Gahourou DOUCOURE, Président du Conseil de Base des Maliens de France propose la mise en place d'un cadre de concertation entre acteurs associatifs. Pour cela, il met en débats plusieurs points : les valeurs, visions partagées, les principes, les positionnements communs, la forme à revêtir par le cadre de concertation (réseau, collectif, forum...), sa couverture géographique (Bassin du fleuve Sénégal, Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Ouest – Maghreb, échelle africaine,), la nature des membres (associations, institutions publiques, organismes de recherche,...).



Les associations en pleine concertation

Patrick Gonin (Migrinter) insiste sur le décloisonnement et propose de

marcher sur les deux rives du Sahara. Anne-Sophie Wender (Cimade) estime

que la construction d'une action en commun sera un excellent début, dans ce sens, la préparation du FSM et la prochaine conférence euro-africaine vont permettre de nous retrouver. Ansari Habaye (GRDR) argumente dans le sens d'un cadre de travail commun géographiquement délimité en soulignant que la configuration sous régionale sur le concept des « deux rives du Sahara » (dixit Patrick Gonin) semble la plus pragmatique, à ce stade : s'agissant de cet espace, il y a deux regards. Depuis ici, et depuis l'extérieur. La situation est complexe. Les migrations deviennent de plus en plus un enjeu fort pour les Etats (sud et nord) et les structures associatives. Le besoin est fort dans cette sous région. Nous mettons en place un noyau de réflexion. Ceci doit être un travail politique afin d'arriver à un minimum d'équilibre dans le dialogue Nord Sud sur les migrations. Transfert, droits de l'homme, respect de la liberté de circulation... Agissons sur les politiques publiques aliénantes. Portons un positionnement politique fort là où la pression est la plus forte..."

Les débats sur les principes et valeurs ont été passionnés comme l'illustre la réflexion de Mr Bernard AIGBA, FAMAM "...avec les technologies actuelles, on dit que le monde est petit. Est-ce que quelqu'un qui, fier de sa maison, en ferme la porte, pourra être accueilli ailleurs?"

Nadia KHROUZ, GADEM aborde des membres du cadre de concertation « comment faire le lien avec les anglophones dans nos pays?... sur les conclusions, si elle soutient la liberté de circulation, elle sait que tout le monde n'y adhère pas. Comment l'intégrer comme conclusion, qui n'est pas partagée par tous ».

Mr Jelloul Ben Hamida, de la Charte Mondiale des Migrants estime que



Un cadre de concertation et de confrontation qui fait du désaccord une de ses règles principales, est certainement pertinent. La liberté de circulation ou circulation maîtrisée doit être posée comme débat.

Mr Jelloul Ben Hamida, CMM



les désaccords sont des richesses. Un cadre de concertation et de confrontation qui fait du désaccord une de ses règles principales, est certainement pertinent. La liberté de circulation ou circulation maîtrisée doit être posée comme débat. Si l'on veut que les migrants participent, allions expertise académique et expertise populaire. Enfin, réfléchissons au type de rapport que nous aurons avec les institutions.

Si les participants reconnaissent l'impérieuse nécessité de trouver un cadre commun à minima de travail,

l'unanimité autour de l'échelle géographique n'a pas été facile à réaliser. Entre une échelle sous régionale et mondiale, un consensus minimum a été réalisé autour d'une plate forme sous régionale Afrique de l'Ouest / Maghreb qui s'élargirait progressivement à d'autres espaces géographiques. S'agissant des acteurs, l'idée généralement admise est que ce cadre devrait dans un premier temps réunir les acteurs associatifs dans un souci d'homogénéité, plus susceptibles de parler d'une seule voix avant de s'ouvrir progressivement à d'autres familles d'acteurs (chercheurs, collectivités publiques,...) et se nourrir mutuellement de nos différences.

Propositions d'actions concertées à court terme

Les participants analysant objectivement les difficultés, les divergences, les différences mais aussi les points de similitude et de convergence ont affirmé la nécessité d'un bon suivi des travaux et l'élaboration d'un plan d'action réaliste sur la base de valeurs et principes communs à respecter par tous les acteurs.

- Organisations de séances de restitution des résultats du forum auprès des associations de la société civile,
- Diffusion des recommandations à partir de la liste de présence,
- Organisation d'un atelier dans le cadre du FSM 2011 en février à Dakar pour approfondir les travaux de cette journée (validation de la déclaration de Nouakchott, des objectifs, des stratégies et définitions du plan d'action et des moyens...). Les organisateurs du présent forum animeront cet atelier (AMDH, GRDR, Cimade, CONGAD, Caritas, USE, IEJI).
- Elaboration des actes du forum de Nouakchott : le GRDR, la CIMADE, IEJI assureront un secrétariat technique pour la rédaction des actes du forum de Nouakchott.

Points de convergence

Le socle commun à toutes les associations et participants à la journée associative se décline en trois volets :

- Respect des droits de l'homme,
- Liberté de circulation des personnes,
- Lien entre Migration, Développement et Citoyenneté.

Sur la base de ce socle, plusieurs **principes** sont partagés :

- La défense et la promotion des droits des migrants.
- La reconnaissance de la mobilité humaine comme un droit fondamental.
- L'affirmation que les migrations sont une ressource durable pour des territoires solidaires.
- La conviction que les migrations sont facteurs de développement humain, économique et culturel...
- L'affirmation que le développement n'est pas et ne doit pas être un instrument de régulation des migrations.
- Le refus de marchander l'aide au développement contre une régulation des migrations.
- L'affirmation que partir ou rester est un choix individuel ou collectif.
- Valorisation des richesses issues des migrations (double présence des migrants, multiples citoyennetés...)

Objectifs partagés

- Produire des connaissances sur les migrations,
- Développer des capacités de propositions alternatives,
- Agir et influencer sur les politiques publiques migratoires à toutes les échelles

Stratégies partagées

- Promotion d'approches multi acteurs : associations de migrants, ONG, fédérations d'associations, centres de recherche, collectivités territoriales, autres institutions...,
- Mobilisations
- Consolidation et approfondissement des dynamiques d'échanges et de concertation sur la thématique des migrations,
- Développement de la culture du dialogue sur les questions migratoires,
- Présence dans les espaces de débats nationaux, sous régionaux, internationaux et mondiaux et contributions aux échanges.



*Le décalage
entre sud et nord
doit être réduit,
notamment
en termes de
renforcement des
capacités.*

Mme Fatimata Sy, USE.



- Envoyer le texte de la déclaration à toutes les initiatives locales qui prendront part au Forum Social Mondial Dakar 2011.

En conclusion, Mme Fatimata Sy (USE) affirme que quelque chose est à construire. Le décalage entre sud et nord doit être réduit, notamment en termes de renforcement des capacités. La vigilance s'impose. Pour cela, il va falloir que nous précisions les fins de notre mise en commun. Pour Ansari Habaye (GRDR), si cette construction aboutit, elle ne sera fiable que si les associations du sud assurent leur autonomie financière. Dans la pratique, comment être indépendants de ceux qui tiennent la bourse, comment convaincre ceux qui nous apportent des appuis financiers d'être des partenaires institutionnels mais pas simplement des bailleurs de fonds? Tant que les moyens nécessaires au travail des associations du sud ne viendraient exclusivement que de l'extérieur, leur indépendance, voire leur autonomie, ne serait que factice.

Présentation d'initiatives communes et mobilisations futures

Le Forum Social Mondial à Dakar

Le Forum Social Mondial (FSM) dont la 11^e édition est prévue à Dakar en février 2011, le Réseau Européen sur les Migrations et le Développement (EU Nomad) ainsi que la Charte Mondiale des Migrants sont les principales initiatives communes abordées. Des informations relatives à l'organisation de la journée mondiale du migrant le 18 décembre, ont été fournies par les associations mauritaniennes participantes à la journée.

**WORLD
SOCIAL
FORUM 2011**

La présentation du Forum Social Mondial (FSM) a été faite par certains membres de la commission d'organisation du Forum présents à cette journée : **Buuba Diop, Boubacar Seck (CONGAD) et Fatimata Sy (USE).**

Cet exposé a détaillé l'historique, les objectifs, les stratégies du FSM (cf. encadré) avant de donner des informations sur l'événement prévu à Dakar en Février 2011 : dates clés, activités avant, pendant et après le forum, participants attendus, thématiques, organisation logistique, mobilisation humaine, organisation d'une caravane internationale partie depuis l'Afrique centrale, sillonnant les capitales ouest africaines en passant par Bamako avant d'arrivée à Dakar.

Mr Diop souligne qu'en 2011, au FSM Dakar 2011, les acteurs de la société civile venus du monde entier débattront et agiront ensemble sur les problèmes sociaux majeurs qui pèsent lourdement sur la planète. Les relations Sud-Sud,

Nord-Sud mais aussi les travers de l'ultra libéralisme seront abordés. En outre, il sera question des droits humains (protection sociale, santé, éducation, liberté de circulation, droit des peuples au patrimoine culturel de l'humanité), environnement, justice

“

*Une place de choix
sera dévolue aux
diasporas dans
le Forum Social
Mondial de Dakar*

”

et sécurité, conflits et guerres. Dakar sera un espace d'expression sur les problématiques globales : crises actuelles, évolutions géopolitiques,

rapports entre humains, luttes des mouvements sociaux à consolider et à renforcer, alternatives démocratiques à construire. Une place de choix sera accordée aux diasporas.

Ce forum enregistrera la participation des migrants, demandeurs d'asile, minorités, peuples sous occupation. Ils précisent que ceux qui n'ont pas les moyens de venir à Dakar, pourront participer directement en ligne à l'événement grâce aux technologies de l'information et de la communication. Cela se fera avec le campus numérique de l'Université de Dakar. Des espaces sont réservés aux enfants, à l'Afrique et sa diaspora, à la Palestine, à Haïti, aux peuples autochtones, aux agriculteurs, aux femmes, jeunes, syndicats et travailleurs migrants.

En amont du FSM, se tiendront d'autres événements dont le forum "sciences et démocratie", ceux de la théologie et de la libération, le forum syndical mondial, l'assemblée mondiale des habitants, de l'éducation, des autorités locales, des migrants, de la caravane du sport. Bien avant, du 1^{er} au 3 Décembre à Ziguinchor, se tiendra le

Le Forum Social Mondial - Dakar 2011

Mouvement alter mondialiste pour une plus grande justice sociale, le Forum Social Mondial (FSM) tiendra sa 11ème édition en février 2011 à Dakar au Sénégal. Le FSM est un espace de débat démocratique d'idées, d'approfondissement de la réflexion, de formulation de propositions, d'échange d'expériences et d'articulation de mouvements sociaux, réseaux, ONG et autres organisations de la société civile qui s'opposent au néo-libéralisme et à la domination du monde par le capital et par toute forme d'impérialisme. A la première rencontre mondiale de 2001 a succédé un processus mondial de recherche et de construction d'alternatives aux politiques néo-libérales. Cette définition est inscrite dans la Charte de Principes du FSM. Le FSM se caractérise également par sa pluralité et par sa diversité. Il n'est ni confessionnel, ni gouvernemental, ni partisan. Il se propose de faciliter l'articulation, décentralisée et en réseau, d'associations et de mouvements engagés, tant au niveau local qu'international, dans des actions concrètes de construction d'un autre monde, sans prétendre pour autant incarner une instance représentative de la société civile mondiale. Le Forum social mondial n'est ni une association, ni une organisation.

Toutes les informations se trouvent sur le site officiel du FSM : www.fsmdakar2011.org

Forum social sénégalais/sénégalais avec pour thème : Décentralisation et Intégration. Quelle Place pour les États? Ce thème au regard de ses enjeux a attiré l'attention des autorités sénégalaises.

MM. Boubacar SECK (CONGAD) et Abdou MANE (GRDR) sont intervenus succinctement sur le Forum Social Sénégalais à Ziguinchor en décembre 2010. Selon Abdou Mané, des questions essentielles seront traitées (dialogue politique et social, paix et développement, libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEDEAO). Le financement de l'agriculture sera abordé à cette occasion. La perspective est de créer des partenariats entre collectivités et organisations de la société civile, tester un schéma organisationnel pour relayer les principales recommandations au FSM de Dakar aux commissions techniques nationales.

Fatoumata SY, membre du secrétariat à la Commission Diaspora-Migration, une commission thématique du Forum Social Mondial, a rappelé tout le travail d'information/sensibilisation à la préparation du FSM, notamment, à l'occasion de plusieurs missions en Mauritanie.

Points de Débats

Ansari habaye (GRDR) : une bataille des idées est en cours sur la mobilité, mais aussi des mots. Le mot migrant est très souvent péjoré... le défi serait de le réhabiliter, valoriser, de le décomplexifier... Le vocable concerne la mobilité humaine, un droit naturel consacré par le droit positif international, notamment dans la déclaration universelle des droits de

l'homme et du citoyen en son article 13, déclaration introduite dans toutes les constitutions nationales à travers leurs préambules .

Sabine Eckart de Medico international souligne l'absence de la thématique santé dans les débats prévus au FSM. SECO ULELY (CONGAI) évoque la question de la libre circulation dans

l'espace CEDEAO et l'existence d'un passeport commun qui reste encore l'apanage d'une catégorie particulière tout en reconnaissant qu'un tel passeport pourrait représenter une solution. Il souligne : « ... Nous qui voyageons par les routes, avons des difficultés à nous rendre d'un point à un autre, notamment pour le commerce. La libre circulation n'est pas appliquée. L'UE

a un passeport. Il paraît que nous en avons un dans l'espace CEDEAO, je ne l'ai pas encore vu... » tout comme il souligne l'absence des pays lusophones d'Afrique dans la dynamique et les activités africaines du forum, telles la Guinée Bissau.

« Je suis venu ici pour apprendre sur la thématique. Je suis président d'une ONG dans la région de Kayes. Je viens au niveau du collectif pour informer. Nous avons une diversité d'origine et de statistiques. Nous rapprochons le plus possible les chiffres de la réalité. La migration n'est pas bien comprise des migrants et des communautés de départ, des décideurs administratifs. Il faut trouver les moyens de bien informer les gens. Nous sommes chargés de la mise en œuvre de l'information au niveau des communautés à la base. Dégageons des stratégies de communication, inscrivons-le thème dans notre plan d'action » ainsi plaide, **Mr Mamadou NDONGUE, du Collectif Régional des ONG en région de Kayes** pour une meilleure stratégie de communication pour une compréhension des migrations en Afrique.

Pour plusieurs intervenants, la question de l'organisation logistique reste un souci et fait l'objet d'appréhension (hébergement, moyens de communication...). La pratique des caravanes devra être valorisée afin d'encourager



La migration n'est pas bien comprise des migrants et des communautés de départ, des décideurs administratifs. Il faut trouver les moyens de bien informer les gens.

Mr Mamadou NDONGUE, du Collectif Régional des ONG en région de Kayes



une mobilisation forte de la société civile et permettre au plus grand nombre d'africains de participer à ces rassemblements mondiaux majeurs. En guise de réponses, les membres

de la commission d'organisation ont décliné les principales dispositions prises :

- une double prise en charge sur la santé assurée par la commission santé pour les participants au forum. L'intégration de la thématique santé au FSM est envisageable, la commission stratégie centralise toutes les demandes d'activités autogérées ;
- Concernant la circulation des personnes, les ministères idoines des différents pays, en particulier au Sénégal, ont été prévenus de l'arrivée des caravaniers et forumistes pour simplifier l'entrée, les déplacements et les retours des forumistes afin de faciliter leur circulation ;
- Pour les structures de la diaspora et des pays limitrophes lusophones, des dynamiques seront encouragées et la CEDEAO organise souvent ses réunions à Praia pour mieux les associer ;
- Insertion dans l'agenda des événements d'un atelier spécifique sur la libre circulation en Afrique et une dynamique associative ouest africaine sur les migrations pour poursuivre le processus entamé à Nouakchott dans le cadre de cette journée associative. Le GRDR, la Cimade et l'USE se concerteront pour l'organisation d'un atelier thématique auquel seront conviés les participants à cette journée et d'autres acteurs présents durant le FSM.

La Charte Mondiale des Migrants Une Charte pour un Monde Sans Mur

Mr Ben Hamida aborde les principes et visions de la Charte Mondiale des Migrants, les étapes de sa constitution ainsi que l'évènement majeur qui pointe à l'horizon à Gorée en amont du Forum Social Mondial. A Gorée, deux jours avant l'ouverture officielle du FSM se tiendra l'Assemblée Mondiale des Migrants en vue d'adopter une Charte de principe qui respecte la liberté de circulation des personnes.

Jelloul Ben Hamida, Coordinateur de la Charte mondiale des Migrants



Le projet est né d'une proposition d'un migrant « sans papiers » lors d'une lutte engagée par 120 familles ainsi que leurs enfants en 2006 à Marseille en vue d'obtenir des titres de séjours en France. Par la suite, un collectif s'est constitué pour rédiger une charte. Ce fut la première apparition d'une telle idée qui consiste à permettre aux migrants eux-mêmes l'écriture d'une charte de principes leur permettant simultanément d'exprimer leur vision de la citoyenneté à partir de situations qui leur sont imposées par des

politiques gouvernementales souvent répressives. Le projet d'une écriture collective de la Charte Mondiale des Migrants à l'échelle planétaire est une innovation en soi car de tous les textes existants, aucun n'a été écrit par les migrants eux-mêmes. Cette démarche est un véritable défi à relever. Elle consiste à permettre à toutes celles et ceux qui ont connu des formes de déplacement, qu'elles soient sous la contrainte, pour des raisons économiques ou par choix personnel, de pouvoir établir à travers leurs vécus et leurs expériences, une charte de principes qui pose la question d'un certain nombre de droits fondamentaux :

- La liberté de se déplacer sur notre planète et de s'installer librement où on le souhaite au même titre que les droits qui sont accordés à la libre circulation des marchandises et des capitaux ;
- L'égalité de droits dans tous les domaines de la vie entre migrants et nationaux dans les pays d'accueil ;
- L'exercice par tous d'une pleine citoyenneté fondée sur la résidence et non la nationalité.

Donc à travers ce projet, les migrants souhaitent mettre à l'ordre du jour la question de la libre circulation et installation pour tous sur l'ensemble de notre planète.

La Charte Mondiale des migrants

La Charte Mondiale des Migrants est un processus de restitution de la parole des migrants souvent confisquée. Il s'agit de permettre aux individus migrants à partir de leurs situations, leurs vécus et leurs trajectoires d'exprimer leurs visions du monde. L'idée est d'élaborer collectivement une charte de principes proclamant la liberté de circulation et d'installation des êtres humains sur l'ensemble de notre planète. Ce processus est animé exclusivement par des migrants à titre individuel quelles que soient leurs appartenances organisationnelles, culturelles, ethniques ou religieuses en vue de partager et de renforcer leurs visions du monde dans le cadre d'une démarche collective et participative à l'échelle planétaire.

Pour en savoir plus : www.cmmigrants.org

Processus d'élaboration de la charte mondiale des migrants

2006-2008 : une phase d'écriture collective à la suite de la première proposition de Charte écrite en juin 2006 à Marseille. Les migrants rencontrés à cette occasion se sont vite associés dans la rédaction collective à l'échelle mondiale d'une charte de principes à l'image de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ou de la Charte des responsabilités Humaines.

2008-2010 : une phase organisationnelle qui a permis au bout de deux ans de mettre en place une coordination internationale qui a suscité l'émergence d'autres propositions de Chartes venant d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Cette coordination s'est étoffée au fil du temps, à travers la naissance de quatre (4) coordinations continentales : Europe, Afrique, Asie et Amérique Latine. Ces coordinations ont pour vocation d'animer le travail d'écriture collective et la mise en place de plusieurs assemblées locales permettant les discussions et les échanges entre les migrants.

A partir de ces quatre propositions de charte, un groupe de travail émanant de la coordination internationale a élaboré une synthèse, en cours de diffusion depuis le mois de septembre 2010 dans toutes les assemblées locales afin de relancer la discussion à l'échelle mondiale en vue de la discussion finale de février 2011.



Un sans-papier

se lève et dit :

beaucoup

d'experts ont écrit

sur les migrants.

Mais nous, que

pouvons-nous

dire sur notre

déplacement, notre

installation, nos

droits ? Ecrivons

une charte

mondiale des

migrants.



Gorée 2011 : le retour vers l'humanité

Afin que cette Charte représente la vision de tous les migrants, il est indispensable de créer une charte unique. L'île de Gorée est un lieu

symbolique et chargé d'histoire. Ce lieu où on a enlevé toute l'humanité aux personnes en les enchaînant et les enfermant dans des cales de bateaux afin de les envoyer comme esclaves vers l'Amérique ou ailleurs, semble le lieu le plus approprié pour organiser un retour vers l'humanité auparavant confisquée.

La rencontre de centaines des migrants du monde entier, issus des assemblées locales à l'échelle mondiale, dont parmi eux, vraisemblablement des descendants d'esclaves mais aussi des descendants d'esclavagistes, a pour objectif d'adopter ensemble la Charte Mondiale des Migrants mais aussi de réfléchir aux perspectives que veulent donner les participants à ce processus. Réfléchir aussi sur comment donner des prolongements au processus avec des mécanismes de fonctionnement permettant la promotion de la charte et par conséquent la participation des migrants à l'émergence d'un nouveau monde pluriel, solidaire et responsable.

Pour le financement de cette rencontre, les migrants doivent compter sur eux-mêmes d'abord avant de chercher un financement externe.

Les animateurs de la charte ont choisi d'organiser une Assemblée des Migrants sur l'île de Gorée au Sénégal, quelques jours avant le Forum Social Mondial en l'occurrence le 3 et 4 février 2011, afin d'adopter, après deux jours de discussions réunissant des migrants du monde entier, la Charte Finale. Elle sera diffusée au niveau mondial et la première occasion sera le Forum Social Mondial.

Un exemple de cadre de réflexion et d'action sur les migrations à l'échelle européenne : le Réseau Européen sur les Migrations et le Développement (EUNOMAD)

Marielle CARTIAUX après une description générale du réseau, aborde son organisation, ses objectifs, ses activités, ses dates clés, ses financements, ses perspectives et son plan de communication.

Marielle CARTIAUX, GRDR / France, chargée de capitalisation pour le réseau



EUNOMAD affirme le rôle considérable des migrations dans les pays de départ et d'accueil. Les migrations contribuent au développement économique et social des pays (de départ et d'accueil). Dans les pays de destination, les migrants font des prestations de services importantes dans les entreprises et les administrations, ils apportent de nouvelles idées, de nouvelles pratiques, et font des transferts financiers qui renforcent l'économie des/dans les pays d'origine. Les migrants servent aussi de traits d'union et bâtissent de nouvelles solidarités entre les pays d'accueil et d'origine.

Dépassionner les débats sur l'immigration en Europe constitue la vision principale du réseau EUNOMAD à partir du développement d'un réseau européen des organisations de la société civile qui interviennent sur l'articulation entre migration et développement. Le réseau est aussi un centre de capitalisation sur les pratiques de ses membres, un lieu d'échange et de documentation :

évaluations croisées, mutualisation des outils et des méthodes, ainsi qu'un laboratoire d'expériences pratiques pour un « co-développement » innovant. EUNOMAD réunit des compétences et expériences de diverses familles d'acteurs (organisations de solidarité internationale, ONG, collectivités locales, laboratoires de recherche) pour élaborer des analyses de politiques publiques de co-développement, renforcer les pratiques de ses membres sur la relation migration développement, développer un plaidoyer pour que les politiques publiques soutiennent efficacement cette relation dans l'intérêt des migrants et des sociétés d'origine et d'accueil, renforcer les liens entre organisations, mener des activités de plaidoyer, d'animation et de capitalisation sur le lien Migrations - Développement.

Le réseau fonde ses visions sur les expériences et les pratiques confirmées de ses membres et recherche la complémentarité avec les réseaux existants. Le réseau est dirigé par un conseil d'administration et s'appuie sur des plateformes nationales en France, Belgique, Royaume-Uni, Italie, Espagne,

Portugal, Pologne, République tchèque, Allemagne, Grèce, Pays-Bas. D'autres pays européens sont concernés, dans lesquels une organisation a fait acte de candidature.

Le réseau a entamé un processus de développement en avril 2007 qui l'a conduit progressivement à tenir son assemblée générale constitutive en octobre 2007 avant de participer activement en décembre 2008 à la foire de « Migration & Development fair », de l'initiative conjointe PNUD / UE et de tenir, le 5 décembre 2008 sa 1^{ère} assemblée générale ordinaire.

En terme d'activités, le réseau s'implique dans l'animation souple et dynamique autour d'échanges d'expériences entre les organisations membres, dans la capitalisation à travers des temps d'évaluation des pratiques, de bilans et de capitalisation entre les structures membres. Il conduit des études d'analyse des politiques publiques et de leurs impacts sur les pratiques de co-développement au sein de l'espace européen, élabore et mène des plaidoyers sous forme de recommandations à l'intention des pouvoirs

Le réseau Eunomad

Le réseau EUNOMAD milite en faveur d'une société juste et humaine dans laquelle le rôle positif des migrant-es pour le développement social, économique et culturel des pays d'origine et des pays d'accueil puisse être reconnu, valorisé et facilité.

EUNOMAD est composé d'une centaine d'organisations de 11 pays européens ; elles pris l'initiative de se concerter sur la relation migration-développement. Elles s'accordent sur le manque de visibilité et de reconnaissance des actions de co-développement, tant au Nord dans les pays d'accueil européens, qu'au Sud dans les pays d'origine.

Afin d'améliorer les pratiques de co-développement et de valoriser leurs impacts, la création et l'animation d'un réseau européen sont apparues nécessaires. Ce réseau rassemble les acteurs européens (ONG, associations de migrant-es, collectivités locales, laboratoires de recherche...) intervenant sur l'articulation entre migrations et développement.

Pour en savoir plus : www.eunomad.org

publics : pays membres de l'UE, pays d'origine des migrants, organismes internationaux tels que le Conseil de l'Europe, les Nations Unies, et en particulier l'Union Européenne. L'essentiel des financements du réseau provient de la Commission Européenne,

de l'Agence Française de Développement, de la Région de Wallonie en Belgique.

L'un des axes prioritaires du réseau en 2011-2013 est le renforcement des liens avec les organisations internationales et avec d'autres réseaux internatio-

naux tant au Nord qu'au Sud dans la perspective de mettre en évidence le rôle positif des migrants dans le développement social, économique et culturel des sociétés européennes et d'origine, afin qu'ils soient reconnus, valorisés et renforcés.

Points de Débats

Les commentaires, questions se sont concentrés sur l'articulation "Migrations / Développement" soulevée par la présentation du Réseau EUNOMAD et la problématique des droit des migrants abordée par l'exposé sur la Charte Mondiale des Migrants.

Migrations et Développement/ Réseau EUNOMAD

Anne Sophie Wender, Cimade, est convaincue que ces espaces fonctionnent mieux autour d'évènements ponctuels. Cela fait avancer le débat et renforce les revendications. Elle évoque l'expérience des mobilisations autour des conférences ministérielles euro-africaines à Rabat en 2006 (mani-

este) et à Paris en 2008 (Des Ponts pas des Murs). Elle préconise de réunir des acteurs d'horizons différents : droits humains et développement. Chercheurs et migrants.

Boubacar SECK, CONGAD propose d'avoir un agenda tout en rebondissant sur les évènements des gouvernements. Il reconnaît l'importance de recourir aux partenariats.

Sabine Eckart, Médico International

évoquant les mesures concrètes sur le co-développement, préconise de s'accorder et s'assurer de partager des positionnements communs avant de lancer dans un cadre pour interroger les politiques migratoires.

Droit des Migrants/ Charte Mondiale des Migrants

Boubacar SECK, CONGAD dit que la charte mondiale est une belle initiative

partie de Marseille, mais s'enquiert de la manière dont chacun peut y participer. Se rendre les 4 et 5 février 2010 à Gorée est préconisé.

Patrice Boukar Zinahad, ARACEM se félicite du fait que cette initiative permette de donner la parole aux migrants et préconise une arrivée en masse de migrants à Dakar pour faire entendre leurs voix.

Pour **DAFF Amadou, FADERMA**, les migrations servent de ponts entre les nations et entre les peuples. Réfléchissons en termes de droits et de devoirs. Mettons en place des devoirs en face des droits, sinon, on va nous les imposer, et ça fait mal. Pensons aux devoirs dans les pays d'accueil.

Jelloul Ben Hamida, Charte Mondiale des Migrants se félicite de la participation massive des Organisations de la Société Civile. Que les organisations permettent à des migrants de venir à Gorée, hommes, jeunes, femmes, selon une représentation géographique importante. Ce sont les migrants qui font la bataille dans les entreprises, pas toujours les responsables, pensons-y. S'agissant des droits et devoirs, s'ils sont reconnus, ils sont néanmoins grignotés petit à petit. Ne déléguons pas nos droits. Le premier des devoirs est de revendiquer un droit à participer à l'élaboration des politiques. Les migrants doivent réfléchir à leur propre responsabilité, au devenir de l'humanité et de son environnement. Sous le diktat des finances, nous rêvons d'une responsabilité humaine renouvelée, notamment en termes de responsabilités.

Patrick Gonin, Migrinter – Université de Poitiers : Que va-t-il se passer dans les 5 années à venir sur les migrations dans les politiques publiques? La migration de travail a toujours été choisie par le pays d'arrivée... Dans les pays riches, on reconstruit un système capitaliste après une crise financière terrible et pas terminée. Les Etats et les pays



Le tour de thé entre les débats

riches, les décideurs, dont la puissance financière, reconstruisent un capitalisme de plus en plus libéral. En termes de populations : dans 5 ans, les pays vieillissants vont ouvrir leurs portes (Allemagne, Suède, France). Ils auront

“

*Partout où nous
allons, nous avons
des devoirs, le
premier étant le
devoir de se battre
pour les droits*

Mr Amadou Daff, FADERMA

”

besoin d'une migration de travail, pour survivre. On reviendrait alors à la situation de 1973. La migration légale sera circulaire, sous contrat, temporaire en fonction des besoins des entreprises des pays d'arrivée. D'autres migrations vont continuer. Les pays aux commandes veulent faire des mouvements dits irréguliers une question exclusivement humanitaire. Il faudra aider, avec tout ce qu'il y a de pire dans ce domaine. Le système mondial se reconstruit, nous sommes dans l'obligation d'afficher des droits. Les personnes en mobilité n'ont pas rejeté leurs devoirs. Mettons l'accent sur les droits. On passe de l'égalité des droits à l'égalité des chances, l'évolution sémantique en dit long sur les paradigmes de l'époque.

DOUCOURE Gahourou, Conseil de Base des Maliens de France :

« Mettons-nous d'accord sur l'idée de mettre en face droits et devoirs. Des droits impliquent implicitement des devoirs. Nous sommes interpellés par rapport au respect des lois du pays d'accueil. Le temps de s'y mettre, elles sont déjà changées! Les règles du jeu changent continuellement. Du jour au lendemain, nous ne sommes

plus en situation régulière... On nous demandera toujours plus, en termes de codes sociaux etc. Devant une administration, d'entrée de jeu, on vous considère comme tricheur et vous devez prouver que vous ne l'êtes pas. Cela pose problème... A partir de quand est-on un citoyen qui a des droits? Si on met des gens dehors pour permettre à d'autre l'intégration? Les migrants installés régulièrement dans les pays d'accueil sont les premières victimes, nous essayons des représailles car le Mali n'a pas signé les accords. Au nom

de quoi dois-je être puni, notamment sur des projets d'intégration qui n'ont rien à voir avec le Mali?

Mr Tamboura, fédération des associations de migrants africains en Mauritanie (**FAMAM**) reconnaît qu'en tant qu'association de migrants, c'est une première de pouvoir prendre part à des rencontres à plus haut niveau. En novembre 2009, plusieurs ateliers d'évaluation du Bureau International du Travail sur les conditions des travailleurs migrants en Mauritanie ont

été organisés. Un comité de suivi a été mis en place. Mais le comité de suivi n'a encore rien fait remonter aux migrants depuis lors. Avons-nous l'opportunité de faire du plaidoyer au niveau de la CEDEAO? Le 18 décembre lors de la journée internationale des migrants, que pouvons-nous faire nous-mêmes? Jérôme, CARITAS évoque les droits des migrants, au-delà des discours et des rencontres. Attelons-nous à des campagnes d'éducation sur les droits civiques. Nos Etats doivent instaurer la démocratie.

Conclusion

La rencontre inter associative, parfaitement préparée a été très riche. Elle a permis de réunir différents acteurs (associations de migrants, ONG, universités, institutions intergouvernementales), afin d'échanger sur les migrations africaines et internationales. Elle a permis un dialogue qui a ouvert des axes de coopération et la préparation de l'animation sur les questions de migrations lors du FSM 2011 à Dakar. Au-delà, la participation des ONG, des

associations et des chercheurs lors des prochaines rencontres internationales, intergouvernementales sur le sujet a été préparée.

La définition de quelques mécanismes de suivi et de renforcement de la coopération sur le thème est une avancée significative pour les associations locales et sous-régionales sur la question des migrations au sud et au nord.



*Poursuivons et
maintenons les
échanges et les
partages.*



La Déclaration de Nouakchott

Forum "Dialogue sur les migrations"

Journée "inter-associations"

4 novembre 2010, Nouakchott, Mauritanie - Déclaration de Nouakchott

Nous, associations des droits de l'Homme, de développement, de migrants ouest africains en Mauritanie et en France, réunies à l'issue du forum « regards croisés pluri acteurs sur les migrations » à Nouakchott le 4 novembre 2010 :

Considérant que la Déclaration universelle des droits de l'Homme s'applique à toutes et à tous partout dans le monde et que les droits reconnus par ce texte de portée universelle doivent être respectés à l'égard de tous les êtres humains, sans distinction d'origine, de race, de sexe, d'opinions, y compris pour les migrants tant dans les pays d'origine, de transit que d'accueil,

Partant des principes que :

- La mobilité humaine est un droit fondamental universel,
- La décision de partir ou de rester est un choix personnel et ou collectif,
- Les migrations sont facteurs de développement humain, social, culturel et économique et qu'elles sont une ressource durable pour des territoires solidaires,
- Le développement ne devrait pas être un outil de régulation des migrations et que l'aide publique au développement ne doit, en aucun cas, être conditionnée à des clauses migratoires.

Recommandons que :

- les protocoles africains (échelle sous régionale, continentale) proclamant la liberté de circulation et d'installation des personnes soient intégralement appliqués,

- le principe de citoyenneté aux migrants dans leurs lieux de résidence soit effectivement appliqué,

Réaffirmons notre engagement à :

- Consolider et approfondir les dynamiques d'échanges et de concertation sur la thématique des migrations en favorisant une approche multi-acteurs entre associations, ONG, associations et fédérations d'associations de migrants,
- Privilégier le dialogue à plusieurs voies (acteurs institutionnels, sociétés civiles, associations de migrants, recherche...),
- Contribuer à la construction de politiques publiques migratoires locales, régionales et internationales véritablement concertées

Fait à Nouakchott, Mauritanie, le 4 novembre 2010

Signataires :

Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural (**GRDR**), La **CIMADE**, l'Union pour la solidarité et l'entraide -**USE**- (Sénégal), **Caritas Mauritanie**, Association Mauritanienne des droits de l'Homme (**AMDH**), **IDD** (France, Maroc), Charte Mondiale des migrants (**CMM**), **Medico** (Allemagne), **CONGAD** (Sénégal), **CONGAI** (Guinée Bissau), **RAME** (France), **FADERMA** (France), **CBMF** (France), **AME** (Mali), **CR ONG Kayes** (Mali), **GRAMI** (Mali), **ARACEM** (Mali), **GADEM** (Maroc), **EMDK** (Kayes - Mali), **EU NOMAD** (France)...

Annexe

Liste de présence (hors étudiant et participants non enregistrés)

Nom et Prénom	Téléphone	E-mail	Institution
Alghassoum WANE	6576005	alghassouywane@yahoo.fr	Caritas Mauritanie
Benoit BOULANGE	5256560	directeur@caritas.mr	Caritas Mauritanie
GALISSON Maël	2192778	Mael.galisson@hotmail.fr	Caritas Mauritanie
IGNACE Laure	2463965		AMDH
KANE Abderrahmane	6464078	vieuxkane198@live.fr	USLM
SARR Abdoulaye Doudou	7419644	Idees2009@gmail.com	GERDDES
NIANG Mamadou	6420330	nngmamadou@yahoo.fr	CGTM
DIAW Abdoulaye	6782306	diaw.abdoulaye@yahoo.fr	AMPG
CHEIKH Saad Bouhould El hassan	3064286	saadbouh@yahoo.fr	Dep Qatar Charty RIM
ADOBBA Dah	6698018	Adobba06@hotmail.com	Université
KANE Mamoudou Aly	4461460	philokane@yahoo.fr	Université NKTT
Sidi Hamed Ould Hamed	6242393		EAP
Moctarould M'Khaitir	6839365	Drmokh2001@yahoo.fr	CCTM
DIENG Saïdou Nourou	6744913	saidounouroudieng@yahoo.fr	Enseignant MEN
ECKART Sabine	+4969944380	eckart@medico.de	Medico International
ABEIDALLAH Mohamed mah-moud	2420662	Akaraye2010@gmail.com	Gendarmerie
BA Mamadou Hamadi	64350553	utrema@yahoo.fr	UTM
Moustapha	2450706	Alaomi2	FRFLSH
N'To DAOU	6304890		Com casamance (Sénégal)
Ibou Badiane	6308031	ibadiane@yahoo.fr	Presse privée Sénégal RIM
BARROSSO Elena	3355364	ebarrosso@gmail.com	IEJI
GASPAR DE Valenzuela DIEGO	7592441	Dgaspardevalenzuela.iej@gmail.com	IEJI
N'GAIDE Ousmane	6795466	Ngaideousmane.iej@gmail.com	IEJI
Cle Alice Baba Ahmed	0386966238691	Babahmed49@fr	Groupement Jovial SM
DIAGANA Hamza	6419891	Nou.nouakchott@cicr.org	CICR
GRACE Clements	7312772	Rclements35@yahoo.com	FAMAM
MARIAMA SESAY	6321064	Dement53@yahoo.com	FAMAM
Diadié Mireille	6357374	djouckmirei@gmail.com	FAMAM
THIONGAN Cheikh	6598398	Thiongane.cheikh@yahoo.fr	FAMAM
Nouha Sané	63388885	Nouha.sane@yahoo.fr	FAMAM
N'DIAYE Aminata	6330209		FAMAM
Abdoulaye SERE	6565483	Abdoul.sere@yahoo.fr	FAMAM
SAVADOGO Ousseïn	6759284	Paziri13@yahoo.fr	FAMAM
Amadou SANGARE	6806184		FAMAM
Mahamane Sani Halitar	7671898	halitarmahamane@yahoo.fr	Com nigérienne
Bernard AGBA	6341839	Abercal208@yahoo.fr	Com. béninoise
Adama TAMBOURA	6480094	tambouradam@yahoo.fr	BCAM / FAMAM
Yaya CISSE	2648283	yaci.com@gmail.com	Com. malienne Nouadhibou
FAIZOU Ibrahima	6795391		Com nigérienne

Adamon MAROUF	6416885	Amarouf44@yahoo.fr	Com. béninoise
Sana'a ABASS	63052002305200	ratamigration@yahoo.fr	RATAM (Mauritanie)
Isaac Bismarck Ourisu	6311307		Com. ghanéenne
AGBODO K Alfred	6421083	akodjoalfred@yahoo.fr	Com. togolaise
Abdoulaye ANNE	6783016	anneabdoulay@gmail.com	FASAM
Oluwgsing Joseph	71481226	Oluwgsing4me4ever	Com. nigériane
Khady Ahmed Khleb	2302527	khadyahmed@gmail.com	AFCF (Mauritanie)
Mariam Med Mahmoud	6916000	zilmaye@yahoo.fr	AFCF
Teslem Moctar Samba	00222 6444633	teslemm@yahoo.fr	Forum Social Mauritanien
Siré CAMARA	7514892	camarasirecon@espaceculturel.org	ONG culturelle Mauritanie
Lonksson Zangison	7747902	Groupementkzaf@yahoo.fr	Com. togolaise en RIM
GWEN de Jacquelot	2121523	gwen.dejacquelot@lacimade.org	Cimade
Oumar SIDIBE	00223 76398257	abcoumar@yahoo.fr	AME
ZINAHAD Patrice BOUKAR	(00223) 75099963	aracemvie@yahoo.fr	GRAMI
Thierno Ba		use@orange.sn	USE
Fatimata SY	2661619	fatmatasy@yahoo.fr	USE
NIANG Moussa Abou	00221776529044	moussabniang@yahoo.fr	USE
DIOP Mamadou	00221 776465367	use@orange.sn	USE
Mahmad BA	00221338651033	use@orange.sn	USE
Fatimata Mbaye			AMDH
Amadou Mbow			AMDH
SALL Djibril	2486438		AMDH
Moussa SY	6495158	Symoussa2000@yahoo.fr	AMDH
Mariam Amadou DIA	6765611	mariemamadou	AMDH
Baba Ahdvall	6322061	ahmedvalle@yahoo.fr	AMDH
SARR Daouda	2021991 6456320	ndillaou@gmail.com	AMDH
Camara Marame	6702142		AMDH
SARR Amadou Moussa	2615476	Farbasarri9@yahoo.fr	AMDH
Binta SAO	2316604 7416604	bintasao@yahoo.fr	AMDH
Sadio Pathé DIA	6588277	Sadadia2008@yahoo.fr	AMDH
NIANE Youssouf THIERNO	6990374	Youssef.niane@gmail.com	AMDH
N DONGO Oumar	6428689	nseikoumar@yahoo.fr	AMDH
Mariam Amadou DIA	6765611		AMDH
DOUCOURE Gahourou	003366025353284	doucoureg@aftam.asso.fr	CBMF
KAMARA Bakary	0619271104	kamabakari@yahoo.fr	RAME
DAFF Amadou	0662757784	Cmm10@wanadoo.fr	FADERMA
Mamadou Ndongue	76494909	ampffkayes@yahoo.fr	CR-ONG
Seco Uldely	002455291414	adilgb@yahoo.fr	CONGAI Guinée Bissau
KHROUZ Nadia	00212 537727878	Khrouz.nadia@gmail.com	GADEM (Maroc)
BENHAMIDA Jeloul	+33608571066	jelloul@cmmig.org	CMM
KLINGEBERG SARAH	0033 3433475663	sarahklingeberg@gmail.com	CMM
Yacoub M SALEM VALL	6384616	yacoubsv@yahoo.fr	Ass. Maires de Mauritanie
DUMOND Jean Luc		Jldv17@gmail.com	Chercheur
DICKO Brema Ely	76196999	bremaely@yahoo.fr	GREMI-Bamako
Boubacar DIOP Buuba	221776444162	buubadiop@yahoo.fr	ICAE PAASAE
YATERA Samba		Samba.yatera@grdr.org	GRDR
Moctar Ould El Hacen			Université de Nktt

Moctar Ould Ramdhane			Université de Nktt
CISSE Pierre	0022376228634	Pierrecisse22@hotmail.com	ISFRA (Mali)
GUEYE Doudou	+221 77456475	Dou.gue@yahoo.fr	Univ Ziguinchor
Gonin Patrick		Patrick.gonin@univ-poitiers.fr	MIGRINTER
ARAB Chadia		Chadia.arab@univ-angers.fr	IDD
MIRIAM BERENGUER	7523221	miriamberenguer@gmail.com	Université Nktt
Elemine Mohamed Baba	6327810		Université de Nktt
Abdellahi O CHEIKH	2203149	abdellahikulil@yahoo.fr	Université de Nktt
Sidi Ahmed Ould Rzeizim	2214309	Saleh.sidahmd@yahoo.fr	Université de Nktt
Béchiri Ould Mohamed			Université de Nktt
Boubacar SECK	221 338244116	congad@orange.sn	CONGAD
Nema Ould Ahmed	6441952	nmaahmed@yahoo.fr	ISEPI NKCHTT
Fatimetoum Khattry	6853009	Fatimetoumkhattry2@yahoo.fr	ONS
GEMA SERON	6038452	amegnores@hotmail.com	
mauritania@acpp.com	ACPP		
Salek OULD MOULAYE	2262829	salecktn@yahoo.fr	CUN
Moulkheiry Sidi el Moustapha	6328035	Lalleha2004@yahoo.fr	CGTM
NEGUI AUDREY	00221 776339684	anegui@planetfinance.org	Planet Finance Afrique
Hassan Ould Aoubeck			Directeur adjoint DATAR
Elmoustapha Zouleedham	6563861	Cartographe	DATAR
Boubacar N'DIAYE	66761563	bobindiaye@yahoo.fr	Assemblée Régionale de Kayes
ESLEMHOUM ABDEL Malik	6636731	Eslusenatrice@yahoo.fr	SENAT
Khalifou Mohamadou WAGUE		khmdwague@yahoo.com	Fonctionnaire
SAMACY TERA Zaynab	00223 77641626	zaynab.tera@grdr.org	GRDR Kayes
KLEFSTAD SILLONVILLE Jerome	(00223)77808662	jerome.klefstad@grdr.org	GRDR / Bamako
SOW Mamadou Hady	3015484	hady.sow@grdr.org	GRDR : Kaédi
SOW Demba Mamadou	(00221)9398035	demba.sow@grdr.org	GRDR / Bakel
ANSARI Habaye	45 25 64 92	habaye.ansari@grdr.org	GRDR / Nouakchott
Maguiraga Mariam B CAMARA	(+223) 21522982	mariam.maguiraga@grdr.org	GRDR / Kayes
CARTIAUX Marielle		marielle.cartiaux@grdr.org	GRDR / Montreuil
LE MASSON Olivier	00223 20246521	olivier.lemasson@grdr.org	GRDR / Bamako
MOUAFFAK AMINE	7431945	mouaffakamine@yahoo.fr	France volontaire
Mohamed Ould DAH	6736850	mohamed.dah@grdr.org	GRDR / Kaédi
Tacko N'Diaye	6990340	tacko.ndiaye@grdr.org	GRDR / Nouakchott
NIANG Mohamed Abdoulaye	00223 66808843	mohniang@yahoo.fr	GRDR Mali
MANE Abdou Seydou	00221775582337	abdou.mane@grdr.org	GRDR/Ziguinchor
GOMIS Vincent	002455932676	vincent.gomis@grdr.org	GRDR / Canchungo Guinée Bissau
Doulo FOFANA	0618623733	doulofofana@laposte.net	UAGF
Bocar BA	2636956	bocar.ba@grdr.org	GRDR :Nouakchott
Alassane THIOYE	6860063	alassanethioye@grdr.org	GRDR / Sélibaby



REMERCIEMENTS

Les organisateurs remercient l'ensemble des structures et des personnes ayant pris part au forum et ayant contribué à la réalisation de ces actes.

CREDITS

Coordination éditoriale : Ansari Habaye

Rédaction : Gwenaëlle de Jacquilot • Marielle Cartiaux • Mohamed Niang • Ansari Habaye

Conception graphique : Audrey Zeller

Impression : Imprimerie WW

© GRDR - 2011

Dialogue sur les migrations

Actes du forum

Le forum avait pour objectifs de :

- Dépasionner le débat sur les migrations ; construire une bonne gouvernance migratoire locale sous régionale et internationale.
- Mieux connaître et analyser les enjeux récents de la migration africaine ; promouvoir la recherche, produire des connaissances pour nourrir les politiques migratoires du Sud
- Définir un positionnement commun des organisations par rapport à la problématique migratoire ; mettre en place une plateforme associative consolidant l'échange et le plaidoyer au sud et au nord

Coordination : Ansari Habaye, GRDR

Equipe rédaction : Gwenaëlle de Jacquilot (CIMADE)

Marielle Cartiaux, Mohamed Niang et Ansari Habaye (GRDR)

